

CONTRAT DE VILLE

de l'agglomération du Grand Périgueux



29 juin 2015



SOMMAIRE

Préambule	5
PARTIE 1 - La politique de la ville dans le Grand Périgueux	7
1- Le territoire de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux	7
2- La mise en œuvre de la politique de la ville 2007-2014	8
▪ Le projet urbain intégré FEDER	8
▪ Les programmes de renouvellement urbain	8
▪ Le bilan du CUCS, des PRE, du FIPD et de l'ASV	9
▪ L'évolution des quartiers	13
3- La démarche d'élaboration du contrat de ville 2015-2020	14
▪ Une méthode de travail « d'anticipation »	16
▪ La construction progressive d'une stratégie intégrée et du projet	16
▪ Le dialogue soutenu avec les acteurs locaux et les habitants	17
▪ Les instances de pilotage et de co-production mises en place	18
PARTIE 2 - La nouvelle géographie prioritaire 2015-2020	21
1- Les critères de définition de la nouvelle géographie réglementaire	21
2- Le portrait des quartiers et de leurs habitants	25
▪ Les quartiers prioritaires	25
▪ Les territoires de veille active	29
▪ Les territoires fragilisés	31
▪ Les territoires vécus	33
3- La synthèse des difficultés et des potentiels des quartiers	36
PARTIE 3 - Le contrat de ville 2015-2020	37
1- La stratégie intégrée du contrat de ville	38
▪ Les grands objectifs du contrat et les priorités transversales	38
▪ Les enjeux et les orientations stratégiques	44
2- Le programme opérationnel du contrat de ville	45
▪ Pilier Cohésion sociale	45
▪ Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain	65
▪ Pilier Développement économique et emploi	73
3- La gouvernance du contrat de ville	83
▪ Le pilotage du contrat	84
▪ La participation des habitants	88
▪ La mise en œuvre du contrat	92
▪ L'observation, le suivi et l'évaluation du contrat	96
PARTIE 4 - Les engagements des partenaires	99
▪ Les engagements des collectivités	99
▪ Les engagements de l'Etat	112
▪ Les engagements des autres signataires	120
▪ Les signatures	131

- Les participants à la co-élaboration du contrat de ville
- La liste des membres des instances de pilotage et de suivi
- Les principaux chiffres-clés des quartiers
- Le modèle de fiche-action « type »

Les documents ayant valeur d'annexes au contrat de ville

- A1 - Le diagnostic socio-économique et urbain préalable au Contrat de ville (mars 2015)
- A2 - Les projets de quartiers et la maquette financière « d'intention » évolutive
- A3 - Le classeur évolutif des fiches-actions par pilier
- A4 - La liste des membres des conseils citoyens
- A5 - Le classeur des conventions d'application
 - Les conventions de renouvellement urbain de Chamiers et du Gour de l'Arche
 - La charte d'engagements réciproques entre l'État, les communes, la communauté d'agglomération et les organismes HLM (qualité de service)
 - La convention intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux
 - Les autres conventions
- A6 - Le classeur des bilans annuels et des évaluations du contrat
- A7 - Les documents juridiques
 - Les délibérations des signataires du contrat de ville
 - La loi commentée du 21 février 2014
 - Les conventions ministérielles nationales

Préambule

La loi pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit la Politique de la Ville comme une politique de cohésion urbaine, et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires et de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste de l'agglomération, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

- Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et équipements publics ;
- Agir pour le développement économique, la création d'entreprise et l'accès à l'emploi ;
- Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé, et favoriser l'accès aux soins ;
- Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine ;
- Promouvoir le développement équilibré du territoire, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
- Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
- Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration, et la lutte contre les discriminations.

Cette loi développe une ambition forte pour les quartiers populaires et renouvelle durablement les outils d'interventions de la Politique de la Ville à travers :

- Une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et mieux ciblée ;
- Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique ;
- Une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés ;
- La mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- La participation des habitants à la co-construction des contrats et à leur pilotage.

Le contrat de ville est donc conclu à l'échelle intercommunale, et la date butoir de signature est fixée au 30 juin 2015. Ce contrat succède au Contrat Urbain de Cohésion Sociale, arrivé à échéance fin 2014.

PARTIE 1 -

LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE GRAND PÉRIGUEUX

> Le territoire du Grand Périgueux

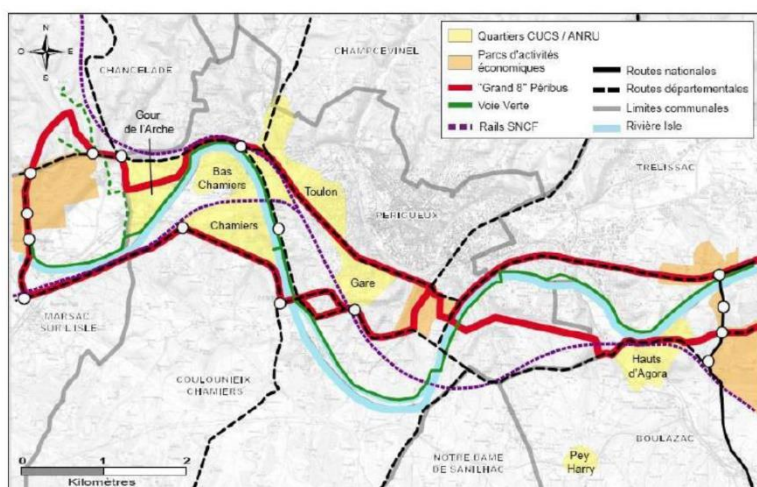
Née le 1^{er} janvier 2014 de la fusion de deux intercommunalités (la Communauté d'Agglomération Périgourdine autour de la ville-centre Périgueux et la Communauté de Communes Isle-Manoire en Périgord autour de la ville-centre Boulazac), la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux regroupe aujourd'hui 33 communes et plus de 90 000 habitants, au cœur du département de la Dordogne.

Elle s'étend sur un vaste territoire de près de 590 km², à dominante rurale, qui s'étire le long de la vallée de l'Isle, cadre naturel et historique et un axe d'influence pour son développement. Situé un peu à l'écart des grands flux, le territoire est traversé au sud par l'A89 Bordeaux-Clermont Ferrand.

Au centre du territoire du Grand Périgueux, de part et d'autre de l'Isle, se situent les communes les plus peuplées formant le cœur urbain de l'agglomération, parmi lesquelles principalement la ville-centre Périgueux, chef-lieu du département avec près de 30 000 habitants en 2011, ainsi que les communes de Coulounieix-Chamiers (8 151 habitants), Trélissac (7 037 habitants) et Boulazac (6 613 habitants).

Trois de ces quatre communes sont concernées par la politique de ville : Périgueux, Coulounieix-Chamiers et Boulazac.

Pour 2007-2014, cinq quartiers étaient prioritaires au titre de la politique de la ville, identifiés en jaune sur la carte :



- > **3 quartiers en priorité 1**, à savoir le Gour de l'Arche à Périgueux, le Bas-Chamiers à Coulounieix-Chamiers et les Hauts d'Agora à Boulazac,
- > **2 quartiers en priorité 3**, tous deux situés à Périgueux, le Toulon et la Gare.

> La mise en œuvre de la politique de la ville 2007-2014

Durant les deux générations précédentes de la politique de la ville, ces trois communes, qui appartenaient alors à deux intercommunalités différentes (la CAP pour Périgueux et Coulounieix-Chamiers, la CC Isle-Manoire en Périgord pour Boulazac), se sont regroupées avec la CAP au sein d'un syndicat mixte, le SYCOVAP, pour porter et animer ensemble la mise en œuvre d'un Contrat de Ville 2000-2006 puis d'un CUCS 2007-2014, visant à améliorer la vie dans leurs quartiers en difficulté.

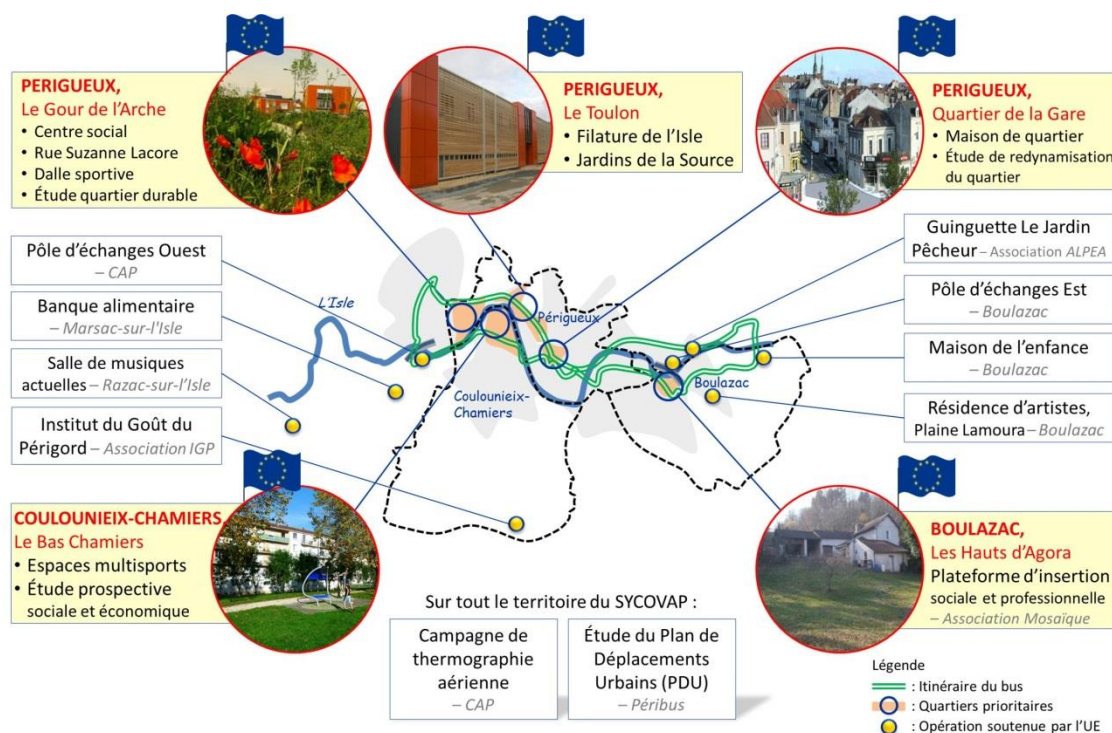
Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération a été signé par la préfecture de Dordogne, le SYCOVAP, la communauté d'agglomération, les trois communes, le Conseil général de la Dordogne, la CAF de la Dordogne et les trois bailleurs publics en 2007, pour une durée initiale de trois ans. Il a été prorogé par avenants successifs portant ainsi son terme à fin 2014.

Parallèlement, la réalisation du projet de renouvellement urbain (PRU), engagée en 2002, s'est poursuivie dans deux des quartiers inscrits en politique de la ville dans le cadre du CUCS (Gour de l'Arche et Pey Harry).

Enfin, un projet urbain intégré (PUI) FEDER 2007-2013 porté par le SYCOVAP a placé les quartiers au cœur d'une stratégie de développement durable audacieuse.

> Le projet urbain intégré FEDER 2007-2013

L'agglomération a bénéficié du soutien du FEDER dans le cadre d'un Projet Urbain Intégré 2007-2013 pour accompagner le développement durable des quartiers prioritaires, dans le cadre d'une stratégie ayant visé d'une part à réintégrer ces quartiers dans une unité urbaine organisée autour des principaux axes de déplacement multimodal, et d'autre part à permettre l'accès à un ensemble de services indispensables à la sortie de l'isolement des populations en difficulté et à la promotion de la mixité sociale.



Ont notamment pu être soutenues dans ce cadre, des actions ayant participé au désenclavement des quartiers et à l'amélioration de leur cadre de vie (création de voies piétonnes et cyclables, interventions sur les espaces verts, etc.), en faveur du lien social (via notamment l'affirmation du sport, de la culture, de l'art et des loisirs comme vecteurs d'intégration) ou encore de l'emploi (plateforme d'insertion, valorisation de l'activité économique, clauses d'insertion dans les marchés publics, etc.).

Au total, depuis 2007, le PUI a généré :

- 35 emplois
- 22 opérations pour un investissement total de 14 M€
- 4 M€ de fonds FEDER

> Les programmes de renouvellement urbain (PRU) 2007-2013

Parallèlement, deux programmes de rénovation urbaine ont été mis en place et concrétisés par la signature de deux conventions ANRU en 2007, l'une pour le quartier du Gour de l'Arche à Périgueux, et l'autre pour le quartier Pey Harry à Boulazac. La démolition totale intervenue sur ce dernier quartier a conduit à le retirer de la géographie prioritaire pour la mise en œuvre du CUCS 2007-2014.

Au total, 42 M€ d'investissement ont été réalisés, avec un montant de 7,5 M€ de subventions de l'ANRU. Sur ces deux opérations, 276 logements ont été démolis avec une reconstitution favorable à un redéploiement de l'offre locative sociale. En effet, 198 logements ont été reconstitués hors site, et 78 logements sur site. Un programme de réhabilitation de 106 logements a également été réalisé sur le Gour de l'Arche.

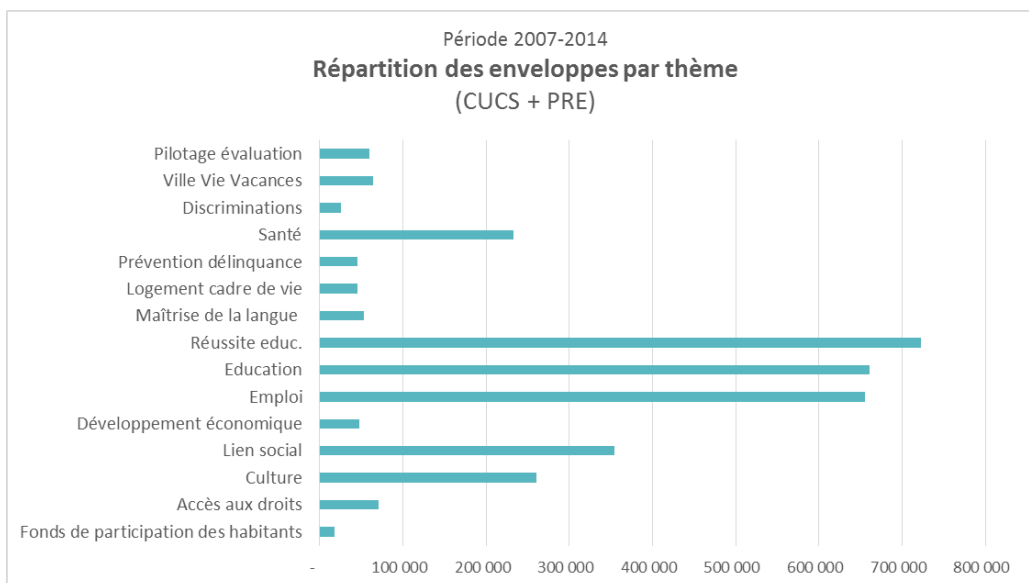
L'application de la clause d'insertion a permis la réalisation de 21 000 heures travaillées, supérieure de 23 % en moyenne aux objectifs conventionnels. 75 sorties positives ont été recensées, dont 24 ont concerné les habitants de ces deux quartiers prioritaires.

Les principaux équipements réalisés ont été un pôle dédié à l'enfance et un espace sportif et de loisirs (Quartier Est à Boulazac), ainsi qu'un pôle socio-culturel, une chaufferie bois, un espace sportif intergénérationnel et la voie verte (Gour de l'Arche à Périgueux).

> Le bilan du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), du Programme de réussite éducative (PRE), de l'Atelier Santé Ville (ASV) et du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2007-2014

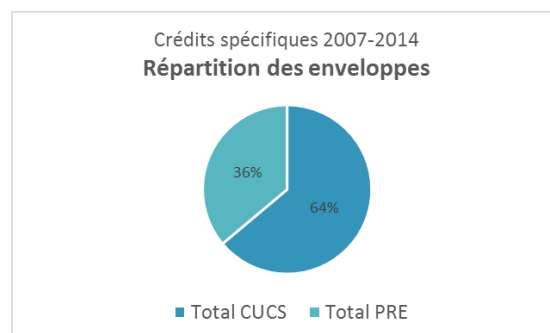
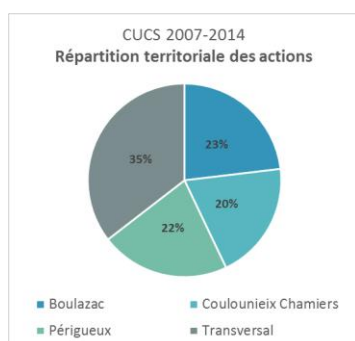
Bilan financier : Sur les huit années 2007/2014 de déroulement du CUCS, un montant de crédits de l'ordre de **2 978 000 €** a été versé, soit une moyenne de 372 183 € par an, mais avec **un recul marqué à partir de 2010** :

- 2 058 000 € de crédits fongibles (actions CUCS « classiques ») qui ont subi une forte baisse : dotation maximum en 2009 de 355 737 € ; 135 785 € en 2014, soit une baisse de l'ordre de 62 % entre les deux périodes.
- 920 000 € de crédits du programme de réussite éducative (PRE) avec une certaine stabilité des dotations (soit 30 % des crédits spécifiques).



Les domaines d'intervention qui ont fortement mobilisé les acteurs de la politique de la ville apparaissent nettement sur le schéma ci-dessus : l'éducation et la réussite éducative, l'emploi, le lien social, la culture et la santé.

L'utilisation des crédits spécifiques de l'ACSé a été assez équilibrée entre les quartiers des trois communes, avec une montée en puissance progressive des actions transversales sur la seconde phase du contrat. Un recentrage a également été opéré au profit des quartiers de priorité 1.



Cette répartition marque la place un peu excessive accordée au début du CUCS aux actions généralistes d'animation sociale et culturelle. Par la suite une orientation a été opérée, notamment vers le soutien aux actions autour de la santé et de l'éducation. La thématique prévention de la délinquance est restée en retrait.

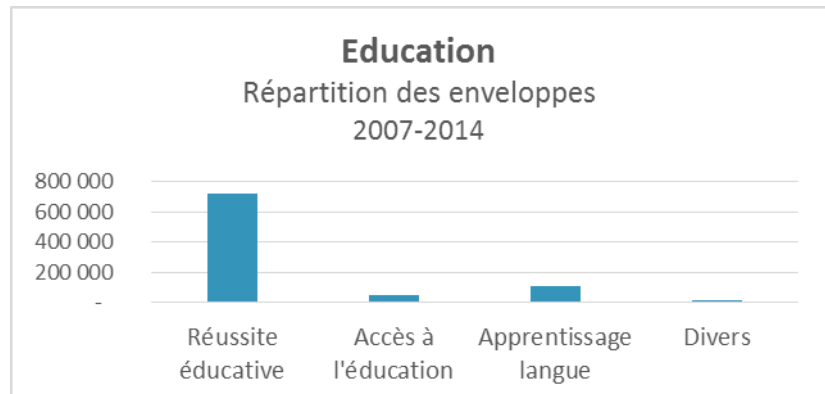
Le bilan qualitatif réalisé à l'issue de ces 8 années de mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) montre que les interventions conjointes et complémentaires des collectivités publiques et des partenaires de la politique de la ville ont contribué à améliorer les réponses aux difficultés rencontrées dans ces quartiers et à transformer les conditions et le cadre de vie de leurs habitants.

Les quartiers ont ainsi pu bénéficier d'une gamme de dispositifs concrets dans tous les domaines ciblés par la politique de la ville (CLAS, CEL, CEJ, REAAP, etc.), mais aussi l'emploi (en articulation avec le service public de l'emploi et les acteurs locaux – Mission locale, PLIE, structures d'insertion par l'activité économique, etc.), la prévention de la délinquance et la tranquillité publique (avec les CLSPD de Coulounieix-Chamiers et de Périgueux, la mise en œuvre du FIPD et du dispositif Ville, Vie, Vacances -VVV), de la santé (avec notamment la mise en place d'un Atelier Santé Ville -ASV), du cadre de vie (dispositifs de GUP) ou encore la participation des habitants (fonds intercommunal de participation des habitants -FPH).

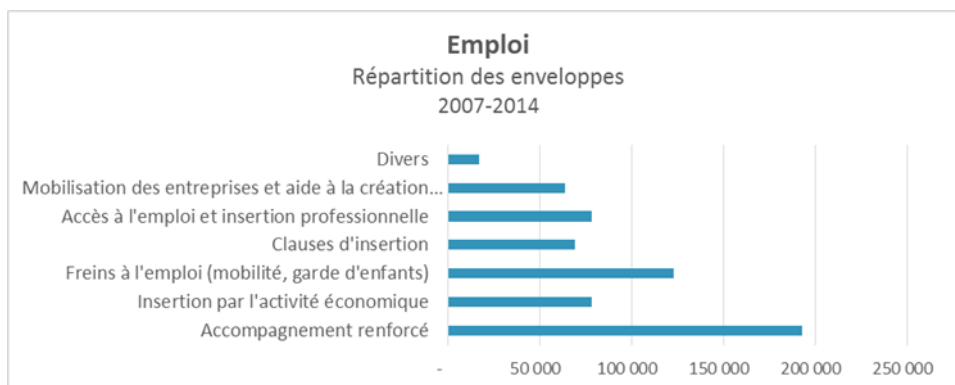
- **La réussite scolaire et l'éducation** ont été affirmées comme étant la première priorité du contrat. Objectif majeur du CUCS, le renforcement des moyens mis en place pour favoriser la réussite scolaire des élèves en difficulté a été atteint à travers différents dispositifs, les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ou encore le « coup de pouce ».

Engagés fin 2006, les PRE, s'appuyant sur trois équipes pluridisciplinaires, ont permis de suivre 1144 enfants en 8 ans et plus de 700 parcours individuels ont été réalisés.

Une attention particulière a été portée aux actions ciblées sur l'apprentissage de la langue française ou sur l'appui à la fonction parentale.



- Autre priorité majeure du contrat, **l'accès à l'emploi et à la formation** a été encouragé par la mise en place de projets ou programmes ad hoc : formations linguistiques à visée professionnelle, plan de lutte contre l'illettrisme visant la prise en charge de 230 jeunes par an, mise en place de chantiers éducatifs, chantiers d'insertion ou chantiers-école. Les dispositifs tels que les clauses d'insertion ont été déployés pour favoriser l'embauche des habitants des quartiers prioritaires.

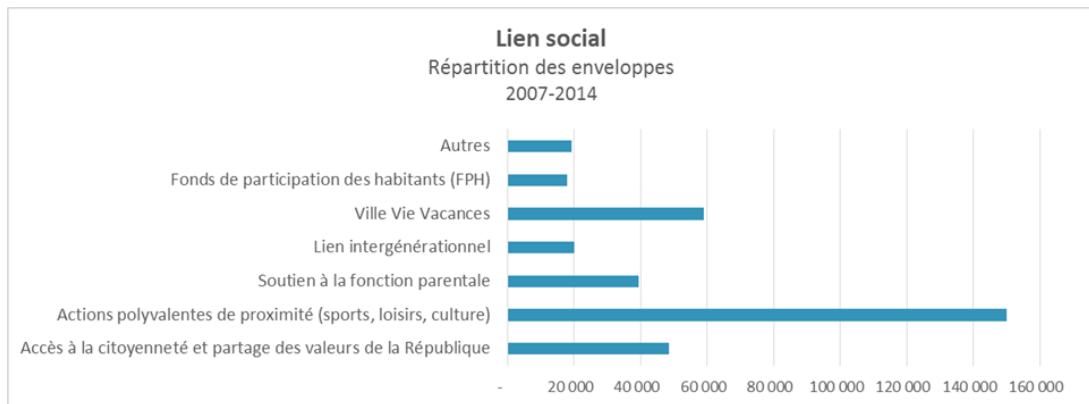


Fin 2013, une réflexion sur la constitution d'un réseau d'adultes-relais a été lancée entre les trois communes et la communauté d'agglomération en lien avec la Mission locale, et a conduit au recrutement en 2014 d'un **adulte-relais « emploi des jeunes »** par le Grand Périgueux. Son immersion dans les quartiers au plus près des publics est facilitée par les centres sociaux qui assurent la logistique de proximité (mise à disposition d'un bureau et de matériel).

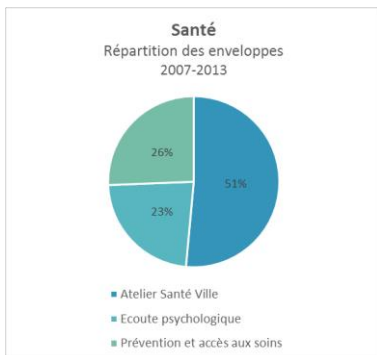
- Les besoins de **tranquillité des quartiers** et d'actions de prévention ont été pris en compte dans le cadre d'un travail partenarial très satisfaisant au sein des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Coulounieix-Chamiers et de Périgueux : outre la mise en place de cellules de veille, les projets dans les quartiers ont été soutenus grâce au dispositif Ville Vie Vacances (VVC) et au **Fonds interministériel de prévention de la délinquance** (FIPD).

Des dispositifs portés par les villes ont été déclinés, notamment par une présence renforcée des agents de police municipale pour Périgueux, le recrutement d'un agent de tranquillité publique à Coulounieix-Chamiers ou encore d'un agent de police rurale à Boulazac.

Par ailleurs, un travail de **renforcement des équipements publics et de soutien aux structures associatives de proximité** a été amorcé, permettant de renforcer l'offre de proximité en matière sociale, culturelle, sportive et éducative. Le rôle actif et fédérateur des centres sociaux implantés dans chacun des quartiers est d'ailleurs à ce titre à souligner.



Un **atelier santé ville (ASV) intercommunal** a été mis en place à partir de 2011 suite à un diagnostic concerté avec les habitants, avec le recrutement d'un coordinateur ASV chargé de mener le projet partenarial et de coordonner les actions (bénéficiant à 80% aux quartiers prioritaires et 20% au reste de l'agglomération). Il a permis de constituer un large réseau d'acteurs et de développer des actions de prévention et d'accès aux soins. **314 membres** constituent aujourd'hui ce réseau. Ils se rencontrent 3 fois par an au Grand Périgueux sur des temps de discussions et d'échanges, de présentation de structures, de communication d'évènements, projets ou actions liés à la santé.



Quelques actions menées, financées directement par l'enveloppe CUCS :

- « Guide Pratique Santé » et exposition itinérante « La santé vue par les enfants » des quartiers de Boulazac et Chamiers
- 3 formations aux gestes de 1^{er} secours dans les quartiers prioritaires (SDIS 24)
- formations à la prévention des risques sanitaires destinées en particuliers aux professionnels intervenant dans les QPV

À NOTER

De 2007 à 2014 :

- Près de 450 actions financées, portées par 75 structures associatives,
- 7 adultes-relais et 28 postes CAE Ville pour les associations et les collectivités,
- Plus de 6 M € de crédits spécifiques CUCS/PRE injectés dans les quartiers (3 M € de crédits spécifiques de l'Etat et autant des collectivités)
- 7,5 M € de crédits de l'ANRU sur les programmes

> L'évolution des quartiers

Malgré ces constats positifs, force est de constater que le travail est encore loin d'être achevé.

L'analyse des indicateurs de difficulté socio-économique appliquée à la population de ces quartiers fait apparaître **un maintien des écarts entre ceux-ci et le reste du territoire** et des conditions de vie toujours difficiles pour les habitants, accentuées par un contexte national défavorable en matière d'emploi.

Ainsi, les écarts sont particulièrement importants concernant le niveau de revenus des habitants, la présence de familles monoparentales, de ménages isolés et de populations d'origine étrangère, mais aussi sur le taux de chômage très élevé et le manque de qualification des habitants.

Certains quartiers affichent les caractéristiques économiques et sociales les plus défavorables et sont marqués par des dynamiques de dégradation.

Une approche multicritères, croisant des indicateurs significatifs en matière d'exclusion et de pauvreté, fait apparaître :

- Un fort cumul de difficultés pour les quartiers de Chamiers et de la Boucle de l'Isle (Gour de l'Arche et Bas-Toulon) ;
- Un resserrement du périmètre des difficultés pour les quartiers du Toulon et de La Gare à Périgueux ;
- Des spécificités en matière sociale mais un cumul de difficultés moins marqué et un nombre d'habitants inférieur à 1 000 habitants pour le quartier des Hauts d'Agora à Boulazac ;
- L'émergence de nouveaux quartiers dans le secteur des Mondoux-St Georges à Périgueux et Pagot à Coulounieix-Chamiers, ancien quartier prioritaire du Contrat de ville 2000-2006.

> La démarche d'élaboration du contrat de ville 2015-2020

Par circulaire n° 5729/SG du 30 juillet 2014, le Premier ministre a précisé que les contrats doivent être construits autour de trois piliers :

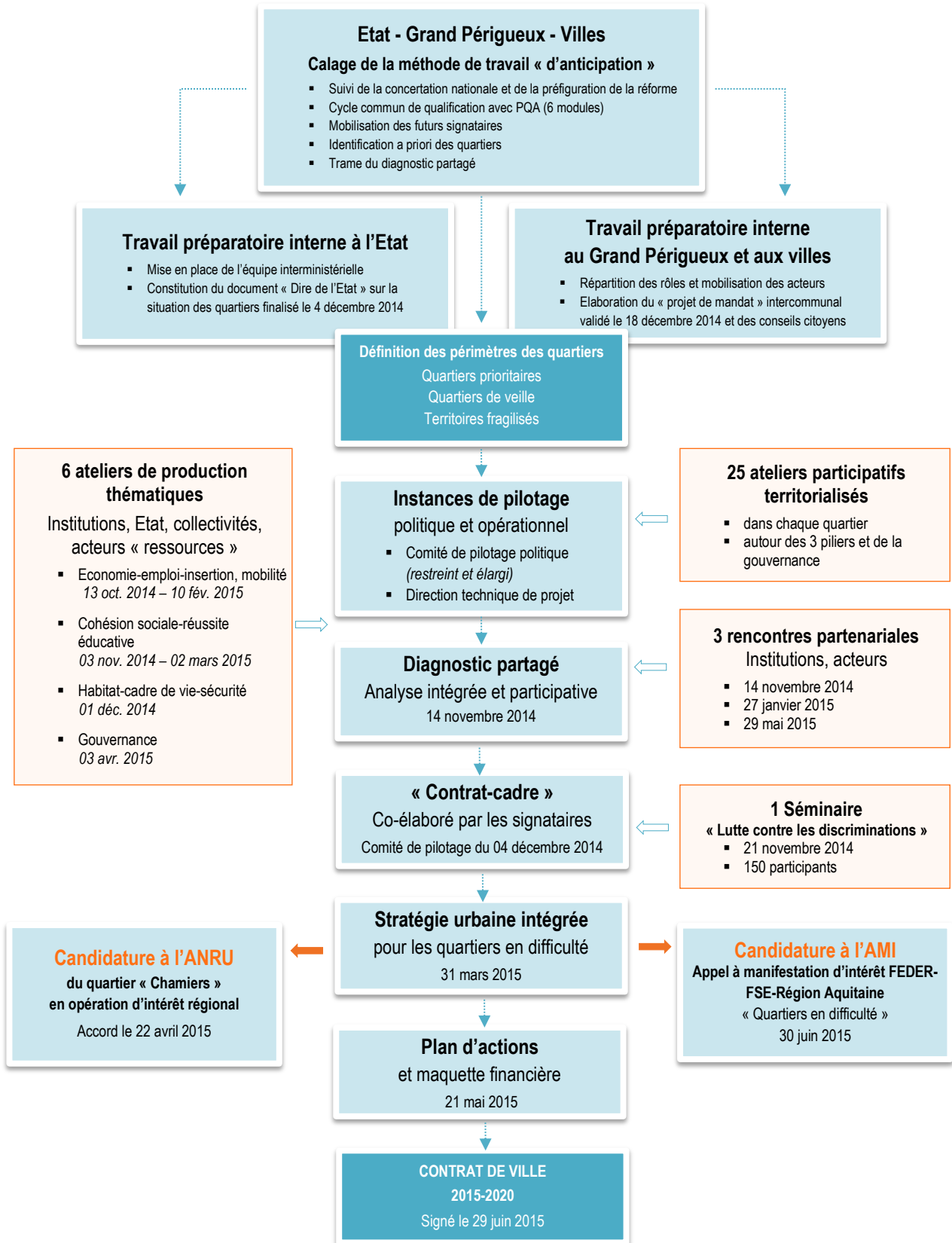
- ***pilier "cohésion sociale"*** ; tout en prêtant une attention particulière aux familles monoparentales et à la solidarité intergénérationnelle, ce pilier doit prendre en compte les questions de mobilisation de ressources dans les champs de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé et du sport. Assurant la définition d'une stratégie territoriale d'accès aux droits, il est par ailleurs appelé à prévoir des mesures de soutien aux associations susceptibles de les faire bénéficier du "choc de simplification".
- ***pilier "cadre de vie et renouvellement urbain"*** ; ce pilier doit assurer la programmation de créations d'équipements tout en visant la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans les quartiers. Il est attentif à la question de l'amélioration des relations entre la police et la population des quartiers. Pour les quartiers concernés par les nouveaux projets de renouvellement urbain, les contrats de ville doivent fixer les grands objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale dans lesquels s'inscriront ultérieurement les conventions passées par l'ANRU en vue de la réalisation de ces projets.
- ***pilier "développement de l'activité économique et de l'emploi"*** ; ce pilier doit veiller à assurer le développement économique et l'accès à l'emploi dans les quartiers prioritaires, la présence des opérateurs emploi-insertion de droit commun dans les quartiers tout en fléchant les emplois aidés et les aides à l'emploi vers les jeunes issus de ces quartiers dans lesquels, par ailleurs, le soutien à l'entrepreneuriat doit être organisé. Ce pilier pourra mobiliser les engagements financiers de la Caisse des dépôts et consignations et de l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA), de la Région Aquitaine et de l'Union Européenne.

Ces trois priorités sont complétées par la **prise en compte des priorités transversales** en faveur de la jeunesse, de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations, mais aussi par l'intégration de mesures suite aux attentats de janvier 2015 qui traduisent l'engagement des partenaires signataires en faveur des **valeurs républicaines** : citoyenneté, laïcité, lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

La circulaire précise que les contrats doivent faire **l'application d'une " clause du territoire le plus favorisé "** par une mobilisation des outils de droit commun supérieure à la moyenne et la recherche, pour les projets de renouvellement urbain contractualisés avec l'ANRU, de l'excellence numérique et environnementale.

Enfin, la circulaire du Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports du 15 octobre 2014 a réaffirmé l'enjeu de cohérence globale du contrat et rappelé les **facteurs essentiels de réussite** de la nouvelle contractualisation : mobilisation prioritaire du droit commun, caractère intégré du contrat élaboré en co-construction avec les habitants des quartiers prioritaires etc.

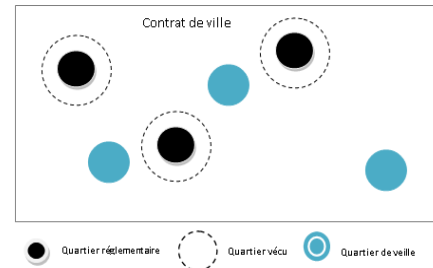
LE PROCESSUS D'ELABORATION DU CONTRAT



> Une méthode de travail « d'anticipation »

La concertation nationale engagée depuis octobre 2012 a permis de suivre « en temps réel » l'évolution de la réforme et d'anticiper un certain nombre de points. Compte tenu des contraintes de temps, il a été décidé de **procéder de manière empirique**, en partant de la connaissance fine qu'avaient les maires et leurs équipes de leur territoire.

- **Une identification a priori des différents quartiers** et leur classement potentiel a constitué une 1^{ère} trame de la future géographie de la politique de la ville (hypothèse de base). Des réunions spécifiques avec les trois maires se sont déroulées à Boulazac le 29 janvier 2014, à Coulounieix-Chamiers le 03 février 2014 et à Périgueux le 25 février 2014.



- **Dans un 2^{ème} temps, cette hypothèse a été vérifiée**, avec les partenaires du futur contrat :

- en capitalisant les données disponibles (analyses des besoins sociaux des CCAS, plans stratégiques locaux post ANRU, diagnostic « emploi », diagnostic social, diagnostic « santé »...) et en conduisant des études complémentaires ponctuelles,
- en recueillant le ressenti et le vécu des habitants au travers des marches exploratoires de type « diagnostic en marchant », d'actions CUCS intéressantes (Fonds de participation des habitants et « Jeunes reporters des quartiers » à Chamiers) ou de l'organisation d'un séminaire « lutte contre les discriminations » le 21 novembre 2014,
- en s'inscrivant dans les cycles d'échange et/ou de formation organisés par le centre de ressources régional « Pays et Quartiers d'Aquitaine » (6 modules) et l'association régionale Boulevard des Potes (4 modules) tout au long de l'année 2014,
- en capitalisant les retours d'expérience des 12 sites pilotes de préfiguration de la réforme.

> La construction progressive d'une stratégie intégrée et du projet

- **Un diagnostic partagé** a été réalisé avec l'ensemble des partenaires du contrat, les acteurs de terrain et les habitants des quartiers, en croisant les différents éléments capitalisés exposés précédemment. Ce travail s'est déroulé de mai à novembre 2014, sous la forme de réunions thématiques, de rencontres et débats territorialisés, de diagnostics en marchant et d'analyses des données proposées par les différentes instances. La restitution de ce travail a eu lieu en Comité des partenaires **le 14 novembre 2014**.
- **Un " contrat cadre "** du futur contrat de ville a été proposé aux partenaires par l'Etat, le Grand Périgueux et les trois communes pour dégager les orientations stratégiques et les priorités pour les quartiers. Ce document a été validé par l'ensemble des partenaires **le 4 décembre 2014**. La **dimension territoriale** du contrat de ville se décline ensuite sous la forme de **"projets de quartiers "** élaborés durant le 1^{er} trimestre 2015 sous l'impulsion des Maires et du Président du Grand Périgueux. Ces projets ont ensuite été mis en perspective au cours du 2^{ème} trimestre 2015 dans une **Stratégie Urbaine Intégrée** et déclinée de manière opérationnelle en fiches-actions.

> Le dialogue soutenu avec les acteurs locaux et les habitants

L'élaboration du contrat de ville s'est fondée dès le départ sur une large concertation avec les habitants, les associations, les acteurs locaux investis dans les quartiers de la politique de la ville et les partenaires institutionnels signataires du contrat. Leur implication dans l'élaboration était ainsi de nature à inciter à leur mobilisation sur la durée en faveur des quartiers.

Ce dialogue a pris trois formes :

- **Des ateliers participatifs** organisés dans chacun des quartiers prioritaires et de veille, par les maires et les équipes de la politique de la ville en lien avec le délégué du préfet. Ils réunissaient habitants et partenaires associatifs de chaque quartier et ont réuni plus de 300 personnes.
 - Quartier de Chamiers : 13 ateliers entre le 28 mai 2014 et le 3 mars 2015
 - Quartier Boucle de l'Isle : 13 ateliers et 6 réunions du Conseil citoyen entre le 9 septembre 2014 et le 17 juin 2015
 - Des visites de quartiers avec les partenaires locaux, les services de la Région Aquitaine (23/09/2014) et le centre de ressources « Pays et Quartiers d'Aquitaine » (07/01/2015)

L'importance de la participation à ces ateliers et la qualité des échanges qui s'y sont tenus fournit un socle à la démarche d'association et de participation des citoyens à l'élaboration du contrat de ville, à son suivi et à son évaluation.

- **Le séminaire « Lutter contre les discriminations » du 21 novembre 2014** a permis de rassembler 150 personnes issues du monde associatif et des institutions pour partager sur les questions de discrimination à l'emploi, au logement, à la santé, aux équipements et services.
- **Des rencontres partenariales** à destination notamment des acteurs associatifs engagés dans le CUCS menés les :
 - **14 novembre 2014** : partage des éléments du diagnostic et des grands enjeux
 - **27 janvier 2015** : information sur la nouvelle géographie de la politique de la ville et présentation du contrat-cadre et des échéances, recueil des attentes sur la gouvernance et la participation des habitants, organisation de groupes de travail par pilier
 - **29 mai 2015** : partage des projets des villes et de l'agglomération pour les quartiers

Ces réunions ont permis de présenter l'achèvement de la refonte de la géographie prioritaire, les engagements pris par le gouvernement, les objectifs portés par l'Etat, le Président de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux et les Maires, mais également d'engager la réflexion sur l'élaboration du nouveau contrat de ville.

Les retours des associations sur le précédent CUCS, leurs souhaits d'actions, leurs idées, leurs propositions d'innovation ou encore les dispositifs de droit commun qu'il serait, selon elles, nécessaire de mobiliser davantage, ont permis d'alimenter et d'enrichir le contrat de ville.

Une attente forte de la part des associations a été exprimée, partagée par l'Etat et les collectivités, pour simplifier les démarches administratives et accroître leur stabilité et leur visibilité budgétaire, afin qu'elles puissent s'investir au mieux dans leurs missions auprès des habitants.

> Les instances de pilotage et de co-production mises en place

Plusieurs instances ont été mises en place pour conduire l'élaboration du contrat de ville :

• Un comité de pilotage

Chargé d'arrêter les grandes orientations, de valider le projet de contrat, de prendre les arbitrages politiques et financiers, le Comité de pilotage a rassemblé l'ensemble des partenaires du futur contrat habilités, au regard de l'article 6 de loi du 21 février 2014, à signer le contrat.

Il s'est parfois réuni de manière plus restreinte pour travailler sur le contournage précis des quartiers avant validation par le CGET.

Il s'est réuni plusieurs fois, parfois en instance restreinte quand nécessaire :

- **les 15 mai et 8 septembre 2014** : lancement de la démarche
- **le 4 décembre 2014** : validation du contrat-cadre comprenant les orientations stratégiques et les priorités du futur contrat de ville, formulées à partir des principaux enjeux dégagés à l'issue de la rencontre partenariale « Diagnostic » du 14 novembre 2014
- **le 6 mars 2015** : présentation des premières esquisses des « projets de quartier » et co-définition des enjeux de la Stratégie Urbaine Intégrée
- **le 21 mai 2015** : partage des fiches-actions, des maquettes financières et des engagements respectifs
- **le 18 juin 2015** : validation du projet de contrat de ville
- **le 29 juin 2015** : signature du contrat de ville

• Six ateliers de production

Ces ateliers d'échanges et de réflexion co-animés par l'Etat et le Grand Périgueux, rassemblaient les différents services des communes, de l'Etat et des partenaires institutionnels et associatifs.

Ils ont permis successivement d'échanger sur le bilan de l'action dans les quartiers pendant la période du CUCS, de construire un diagnostic partagé de la situation actuelle des quartiers prioritaires, et d'identifier les principaux enjeux d'intervention par thématique, puis de décliner des axes stratégiques et des orientations stratégiques et des priorités en objectifs opérationnels et plans d'action.

- Développement économique, emploi, formation, insertion, mobilité : ateliers des 13/10/2014 et 10/02/2015 (présence de l'EPARECA)
- Education, sport, culture, accès aux services et à la santé : ateliers des 3/11/2014 et 2/03/2015 (PRE plus spécifiquement)
- Habitat et cadre de vie, sécurité : 01/12/2014
- Gouvernance : 3/04/2015

Chaque atelier a pris en compte les **priorités transversales** que sont les jeunes, les femmes, les victimes de discriminations et la citoyenneté.

- **Pour l'Etat, des réunions interservices**

Sous l'autorité du Secrétaire général de la Préfecture, les différents services de l'Etat se sont réunis à plusieurs reprises : la Direction départementale de la cohésion sociale et la protection des populations (DDCSPP), la Direction départementale des territoires (DDT), la Direction départementale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), Pôle emploi, la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP), la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), la Direction régionale aux affaires culturelles (DRAC), la Direction départementale de l'Agence régionale de la santé (ARS), la Direction départementale de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Ces temps de travail visaient à mobiliser les services de droit commun, à renforcer l'inter-ministérielle et notamment à décliner localement les objectifs des conventions interministérielles d'objectifs passées entre le Ministre de la ville et différents départements ministériels.

Ces travaux ont été rassemblés dans un **document intitulé « Dire de l'Etat »** et remis aux partenaires du contrat de ville lors du Comité de pilotage du 4 décembre 2014, afin de préciser les orientations et les engagements de chaque ministère. Une version encore plus opérationnelle a été établie au mois de mai 2015.

- **Pour l'agglomération du Grand Périgueux et les trois villes, des réunions interservices et bilatérales**

Le nouveau contrat de ville sera **piloté à l'échelle de l'intercommunalité**, niveau de pilotage jugé pertinent pour faire jouer l'effort de solidarité entre territoires et permettre l'intégration des quartiers prioritaires dans les dynamiques d'agglomération (développement économique, désenclavement, équilibre de l'habitat, etc.).

Le territoire était déjà inscrit dans cette dynamique au travers du **SYCOVAP**, syndicat mixte composé de la communauté d'agglomération et des trois villes, chargé depuis 2000 de la mise en œuvre des contrats successifs de la politique de la ville.

Or en janvier 2014, le Grand Périgueux est passé de 18 à 33 communes, entraînant ainsi la disparition du SYCOVAP. La communauté d'agglomération s'est trouvée placée au 1^{er} rang du pilotage avec une nouvelle articulation de travail à trouver avec les villes qui conservent un rôle important de pilotage opérationnel.

Des rencontres très régulières se sont déroulées avec l'ensemble des adjoints aux maires, des directions et des services contribuant à la mise en œuvre des axes du contrat de ville. Ces réunions visaient à conforter et développer la mobilisation des politiques de droit commun en direction des quartiers inscrits dans le contrat de ville.

Des rencontres ponctuelles entre le Président et les Maires ont permis de faire émerger et de partager une vision politique, de définir les priorités d'action identifiées au niveau des quartiers et de nourrir les orientations du contrat-cadre, document préfigurateur du contrat de ville.

PARTIE 2 –

LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE 2015-2020

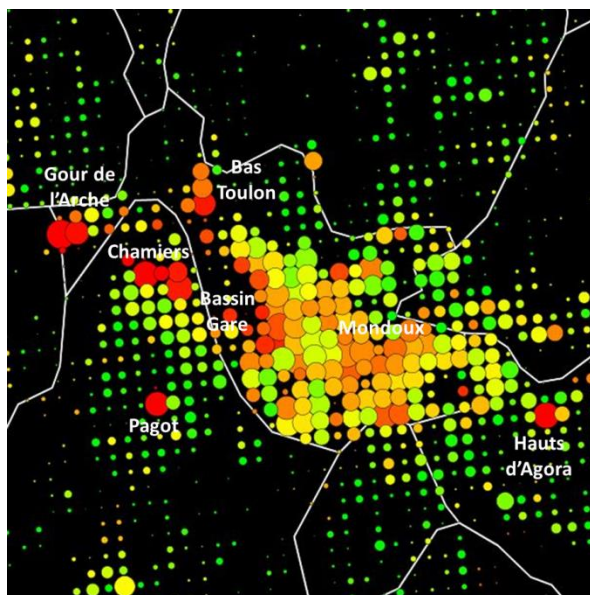
La loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a réaffirmé la double finalité de la politique de la ville, celle d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers en difficulté. Mais elle a également révisé en profondeur le cadre d'action de cette politique de solidarité nationale.

> Les critères et la sélection des quartiers prioritaires

La première étape a en effet été de réviser la géographie prioritaire en visant trois objectifs :

- simplifier l'ancienne géographie, résultat de "zonages" et de dispositifs successifs, source de complexité, obstacle à la création de synergies et génératrice d'une dilution des crédits (auparavant 6 zonages différents dont 2 492 CUCS et 751 ZUS) ;
- mettre en cohérence la liste des territoires de la politique de la ville, jamais révisée depuis la création des Zones urbaines sensibles (ZUS) en 1996, avec les nouvelles réalités sociales et urbaines ;
- cibler l'intervention publique sur les zones les plus en difficulté, en définissant 1 300 quartiers prioritaires en 2015.

Pour cela, il a été décidé de mettre en place un périmètre unique d'intervention, celui du quartier prioritaire de la politique de la ville ou QPV, selon un **critère de concentration urbaine de pauvreté**.



Grand-Périgueux - Carte des ménages en dessous du seuil de bas-revenus
Base données carroyées INSEE 2011

La carte ci-contre illustre la situation du revenu des habitants du cœur urbain du Grand Périgueux et met en évidence (en rouge) les zones où se concentrent des habitants dont le revenu se situe en-dessous du seuil de bas-revenus. Il en ressort l'existence de quelques « poches de pauvreté », situées essentiellement à l'ouest du cœur urbain de l'agglomération (Gour de l'Arche, Chamiers, Bas Toulon, Pagot), ainsi qu'en cœur de ville de Périgueux (Bassin Gare, Mondoux-St Georges) et à Boulazac (Hauts d'Agora).

La nouvelle géographie de la politique de la ville pour la période 2015-2020 recouvre exactement ces différentes zones.

La liste de quartiers prioritaires de la Politique de la Ville a été rendue publique le 17 juin 2014 et officialisée par décret des 3 juillet et **30 décembre 2014 (contours définitifs)**.

Ont ainsi été retenues **les zones de plus de 1 000 habitants, où plus de la moitié de la population vit avec moins de 11 250 € par an**, soit 60 % du revenu médian de référence national (avec une pondération selon le niveau de vie moyen de l'agglomération).

Quartier	Commune	Population du quartier	Revenu médian (€/an)	Seuil de bas revenus (€/an)
Chamiers	Coulounieix-Chamiers	1 240 hab.	7 800	11 500
Boucle de l'Isle (Gour de l'Arche-Bas Toulon)	Périgueux	1 530 hab.	9 700	11 500
TOTAL		2 770 hab.		

Source : CGET 2014 - www.cget.fr

Certains quartiers sont ainsi sortis de la géographie prioritaire : la zone urbaine sensible (ZUS) de Boulazac, le quartier du Toulon ainsi qu'une grande partie du quartier de La Gare.

Les quartiers prioritaires du Grand Périgueux apparaissent particulièrement fragiles, notamment au regard des moyennes des revenus médians des quartiers prioritaires :

- de la région Aquitaine : 10.181 € par an
- de France : 9.715 € par an

> Les quartiers de veille active

L'action conjuguée de l'Etat, des villes et des partenaires du CUCS a permis d'améliorer la qualité de vie et les conditions de vie des habitants des 5 quartiers prioritaires du CUCS. Pour conforter l'impact de cet engagement et maintenir une attention particulière et collective à la situation de ces quartiers, une partie des périmètres de l'ancien CUCS précité ne relevant plus des quartiers prioritaires du nouveau contrat de ville sont classés en quartier de veille active.

Les quartiers de La Gare (Périgueux), du Bas-Chamiers (Coulounieix-Chamiers) et des Hauts d'Agora (Boulazac) continueront donc, dans le prolongement du CUCS, à faire l'objet d'une vigilance spécifique de la part des partenaires du contrat, de manière à pouvoir accompagner leur évolution et être en situation de réagir à des difficultés particulières (voir carte ci-après).

A ce titre, ils pourront continuer à bénéficier de l'ingénierie de la politique de la ville, de la mobilisation accrue du droit commun et de la pérennisation de certains dispositifs spécifiques tels que la réussite éducative et les adultes-relais. Cela permet donc de mettre en place ou de maintenir des actions d'intégration transversales, des ateliers sociolinguistiques, etc.

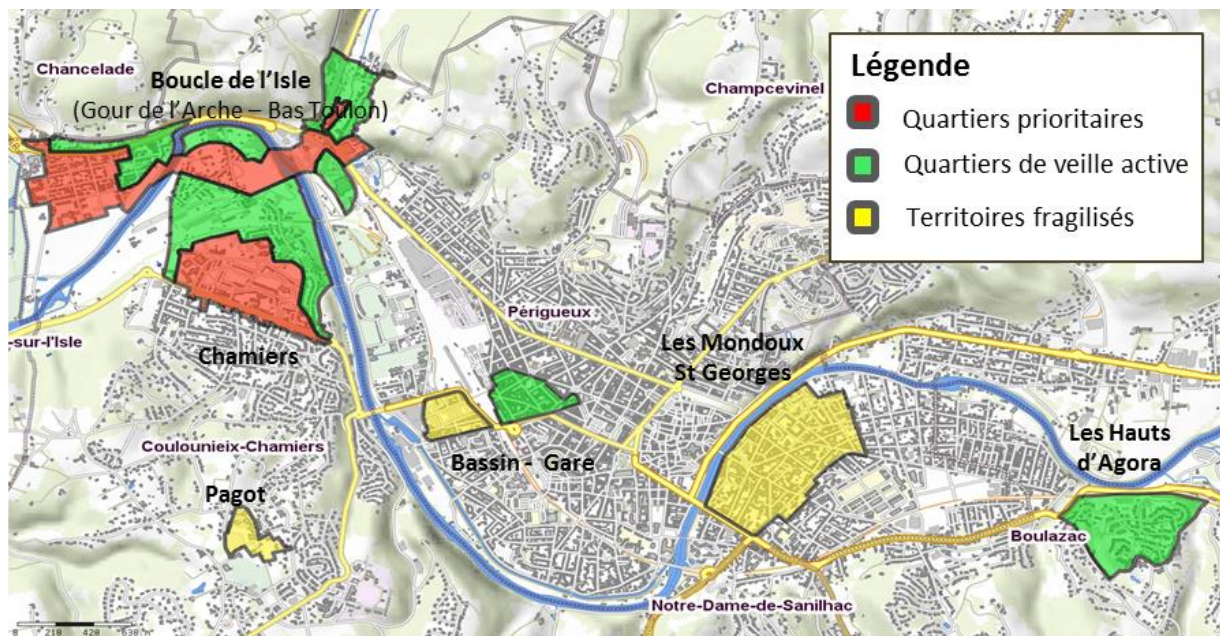
> Une spécificité locale : les « territoires fragilisés »

Les partenaires locaux ont également souhaité étendre leur vigilance sur deux quartiers dont les critères sociaux sont alertants mais dont le nombre d'habitants inférieur à 1 000 n'a pas permis leur inscription dans la géographie prioritaire.

Il s'agit des quartiers Pagot (Coulounieix-Chamiers) ancien quartier de priorité 1 dans le Contrat de ville 2000-2006, Les Mondoux et Le Bassin (Périgueux) dont la situation de fragilité a été conjointement signalée par les services sociaux du Département de la Dordogne, les équipes de prévention spécialisée de l'agglomération et le bailleur social Périgueux Habitat (Cf. carte ci-après).

Ces quartiers ne pourront pas bénéficier des dispositifs et des crédits spécifiques de la politique de la ville de l'Etat, mais ils feront l'objet d'une attention particulière des autres partenaires du contrat pour suivre leur évolution et renforcer les éventuelles interventions afin d'éviter le risque de basculement à terme dans la géographie prioritaire.

La carte ci-dessous présente les **quartiers inscrits dans le présent contrat de ville**.



> Les quartiers vécus

Il s'agit là, non pas d'un périmètre géographique, mais de la prise en compte du public touché par l'action menée ou relevant de l'établissement ou équipement public concerné.

Ainsi, dès lors qu'au moins 50 % du public concerné est constitué d'habitants de quartiers prioritaires, la structure, l'équipement ou l'établissement peut prétendre à l'octroi de crédits spécifiques politique de la Ville de l'Etat.

L'identification des structures relevant de cette notion de quartier vécu a été réalisée à l'occasion de l'élaboration des projets de quartiers.

LE PORTAIT DES QUARTIERS

Un **diagnostic socio-économique et urbain détaillé** a été réalisé par la communauté d'agglomération du Grand Périgueux et annexé au contrat de ville. Pour chacun des quartiers inscrits dans le contrat de ville, il présente les difficultés et les ressources et en mesure les écarts avec le reste du territoire, mais aussi les potentialités.

Quelques éléments synthétiques issus de ce document sont présentés ci-après, ainsi que les tableaux des « chiffres-clés ».

> Les quartiers prioritaires

Localisés en cœur d'agglomération, ces deux quartiers prioritaires bénéficient d'un cadre de vie marqué par une forte présence d'éléments naturels (rivière Isle, espaces de nature, terres agricoles), qui en font des espaces de « ville à la campagne ».

> Les quartiers prioritaires se composent de quatre sous-ensembles :

> À l'ouest, le secteur « **Gour de l'Arche** », ancien quartier en priorité 1 du CUCS 2007-2014. Situé à l'extrémité ouest de la ville de Périgueux entre la route d'Angoulême et la rivière Isle, à proximité des grands axes de déplacement mais dans une position très excentrée au regard de la commune.



> Au centre, le secteur « **Bas-Chamiers** », faisait partie du quartier en priorité 1 du CUCS 2007-2014. Il se situe sur le périmètre de la commune de Coulounieix-Chamiers. Il est le plus enclavé des trois, situé directement dans le creux de la Boucle de l'Isle et séparé du reste de l'espace urbain au sud par de grands espaces d'activités industrielles en déclin, partiellement en friche comme l'ancien camp militaire appelé « Camp américain ».



> À l'est, le secteur dit « **Bas-Toulon** », qui recouvre en partie le nord du quartier du Toulon, en priorité 3 au titre du CUCS 2007-2013. Ce secteur se situe de part et d'autre de la route d'Angoulême, en entrée de ville de Périgueux.



> Au sud, le quartier de **Chamiers**, situé au long de la RD 6089, qui cumule les handicaps les plus importants du territoire.

> Le quartier prioritaire de la « Boucle de l'Isle »

Le secteur du Gour de l'Arche

Le secteur souffre d'un certain enclavement et constitue un secteur historiquement dit « sensible », au regard d'une situation géographique particulière mais aussi d'éléments historiques et des indicateurs de fragilité qui caractérisent sa population. Caractérisé par la juxtaposition entre un tissu pavillonnaire et un habitat social dominant, ce secteur a bénéficié d'un programme ANRU visant à renouveler l'offre d'habitat, à renforcer son attractivité par la valorisation de ses espaces publics et à renforcer ses équipements pour un meilleur service aux habitants. Ce secteur rassemble la grande majorité des habitants du nouveau quartier prioritaire « Boucle de l'Isle ».



■ En matière de cohésion sociale :

- **une population en pleine mutation**, avec une baisse du nombre d'habitants majoritairement liée aux opérations ANRU (- 10,2 %), une population qui rajeunit (40 % de moins de 30 ans, contre 26,5% en moyenne sur Périgueux), une part importante des moins de 18 ans dans le parc HLM (près de 40% des résidents), une nette diminution des familles de 3 enfants et plus (25 %) et des familles monoparentales (25 %) ;
- **des fragilités persistantes**, avec une population étrangère presque 3 fois plus nombreuse (12,4 %) qu'en moyenne sur l'agglomération (3 à 5 %) et près de 18 nationalités différentes, deux fois plus de bénéficiaires du RSA socle qu'en moyenne sur Périgueux et 29 % des allocataires entièrement dépendants des prestations sociales ;
- **une précarité marquée chez les jeunes**, majoritairement sans emploi et sans ressources, 34 % des élèves du collège Anne Frank issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées et 15,3 % des enfants de 15 à 17 ans non scolarisés.

■ En matière d'habitat et de cadre de vie :

- **une attractivité et une mixité résidentielle croissantes, malgré des difficultés localisées**, avec un relatif équilibre entre les appartements (54 %) et les maisons individuelles (46 %) et un secteur résidentiel adapté aux primo-accédants à la propriété. Avec 45 % de logements sociaux en 2011 concentrés pour plus de la moitié dans la résidence de Saltgourde (220 logements), celle-ci présente un taux de vacance élevé (38 %) ;
- **de nombreux atouts en termes de cadre de vie de mixité fonctionnelle et du potentiel foncier**, avec une certaine mixité fonctionnelle, entre logements, équipements / services, mais aussi commerces et activités économiques et action sociale / structures caritatives ;
- **un désenclavement et un traitement des espaces publics inachevés**, surtout liés à des ruptures naturelles et urbaines et à la nécessité de lancer un programme de reconnexion et de requalification globale des espaces publics.

■ En matière de développement économique et d'emploi :

- **des commerces et des équipements (écoles) impactés** par les PRU et la diminution du nombre d'habitants, avec des services manquants en matière de santé ;
- **une population encore fragilisée**, avec deux fois plus de non-diplômés (28,9 %) qu'en moyenne sur l'agglomération (12,9 %), dont 53,3 % de femmes, mais aussi un taux de chômage largement supérieur à la moyenne communale, notamment chez les jeunes de 15-24 ans (52 %) dont le nombre a augmenté de 35 % entre 2006 et 2011 ;

- **une part importante d'ouvriers** presque deux fois plus importante (36,7 %) que sur le reste de l'agglomération (21,7 %), à l'inverse des cadres et professions supérieures (4,7 %) deux fois moins nombreux (10,9 % sur l'agglomération) ;
- **un assez bon recours aux transports en commun**, surtout de la part des jeunes (+ de 55 % des jeunes accompagnés n'ont pas d'autre moyen de transport).

Le secteur du Bas-Toulon

Ce secteur présente des caractéristiques assez contrastées avec le secteur du Gour de l'Arche.



- **En matière de cohésion sociale :**
 - **une population relativement plus âgée** (8 % seulement de chefs de ménages âgés de moins de 30 ans) et seulement 15 % de familles de 3 enfants et plus ;
 - **une part très importante de ménages isolés** (plus de 50 %) et de ménages de nationalité étrangère (1/5^{ème} des ménages, représentant 11 nationalités différentes).
- **En matière d'habitat et de cadre de vie :**
 - 120 logements collectifs en 3 unités de logements en majorité de types 3 et 4, et particulièrement demandé (260 demandes en 2013 sur la totalité du secteur Toulon) avec **une très faible vacance** (4 logements en 2014) ;
 - **des difficultés principalement liées à l'isolation thermique** (50 logements classés « E ») et à l'absence de liens entre les 3 zones, à l'origine de **dysfonctionnements urbains mais aussi sociaux** (peu de relations entre locataires sur ce secteur, absence de vie de quartier, conflits) ;
 - **quelques grands équipements culturels et sportifs à rayonnement intercommunal** (salle omnisports, salle de musiques amplifiées Le Sans Réserve, espace de La Filature de l'Isle), mais encore trop peu investis par les habitants du quartier.
- **En matière de développement économique et d'emploi :**
 - la récente implantation du pôle économique « Le Privilège » en 2013 proposant des commerces variés (boulangerie, bar tabac, salon de coiffure, pharmacie, institut de beauté...) mais une accessibilité aux habitants du quartier qui reste difficile.

> Le quartier prioritaire « Chamiers »

Il se situe quant à lui entièrement sur la commune de Coulounieix-Chamiers, également éligible en priorité 1 au titre du CUCS 2007-2014. Il s'agit d'un quartier d'habitat social datant de la fin des années 60, marqué par son histoire ouvrière (SNCF, EDF) et le rapatriement d'Algérie, enclavé entre le Gour de l'Arche et le Toulon et séparé d'eux par la rivière Isle et la voie verte.



Situé dans le prolongement du centre-ville de Coulounieix-Chamiers au sud, ce quartier en cœur de ville bénéficie toutefois de la proximité immédiate de nombreux services et équipements et occupe une position clé pour le projet de centralité de la ville. Il est en effet situé en articulation stratégique entre le boulevard de la ville (l'avenue du Général De Gaulle qui borde le quartier au sud), et le secteur du Bas-Chamiers au nord.

Bien que sa population affiche des signes inquiétants de fragilité, ce quartier, aussi appelé « quartier Jacqueline Auriol » sur proposition de l'amicale des locataires du quartier et acceptée par tous les acteurs, n'a jamais fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain.

■ En matière de cohésion sociale

- **une précarité omniprésente**, avec environ 70 % des locataires sous le seuil de pauvreté (987 € / mois) et près de 35 % des chefs de ménage sans emploi dont la part augmente (depuis 3 ans, 60 % des installations) et particulièrement marquée chez les jeunes, avec des conséquences sur la santé physique mais aussi psychique (hausse des conduites dépressives en général, aggravation des conduites à risques ou déviantes chez les jeunes) ;
- **des difficultés de « vivre ensemble »** avec une forte dynamique de rajeunissement et une grande diversité culturelle (94 % des ménages de moins de 30 ans installés depuis moins de 5 ans, soit ¼ environ des nouvelles installations, problèmes de cohabitation avec les personnes âgées installées depuis longtemps, population étrangère 3 fois plus nombreuse que sur l'agglomération, avec 20 nationalités différentes, souvent des primo-arrivants maîtrisant mal la langue française) ;
- **une forte présence de familles monoparentales et familles nombreuses** avec près de 25 % de familles de 3 enfants et plus, 38 % de familles monoparentales souvent avec plusieurs enfants à charge dont la part est en augmentation ;
- **des établissements scolaires confrontés à la précarité et à l'évasion scolaire** : 40 % des élèves du collège Jean Moulin issus de catégories socio-professionnelles défavorisées et presque autant d'élèves boursiers (39 % des 420 élèves), avec des effectifs en baisse à la fois dans l'école et dans le collège, une non scolarisation de 42 % des enfants de 2 à 5 ans et de 13 % des enfants de 15 à 17 ans.
- **des faits de délinquance persistants** avec, par exemple, 24 % des mesures de la PJJ pour des actes d'incivilité situés sur le quartier.

■ En matière d'habitat et de cadre de vie

- **un parc de logements important mais très vieillissant** : 563 logements HLM construits entre 1955 et 1972 en grande majorité collectifs (87 %) et de grande taille (75 % de types T3 et T4) dans des immeubles de 4 à 7 étages à petits loyers (T3 de 60m² à 250 €) ;
- **une faible attractivité résidentielle** (forte stigmatisation, - 6 % de population en 5 ans, taux de vacance de + de 12 %, fort turnover avec 52 % des ménages installés depuis - de 5 ans) et une mixité sociale encore peu développée avec une surreprésentation du logement social (plus de 60 %) à l'échelle de l'Iris et une paupérisation du quartier et des demandeurs de logement HLM, accentuant le risque de déclin socio-économique et d'accélération du décrochage.

- **des espaces extérieurs généreux mais sous-exploités, usés et peu appropriés par les habitants**, confrontés à des pratiques et usages conduisant à leur dégradation (nombreuses épaves de voiture, stockage de matériaux ferreux, circulation d'engins motorisés sur espaces verts,...) et peu d'équipements de convivialité (jeux, mobilier,...), mais aussi un réseau viaire et un stationnement très présents et en mauvais état, qui génèrent des sous-espaces urbains sans qualité, indifférenciés et monotones ;
 - **un territoire fermé sur lui-même et mal connecté** depuis le cœur du quartier aux principaux points d'arrêts de bus, de services, d'activités économiques et de convivialité (commerces, services publics de proximité, centre social, etc.), malgré une certaine mixité fonctionnelle, entre logements / équipements / services / commerces / activités économiques / action sociale ;
 - **des équipements déqualifiés ou dans des conditions précaires de fonctionnement et de développement** (city-stade, gymnase, centre social) pourtant très appropriés par les habitants du quartier et une forte demande d'un équipement de convivialité et de sociabilité au cœur du quartier.
- **En matière de développement économique et d'emploi**
- **une déprise économique** qui s'accélère, malgré des disponibilités immobilières identifiées ;
 - **une part importante des non-diplômés** (31,7 %) au sein de la population plus de deux fois plus importante qu'en moyenne sur le territoire (12,9 % sur l'agglomération), dont 56,6 % de femmes ;
 - **des ouvriers presque 2 fois plus nombreux** (39,4 %) que sur le reste de l'agglomération (21,7 %) et une très faible part des cadres et professions supérieures (2,9 %) ;
 - **un taux de chômage particulièrement élevé** (36,4 %) et en forte augmentation (+ 30 % entre 2006 et 2011) qui impacte particulièrement les jeunes de 15-24 ans (52 % et une hausse de 55 % entre 2006 et 2011), mais aussi les femmes (+ 21 %).
 - **des difficultés de mobilité qui freinent notamment l'accès à l'emploi**, avec une très forte dépendance aux transports en commun (32 % de ménages sans voiture, + de 58 % des jeunes accompagnés sans autre moyen de transport) et une mobilité qui se heurte à de nombreux freins (inadaptation de l'offre de transports, mauvais usages et incompréhension de l'offre, difficulté physique de rejoindre l'arrêt de bus pour les personnes âgées ou les mamans avec poussette, manque de connexions entre le réseau Péribus et les autres possibilités de déplacement, notamment la voie verte et les pistes cyclables) ;
 - **d'autres freins à la recherche et l'obtention d'un emploi des publics** : manque de motivation (difficulté d'acceptation des contraintes des horaires, dégradation des représentations sociales sur la valeur travail, sur ou sous-estimation des compétences professionnelles), décalage entre le temps long de l'accompagnement vers l'emploi et la précarité des emplois proposés, temps de mobilisation par la formation trop longs pour l'attention des jeunes (30 à 35 h/semaine), accès difficile au monde de l'entreprise, par manque des « codes » et un faible accès à l'information sur les offres, situations de travail au noir, décrochage scolaire nécessitant un travail de prévention et de médiation en lien avec l'Éducation Nationale pour établir un lien de confiance éducateurs spécialisés /élèves décrocheurs
 - **Des freins liés aux dispositifs d'insertion** : problème généralisé d'accès aux dispositifs d'accès/de retour vers l'emploi (clauses d'insertion ou plan régional de formation), pourtant destinés aux jeunes mais dont ils ne profitent pas et des effets de seuils de certains dispositifs : par exemple les chantiers éducatifs qui deviennent inaccessibles aux jeunes de + de 25 ans, pourtant volontaires, un manque de cohérence des solutions d'accompagnement vers l'emploi « une compétition à l'insertion, un millefeuille »

> Les quartiers de veille active

> Le quartier « Bassin-Gare » à Périgueux

Ce quartier regroupe deux secteurs :

- le secteur « Gare », quartier de veille active qui était inscrit en priorité 3 au CUCS 2007-2013,
- le secteur « Bassin », identifié comme un territoire fragilisé dans le contrat de ville.



Il s'agit du quartier le plus proche du centre-ville de Périgueux, situé entre la route départementale traversant Périgueux et la rivière Isle, de part et d'autre de la ligne de chemin de fer. Traditionnellement commerçant, ce quartier était considéré historiquement comme un village convivial très cosmopolite. La dégradation de l'habitat privé, la présence de squats, les difficultés des commerces et une précarisation croissante de sa population ont conduit à l'inscrire dans le contrat de ville.

En termes urbains, ce secteur se caractérise par sa **densité** et par la **grande hétérogénéité de son offre de logements**. Il se trouve confronté à un enjeu fort de dégradation de l'habitat privé, avec un **logement locatif surreprésenté** (70 % des résidences principales), de petite taille (T1 à T3) et par endroit extrêmement vétuste voire insalubre. Les propriétaires occupants investissent donc assez peu le quartier, sauf dans le secteur Bassin où les jeunes familles peuvent trouver des maisons avec petits jardins et près du centre-ville pour un petit budget (environ 150 000 €).

On constate une **baisse continue de la représentation des artisans, commerçants et chefs d'entreprise** (- 43 % sur le Bassin). De plus, l'omniprésence d'activités industrielles et de friches freine le processus de transformation du quartier, créant une situation « d'attente » qui a conduit à envisager une action coordonnée d'envergure (ZAC du Grand Quartier de La Gare) autour d'un pôle d'échanges multimodal et d'une stratégie économique d'agglomération.

En termes socioéconomiques, ces deux secteurs ont connu depuis une quinzaine d'années un **rajeunissement important de la population**, avec une augmentation des 15-29 ans, dont une grande partie est étudiante ou au chômage. En effet, les loyers y sont très bas, les bailleurs privés peu exigeants et la proximité de la gare facilite les déplacements entre le domicile familial et le lieu d'études même si les lieux d'enseignement sont éloignés. **La part des chômeurs est également supérieure à la moyenne de la ville**, confirmant ainsi le rôle privilégié du quartier dans l'accueil des populations précarisées, et notamment les plus jeunes.

Le quartier est aussi caractérisé par la présence d'un plus **grand nombre de petits ménages** que sur le reste de la commune (près de 53 %) et l'installation plus récente de familles, y compris monoparentales, confirmant la vocation résidentielle des deux secteurs. La population active est assez bien représentée (plus de 43 %) et lorsqu'elle a un emploi, il s'agit principalement d'ouvriers et d'employés.

Les acteurs de terrain font remonter leur inquiétude face aux difficultés croissantes auxquelles sont confrontés les habitants de ce secteur, y compris en ce qui concerne les besoins en matière de protection de l'enfance et de prévention de situations locatives difficiles.

Deux opérations importantes de la SA Domofrance sont en cours sur l'ancien site de la Seita : 116 logements locatifs sociaux BBC ont été livrés et une résidence FJT de 70 places pour l'hébergement des jeunes, notamment en formation en alternance, sera mise en service en septembre 2017.

> Le quartier des Hauts d'Agora à Boulazac

Le quartier « Les Hauts d'Agora » à Boulazac fait partie des secteurs historiques d'intervention de la politique de la ville : classé en priorité 1 au titre du CUCS 2007-2013, il était la seule ZUS du territoire (ZUS Le Vignaud) et a bénéficié d'un programme de développement social et urbain dès 1992. Positionné sur un promontoire du coteau sud de la vallée de l'Isle, il se situe à l'ouest du centre-ville de Boulazac, dont il est séparé notamment par la voie ferrée et la route départementale.



Grâce aux résultats positifs des nombreuses interventions dont il a bénéficié, ce quartier a pu être désenclavé, il est aujourd'hui apaisé et a vu son image s'améliorer. Sa population présente toutefois encore des signes de fragilité qui nécessitent le maintien d'une vigilance particulière.

D'un point de vue urbain, ce quartier bénéficie **d'atouts indéniables** malgré une topographie difficile : proximité avec de nombreux équipements (centre-ville de Boulazac) et présence d'équipements sur site qui sont autant de lieux d'échange et de vie collective, très utilisés (« Agorespace », « Forum », annexe du centre social,...), bonne desserte en transport en commun (Péribus) et aménagement de nombreux cheminements piétonniers qui ont permis d'engager le désenclavement du quartier. Sa situation est privilégiée dans un écrin de verdure et d'espaces boisés avec des nombreux aménagements paysagers et espaces de détente au cœur du quartier.

Il réunit plusieurs types de logements, à la fois du logement pavillonnaire et des logements collectifs, plutôt de grande taille (T4 et T5), dont les logements locatifs privés de la résidence du « Clos de l'Isle » (90 logements) et le parc HLM « Hauts d'Agora » (180 logements) où l'habitat est vieillissant. **Le taux de vacance y est important** et représente environ 40 % du parc de Périgueux Habitat sur le site, soit environ 60 logements vides.

Il persiste toutefois **des problématiques urbaines** sur ce quartier : des accès routiers en cul de sac qui accentuent l'enclavement topographique, des entrées en pied d'immeuble peu lisibles, des façades d'immeubles et de pavillons reflétant une image dégradée, un stationnement très présent, des grandes surfaces d'espaces verts peu investies, ou encore quelques problématiques de gestion urbaine de proximité (épaves / encombrants / entretien des espaces extérieurs).

Au niveau social, la population de la résidence « Les Hauts d'Agora » reste très fragilisée : 30 % des familles de la ville au plus bas revenu vivent sur les Hauts d'Agora, où 35 % des chefs de ménage sont sans emploi. Comme sur les quartiers prioritaires du territoire, on y retrouve une forte proportion de ménages étrangers, avec de multiples nationalités, mais moins de familles monoparentales (+ de 50 % de couples parmi les locataires HLM). La population résidente est également peu ou très faiblement diplômée (80 % des habitants).

L'attachement des habitants à leur quartier est très fort. Le diagnostic en marchant de 2013 et les réunions de concertation préalables au contrat de ville fin 2014 et début 2015 ont fait remonter des attentes ciblées des habitants qui permettent de définir une « feuille de route » pour accompagner la sortie du quartier de la géographie prioritaire.

> Les territoires « fragilisés »

> Le quartier Pagot à Coulounieix-Chamiers

Le quartier Pagot se situe sur le territoire de la commune de Coulounieix-Chamiers, au sud du centre-ville. Après avoir été prioritaire au titre du Contrat de Ville 2000-2006, ce quartier est sorti de la géographie prioritaire 2007-2014 mais la précarisation de sa population a incité les partenaires du nouveau Contrat de Ville à l'identifier à nouveau comme un secteur à prendre en compte.



Il s'agit d'une cité qui se compose de 5 bâtiments collectifs anciens (construits entre 1974 et 1979), comprenant au total 144 logements. De par sa taille, il est le plus petit des quartiers identifiés pour 2015-2020.

D'un point de vue urbain, les acteurs de terrain font remonter que l'environnement très verdoyant, le montant des loyers et la superficie des logements sont les principales qualités de ce site. Il bénéficie aussi des interventions et animations des **nombreuses associations dynamiques** qui œuvrent sur ce secteur (dont une partie s'est réunie au sein du « collectif des associations de Pagot »), ainsi que la forte présence du bailleur (Dordogne Habitat) dans l'entretien du site et la rénovation des bâtiments (remplacement des menuiseries, réfection de couvertures et parties communes, jardins fleuris en pied d'immeuble, etc.).

En revanche, la cité Pagot souffre d'**isolement géographique** : elle est relativement éloignée des lieux d'attraction sociale, des services et des commerces, et n'est que très peu desservie par le réseau Péribus, ce qui soulève un fort enjeu de mobilité pour ses habitants non motorisés. Elle souffre également d'un manque de signalétique à l'intérieur du quartier (difficultés de repérage, de localisation précise, d'adresses claires), et plus globalement d'une image négative. Les bâtiments d'habitation affichent des signes de **vétusté** et nécessiteraient des travaux, et le quartier se caractérise aussi par la **recrudescence récente d'actes d'incivilité voire de délinquance** (voitures épaves, traitement des ordures ménagères, dégradations, vols et trafics, etc.).

D'un point de vue social, la population de la cité Pagot est plutôt jeune, avec une part importante d'enfants de moins de 18 ans (37 % des occupants - donnée Dordogne Habitat de juillet 2014).

Les locataires de la cité font preuve d'un attachement au site qui est contrasté : les locataires les plus anciens semblent vraiment attachés au quartier, mais les nouveaux arrivants savent dès le départ qu'ils ne resteront pas, ce qui entraîne un **fort taux de rotation des locataires** (65 % habitent dans la cité depuis moins de 5 ans – données Dordogne Habitat de juillet 2014), une **augmentation des conflits de voisinage** et un désintéressement de certains locataires à la vie du quartier.

Cette situation est aggravée par la **montée de la précarisation des habitants** de la cité (pertes d'emploi, etc.) et de l'appauvrissement de ses habitants (qui se traduit notamment par un montant d'impayés plus important dans cette cité que dans le reste du parc du bailleur).

> Le quartier « Mondoux / Saint-Georges » à Périgueux

Le quartier « Mondoux / Saint-Georges » est un secteur d'habitation qui se situe à l'est du centre-ville de Périgueux, à la frontière avec la ville de Trélissac. Il est bordé par la rivière Isle au nord et par la route de Lyon (D6089) au sud.

Ce quartier très étendu se caractérise par une grande mixité de l'habitat et un cadre de vie plutôt favorable : la quasi-totalité des propriétés privées et collectives sont clôturées et démarquées par un grillage, laissant des passages de circulation entre les logements, permettant aux piétons de circuler. Les espaces communs sont aménagés et paysagés. Et le quartier accueille plusieurs équipements notamment scolaires (3 écoles et 1 collège), sportifs (gymnase) ainsi que des services (Maison de quartier, crèche, Pôle Emploi, CMS, Club de prévention, etc.).



On note toutefois une différence entre le secteur St-Georges d'une part, quartier animé dont la population (8 270 habitants) est composée en majorité de couples et de célibataires à la fois jeunes et âgés, locataires de leur logement (70 %) et à faibles revenus, et le secteur Mondoux d'autre part, zone résidentielle composée essentiellement de logements collectifs type HLM (519 logements principalement de types 3 et 4) et dont la population est majoritairement composée de familles et classes d'âge intermédiaires.

Les **dysfonctionnements urbains** sont plutôt à signaler sur le secteur Mondoux, et notamment en ce qui concerne la zone d'habitat collectif du même nom, située non loin de l'Isle et constituée de barres d'immeubles enclavées.

Le boulevard du Petit change est ressenti comme une fracture avec les commerces et les médecins d'un côté, et les barres HLM de l'autre. De nombreuses personnes regrettent le **manque d'activités et de lien social** et s'y sentent seules.

D'un **point de vue social**, les habitants de ce secteur, et notamment de la cité Les Mondoux, affichent des signes de fragilité et d'isolement social et psychologique. Les acteurs de terrain font ainsi remonter la forte présence à la fois de parents et de jeunes mamans isolés et de personnes âgées, mais aussi d'un grand nombre de personnes vivant avec les minima sociaux.

Un petit groupe de jeunes adolescents inquiète plus particulièrement les acteurs de terrain sur ce secteur, qui représente par ailleurs un gros enjeu en matière de protection de l'enfance puisque sur l'ensemble des mesures du Conseil Général dans le cadre de la protection de l'enfance (AM, SU, FAJ, AED, FSL,...), 25 % en moyenne sont affectées à ce secteur d'habitation.

La vie sociale sur le quartier est très réduite : il y a peu d'associations de terrain, d'animations et de dynamique collective, et les habitants se côtoient très peu, préférant restés isolés. Dans le même temps, les actes d'incivilité voire de délinquance augmentent et perturbent la vie du quartier. C'est ce qui a conduit les deux équipes de prévention spécialisée à ouvrir une antenne au cœur de la cité des Mondoux le 20 novembre 2014. L'association du secours catholique a conduit une enquête début 2015 auprès des habitants qui fait apparaître des demandes de lien social par le biais d'ateliers (cuisine, informatique, café-rencontre...), de soutien (scolaire, professionnel, apprentissage de la langue), de mobilité et de mixité.

> Le territoire « vécu »

Le territoire « vécu » ne fait pas l'objet de délimitation précise. En effet, ce territoire correspond aux usages des habitants des quartiers prioritaires et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité, etc.). Il est donc défini à partir de l'identification des institutions que les habitants fréquentent au quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours, les associations où ils œuvrent ou qui agissent en leur direction, et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires. Certaines opérations de renouvellement urbain pourront se situer sur le territoire vécu si la requalification est nécessaire.

Les crédits spécifiques et de droit commun pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du territoire vécu et listés ci-dessous.

Ainsi, dès lors qu'au moins 50 % du public concerné est constitué d'habitants de quartiers prioritaires, la structure, l'équipement ou l'établissement peut prétendre à l'octroi de crédits spécifiques politique de la ville de l'Etat.

L'identification des structures relevant de cette notion de quartier vécu a été réalisée à l'occasion de l'élaboration des projets de quartiers.

> LES EQUIPEMENTS IDENTIFIES COMME RELEVANT DU TERRITOIRE VECU

	Quartiers prioritaires	Ville de Coulounieix-Chamiers	Ville de Périgueux	Autres
Etablissements scolaires et de formation	Groupe scolaire Eugène Leroy (Chamiers)	Lycée agricole	Ecole maternelle du Toulon	Campus de la formation professionnelle (Boulazac)
	Ecole maternelle du Gour de l'Arche		Ecole élémentaire du Toulon	AFPA (Boulazac)
	Ecole élémentaire du Gour de l'Arche		Collège Clos-Chassaing	
	Collège Jean Moulin		Lycée professionnel Pablo Picasso	
	Collège Anne Frank		CFA BTP	
	Lycée professionnel Léonard de Vinci		Lycée d'enseignement général ou technique Campus Périgord	
Etablissements d'accueil de l'enfance	Crèche du Gour de l'Arche (Calin-Caline)	ALSH Jean Sigalas		ALSH Borie-Bru (Champcevinel)
	Crèche de Chamiers (Le Petit Prince)	Relais Pagot		
Espaces publics de loisirs	Espaces naturels de la Beauronne	Parc et jardins familiaux du Château des Izards	Parc de la Source	
	Jardins « cheminots » des Jardinots	Salle des fêtes Gérard Philipe	Jardins familiaux de la Filature	
	Espaces verts J. Auriol et Place de l'Amitié		Place Francheville	
	Place du Gour de l'Arche		Jardins des Arènes	
Equipements à vocation sociale, socio-culturelle et médico-sociale	Centre social Saint-Exupéry		CCAS de Périgueux	
	Centre socio-culturel L'Arche			
	Centre médico-social du Gour de l'Arche			
	Centre médico-social de Coulounieix-Chamiers			
Equipements sportifs	CCAS de Coulounieix-Chamiers			
	Plaines des sports du Gour de l'Arche		Piscine Bertran de Born	Piscine Aquacap à Champcevinel
	Gymnase du collège Anne Frank		Jeux de plein air Moulin du Rousseau (skate-park, basket,...)	Piscine de Marsac
	Salle omnisports du Toulon	Stade Pareau	Stades Rongières et du COPO	
	Gymnase « ASPTT »	Dojo départemental	Filature de l'Isle (Boxe)	
	Gymnase du collège Jean Moulin			
	Boulodromes			
Hangar All Boards Family (skate)				

> LES EQUIPEMENTS IDENTIFIES COMME RELEVANT DU TERRITOIRE VECU (suite)

	Quartiers prioritaires	Ville de Coulounieix-Chamiers	Ville de Périgueux	Autres
Equipements culturels et artistiques	Le Sans Réserve (salle de musiques amplifiées)	Le Château des Izards (bibliothèque, danse)	La Filature de l'Isle (Musique, danse, théâtre)	
	Antenne du conservatoire à rayonnement départemental		Cap Cinéma	Le Palio (salle de spectacles)
	Antenne de la bibliothèque municipale		Théâtres de Périgueux (L'Odyssée, Le Palace) Musées de Périgueux (MAAP, Vésunna)	Centre culturel de Boulazac (Agora)
Services publics de l'emploi			Maison de l'emploi (PLIE, Mission locale, EEE)	
			Agence Pôle emploi rue Littré	
			Cap Emploi 24	
Autres services	Foyer de la Beauronne	AFAC 24	Foyer de Jeunes Travailleurs	ARTEEC
	Antenne Périgueux Habitat du Gour de l'Arche	EMMAUS	Hôpital de Périgueux	
	Antenne Périgueux Habitat de Chamiers		Mission Périgourdine Humanitaire (MPH)	
	Antennes du service de prévention spécialisée Le Chemin		Centre Information Jeunesse	
Espaces économiques et commerciaux	Rue des sports et alentours (Gour de l'Arche)	Intermarché	Commerces de la Route d'Angoulême	Zone commerciale et d'emploi PériOuest - Marsac
	Commerces et services en pied d'immeubles HLM		ZAE de la Font Pinquet (Gare)	Zone commerciale et d'emploi La Feuilleraie - Trélissac
	Centre commercial du Privilège (Le Toulon)		Commerces du centre-ville	Zone commerciale et d'emploi de Boulazac
	ZAE Moulin neuf (Le Toulon)		Marchés non sédentaires du Toulon et du centre-ville	
	Marché de Chamiers		Netto (Le Bassin)	
	Commerces et services de l'avenue du Gal De Gaulle		Agences Interim	
	Epicerie solidaires de Chamiers et du Toulon			
Infrastructures de transport et déplacement	Réseau Péribus et transport scolaire	Réseau Péribus	Réseau Péribus	Réseau Péribus
	Voie verte	Voie verte	Voie verte	Voie verte
			Gare SNCF	

> SYNTHÈSE DES DIFFICULTÉS ET DES POTENTIELS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS 2015-2020

	Difficultés	Potentialités
<p>Pilier 1 Cohésion sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une tendance à la baisse des effectifs et à une moindre mixité sociale dans les établissements scolaires • Un affaiblissement du lien social, une défiance vis à vis des institutions et une montée du communautarisme et de certaines discriminations • Une difficulté d'accès à la prévention santé, aux soins et aux droits sociaux • Un accès insuffisant à la culture, aux services et aux activités • Un vieillissement de la population • Un phénomène de repli sur soi des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau actif autour de la réussite éducative (PRE) et de la santé (ASV) • Un tissu associatif et un réseau d'acteurs vivant • Une présence forte de structures et d'équipements qui contribuent au lien social : scolaire, accueil de la petite enfance, social et médico-social, culturel et sportif • Une localisation privilégiée des quartiers
<p>Pilier 2 Renouvellement urbain et cadre de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une absence de mixité sociale et urbaine qui se renforce avec l'augmentation de la précarité • Un déficit d'attractivité qui impacte les demandes de logement, le tissu économique et commercial et les représentations collectives • Une image dégradée ancrée dans les esprits et qui ne permet pas de capter de nouveaux habitants • Une qualité de vie qui se dégrade en matière de logement, de traitement et de gestion des espaces publics • Des quartiers exclus du dynamisme du territoire en matière de mobilité et d'intervention sur les logements 	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre de vie et une localisation privilégiée assortis de disponibilités foncières importantes • Une présence forte de structures sociales, de structures d'accueil de la petite enfance, d'établissements scolaires, qui contribuent au lien social • Des démarches nouvelles de gestion urbaine de proximité (GUP) • Des mixités fonctionnelles et un bon positionnement sur les réseaux de transport • Des initiatives en matière d'énergie durable • Un contexte favorable à l'organisation solidaire d'une meilleure mixité urbaine et sociale à l'échelle de l'agglomération
<p>Pilier 3 Développement économique et emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des indicateurs de taux de chômage élevé, précarité de l'emploi et faible niveau de diplômes • Un risque d'échec scolaire et un décrochage précoce au collège • Des dispositifs d'insertion parfois en décalage avec les publics visés et d'importantes problématiques de mobilité • Des quartiers en marge des dynamiques économiques et de formation du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Un maillage des acteurs de l'emploi qui s'organise à l'échelle de l'agglomération • Des partenaires de la formation de plus en plus impliqués et porteurs d'initiatives • Des moyens financiers disponibles pour soutenir et impulser (FSE notamment) • Des stratégies d'agglomération émergentes favorables à des solutions audacieuses et durables en matière d'économie, d'habitat et de mobilité • Un tissu associatif porteur d'innovation économique et sociale

PARTIE 3 –

LE CONTRAT DE VILLE 2015-2020

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini le nouveau cadre contractuel de la politique de la ville.

Le contrat de ville doit être un " projet de territoire co-produit " par lequel " les signataires s'engagent à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs " fixés par la loi. Ces objectifs recouvrent une double finalité : l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers et la réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.

Il s'appuie sur une stratégie urbaine intégrée en faveur des quartiers en difficultés de l'agglomération qui, à partir du diagnostic détaillé et partagé, définit :

- Les grands objectifs du contrat
- Les enjeux en matière de cohésion sociale, de développement économique et d'emploi, de cadre de vie et de renouvellement urbain, à partir des atouts et des opportunités des quartiers, mais aussi de leurs faiblesses et des menaces qui pèsent sur leur devenir
- Les orientations stratégiques et les priorités fixées par les signataires du contrat en lien avec les acteurs du territoire et les habitants des quartiers

La gouvernance du contrat fait l'objet d'une description détaillée, tant en termes de pilotage politique et opérationnel qu'en termes de participation des habitants au travers des conseils citoyens ou d'évaluation continue du contrat.

LA STRATEGIE INTEGREE DU CONTRAT DE VILLE

> Les grands objectifs du contrat

Conformément aux objectifs de la nouvelle politique de la ville définis dans l'article 1^{er} de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, la stratégie urbaine intégrée du contrat de ville du Grand Périgueux entend approfondir, amplifier et renouveler les interventions visant à revaloriser ses quartiers les plus défavorisés, en améliorant les conditions de vie de leurs habitants et en réduisant les écarts de développement entre ces quartiers et les autres territoires de l'intercommunalité, dans une optique de cohésion territoriale et sociale renforcée et durable.

Pour ce faire, les actions soutenues au titre de cette stratégie devront contribuer :

- **à lutter contre les inégalités de tous ordres** (économiques, sociales, urbaines) qui touchent les habitants des quartiers en difficulté et à leur garantir une égalité réelle d'accès à l'emploi, aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services ainsi qu'à un environnement sain et de qualité ;
- **à arrimer durablement les quartiers prioritaires à la dynamique globale de développement du Grand Périgueux**, incarnée dans son projet de territoire 2014-2020, en agissant sur tous les leviers permettant de favoriser leur intégration dans le territoire (accessibilité des quartiers et mobilité des habitants, mixité fonctionnelle et sociale, développement économique, etc.).

Plus précisément, la stratégie du Grand Périgueux poursuit **les grands objectifs suivants au titre des 3 piliers** thématiques des nouveaux contrats de ville :

- réduire la pauvreté, favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires et promouvoir le lien social (pilier 1 « cohésion sociale ») ;
- améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et renforcer la mixité fonctionnelle et sociale (pilier 2 « renouvellement urbain et cadre de vie ») ;
- réduire l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire, notamment pour les jeunes, et promouvoir l'activité économique et l'entrepreneuriat dans ces quartiers (pilier 3 « développement économique et emploi »).

> La prise en compte des 5 priorités transversales comme « fil rouge »

La stratégie et le programme opérationnel du contrat de ville du Grand Périgueux prévoient une prise en compte particulière des publics jeunes, des femmes, des personnes victimes de discrimination, mais aussi des valeurs républicaines et de la citoyenneté ainsi que du développement durable.

La stratégie s'inscrit donc en conformité avec **les priorités transversales de la nouvelle politique de la ville et de l'Union Européenne**.

Elles sont décrites ci-après.

■ La jeunesse

Conformément au cadre national de référence du contrat de ville, la question de la jeunesse est traitée au travers de quatre principaux axes de travail, qui se traduisent de manière très concrète sur le territoire :

- **l'information des jeunes** : la mise en place de Points Information Jeunesse dans les quartiers et de permanences de la « Maison des adolescents », ou encore d'interlocuteurs de proximité tels que le délégué à la cohésion police-population ou l'adulte-relais « emploi des jeunes dans les quartiers » (prescripteur de l'accompagnement au permis de conduire « social », orientation vers les dispositifs fléchés tels que Garantie Jeunes, services civiques, emplois d'avenir, etc.) ;
- **la mobilité** : cette question est abordée dans le contrat de ville de manière globale, à la fois en termes de mobilité interne au territoire (projet de plateforme de mobilité pour lever les freins d'accès à la formation, à l'emploi, à la culture, au sport, accompagnement au permis de conduire), mais aussi en termes de mobilité internationale (exemple Erasmus +) ;
- **l'engagement des jeunes** est une préoccupation importante qui s'appuie sur la mobilisation de dispositifs comme le service civique, les initiatives « ambassadeurs du tri juniors », le soutien formalisé aux projets portés par des jeunes favorisant l'autonomie et l'insertion, les « jobs d'été intergénérationnels », les chantiers éducatifs organisés par les équipes de prévention spécialisée, etc. ;
- **la co-construction avec les jeunes** reste un véritable enjeu de société dans la stratégie du contrat de ville au travers, par exemple des films réalisés par les « jeunes reporters des quartiers » lors de la réalisation du diagnostic et du projet du contrat de ville, la co-création du futur « Pôle des cultures urbaines » ou encore les actions éducatives culturelles et artistiques par le support cinématographique, théâtral, le cirque, le graff, etc.).

De même, le contrat de ville du Grand Périgueux intègre dans son Axe-1 « Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite », plusieurs priorités fortes :

- **Priorité 1 « Coordonner et optimiser les actions pour la réussite éducative »** : le travail avec les référents du PRE est fondamental dans la mesure où la question du décrochage scolaire et de ses conséquences implique sa détection en amont dès l'école primaire, y compris en termes de « décrochage passif » et qu'il nécessite la prise en compte de facteurs autres que scolaires ;
- **Priorité 2 « Lutter contre l'échec scolaire et prévenir les décrochages précoces au sein et hors des établissements scolaires »** : il s'agit de renforcer l'intervention et la coordination des acteurs prenant en charge le jeune dans sa globalité et d'adapter les réponses à apporter (par exemple le développement de passerelles vers la formation et/ou l'emploi pour les jeunes sortis du système scolaire, ou encore le renforcement des liens entre les temps scolaire et périscolaire, tout en favorisant le dialogue avec le(s) parent(s) ;
- **Priorité 5 : « Aider les jeunes à préparer leur avenir et à être acteurs à part entière de la société, au travers notamment de l'engagement, de l'accès à l'information, de la mobilité, de leur représentation renforcée dans l'espace public et les instances participatives ».**

Enfin, un travail de réseau et la désignation d'une personne « ressource » en matière de jeunesse a été décidée pour permettre une mise en cohérence élargie et mieux coordonnée (adulte-relais inter-quartiers « jeunes »). Même si la porte d'entrée est la question de l'emploi des jeunes, cela permettra ainsi d'avoir une vue d'ensemble, dans la mesure où la transversalité de la thématique jeunesse est particulièrement importante et entraîne l'implication d'un grand nombre d'acteurs (référents « jeunesse » dans les centres sociaux des trois villes).

▪ L'égalité Femmes / Hommes

En ce qui concerne les habitantes des quartiers du Grand Périgueux, la volonté commune est de développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers de la politique de la ville.

Pour rendre effective cette volonté, un volet « Égalité entre les femmes et les hommes » dans les contrats de ville a été intégré. Cela permettra d'envisager une approche intégrée de l'égalité dans les différents champs thématiques du contrat de ville, notamment l'éducation, l'emploi, la culture, la prévention de la délinquance, l'implication des femmes dans le tissu associatif, etc.

Cette approche intégrée sera mise en œuvre dans le contrat de ville du Grand Périgueux grâce à 3 axes :

1. Une approche transversale de l'égalité femmes-hommes sur tous les axes d'intervention, complétée par des actions spécifiques destinées à agir plus finement sur les inégalités persistantes dont sont victimes les femmes (à partir du diagnostic territorial partagé) ;
2. La promotion d'une culture commune pour l'ensemble des acteurs participant au contrat de ville ainsi qu'aux membres des « conseils citoyens » ;
3. L'amélioration du recueil des informations sexuées afin de rendre visible les situations d'inégalités femmes-hommes vécues dans les quartiers en produisant des indicateurs permettant d'objectiver le phénomène des inégalités de genre, ce par deux conditions :
 - les conventions de subvention des associations devront comprendre des indicateurs spécifiques mettant en exergue les actions destinées aux femmes et aux jeunes filles ;
 - les bilans devront établir la part des femmes et jeunes filles bénéficiaires et le nombre d'actions en leur faveur.

▪ La lutte contre les discriminations

85% des Français se préoccupent du problème des discriminations. Ils citent l'accès à l'emploi ou au logement comme les domaines dans lesquels les pratiques discriminatoires se font le plus sentir, devant l'accès aux biens et services (justice, police, éducation, santé, etc.). La moitié des Français pense que les discriminations en fonction de la couleur de la peau sont parmi les plus préoccupantes et qu'elles sont accentuées par la crise économique. Parallèlement, les Français souhaitent un renforcement des politiques de lutte anti-discriminations et considèrent que c'est aux pouvoirs publics d'agir. Cf. Etude réalisée par le CREDOC - Evolution du regard sur les quartiers sensibles et les discriminations entre 2009 et 2014 - avril 2015.

Cette priorité transversale a été prise en compte dès le lancement de la démarche d'élaboration du contrat de ville du Grand Périgueux :

- un séminaire sur la lutte contre les discriminations a été organisé le 21 novembre 2014, en présence de Frédéric Callens, en charge de la lutte contre les discriminations au CGET. La forte mobilisation des acteurs institutionnels et associatifs lors de cette journée (150 participants) a confirmé la nécessité d'agir, le besoin d'échanges et de connaissances, mais aussi la nécessité de structurer la lutte contre les discriminations sur le territoire.
- un cycle de formations sur les discriminations, proposé par l'association bordelaise le Boulevard des Potes, a été suivi par un certain nombre d'acteurs du territoire (communauté d'agglomération, villes, centres sociaux).

Le contrat de ville du Grand Périgueux se donne donc un certain nombre d'objectifs traduits dans des actions concrètes, de :

- Favoriser la connaissance par un état des lieux des pratiques et des ressentis en matière de discrimination (réalisation d'un diagnostic) ;
- Répondre aux besoins d'échanges, de formation et d'accompagnement des acteurs parfois démunis (développement d'un plan de formation et mise en œuvre d'actions de communication, aides financières aux actions émergentes, etc.) ;
- Favoriser la vigilance des acteurs face à des situations de discrimination (création et animation « réseau de vigilance »).

Le contrat de ville du Grand Périgueux intègre dans les trois piliers, plusieurs priorités fortes en matière de lutte contre les discriminations :

- Axe 2 « Promouvoir la diversité, soutenir les solidarités et lutter contre les discriminations » - Priorité 1 : « Développer les actions de prévention et d'information sur les discriminations au sein des quartiers » ;
- Axe 3 « Permettre l'accès à la santé et aux droits, aux services et aux activités » - Priorité 2 : « Mettre en œuvre les conditions d'accès aux droits pour tous et Priorité 3 « Réduire les inégalités d'accès à l'offre et aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs » ;
- Axe 5 - Priorité 2 : « Accompagner les publics les plus fragiles dans des dispositifs d'insertion, de la formation et de l'emploi durables, qui privilégie le suivi individualisé », dont l'un des objectifs est de mettre en œuvre des méthodes de recrutement adaptées et non discriminantes.

▪ La citoyenneté et les valeurs de la République

Le contrat de ville doit "permettre la reconquête du respect et des règles de citoyenneté et de vivre-ensemble dans les quartiers (...). Le contrat de ville doit permettre de réengager la République sur ces territoires, tant sur ses symboles qu'à travers un projet global pour l'égalité territoriale et contre les discriminations".

Cette préoccupation est traduite, au sein de chacun des trois piliers, dans plusieurs objectifs et priorités du contrat de ville du Grand Périgueux, parmi lesquels :

- développer l'accès à la langue française et aux codes du « vivre ensemble » et accompagner les parents qui rencontrent des difficultés dans leur démarche éducative ;
- favoriser l'accès des populations aux ressources d'enseignement, de formation, d'accès à l'emploi ainsi qu'à la culture et au sport ;
- favoriser le lien social et toutes les initiatives qui mettent en exergue la promotion des valeurs citoyennes, de l'ouverture culturelle et de l'acceptation de l'autre ;
- impliquer les citoyens à la vie et à la transformation de leur quartier, au-delà même des conseils citoyens ;
- maîtriser les équilibres de peuplement pour rétablir la mixité sociale (convention intercommunale de mixité sociale) ;
- renforcer la politique de gestion et d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers ;
- corriger les inégalités d'accès à la prévention et aux soins des populations ;
- garantir la sécurité et la tranquillité publique ;
- réduire les écarts entre les besoins des entreprises et les compétences des actifs ;
- développer l'employabilité et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail ;
- (re)dynamiser le tissu économique et entrepreneurial des quartiers ;
- structurer le territoire pour lutter contre les discriminations et accompagner les publics exposés pour éviter les phénomènes de « repli sur soi » et de communautarisme.

Le développement durable

La prise en compte de cette dimension transversale repose avant tout sur l'acceptation collective de toutes les dimensions mais aussi des interfaces du développement durable à chaque étape de la mise en œuvre du contrat.

Pour cela, le contrat de ville du Grand Périgueux s'appuie sur deux supports / outils principaux :

- La mise au point par la communauté d'agglomération d'une fiche-action « type » qui a été diffusée à l'ensemble des acteurs du territoire comme support unique de remontée des intentions de projets jusqu'en 2020. Cette fiche (cf. en annexe) interroge spécifiquement chaque porteur sur la manière dont l'action envisagée contribue au développement durable. Elle était accompagnée d'une notice d'aide à la rédaction.
- L'utilisation de l'outil RST 02 élaboré en 2007 par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT), sur un certain nombre d'actions significatives inscrites dans le contrat de ville du Grand Périgueux.

Cette grille de questionnement permet en effet d'évaluer la qualité de la prise en compte de différents critères du développement durable : les trois dimensions du développement durable (économique, environnementale et sociale) ainsi que leurs 3 interfaces (vivable, équitable et viable), auxquelles s'ajoute la gouvernance.



Schéma du développement durable

Elle s'appuie sur les 27 principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

Dimensions et interfaces	Critères à passer en revue
1. Gouvernance et démocratie participative	1.1 management
	1.2 concertation et participation
	1.3 règles du jeu
	1.4 évaluation, suivi et bilan
	1.5 respect des valeurs humaines
2. Dimension sociale	2.1 liens sociaux
	2.2 solidarité
	2.3 identité culturelle
	2.4 impact social
3. Interface équitable	3.1 accessibilité
	3.2 équité entre les générations
	3.3 partage des richesses
	3.4 compensation des préjudices
4. Dimension économique	4.1 cohérence économique
	4.2 dynamique économique
	4.3 coût global
	4.4 impact financier
5. Interface viable	5.1 adaptabilité
	5.2 précaution-prévention
	5.3 responsabilisation
	5.4 durabilité des choix
6. Dimension environnementale	6.1 dynamique naturelle
	6.2 gestion économe des ressources naturelles
	6.3 impact sur l'environnement
	6.4 pratiques environnementales
7. Interface vivable	7.1 cadre de vie
	7.2 effet sur la santé et la sécurité
	7.3 acceptation de la population
	7.4 mode de vie

L'intérêt de cet outil est :

- de pouvoir être utilisé le plus en amont possible, car il est plus aisé d'infléchir, d'améliorer ou de suspendre un projet non durable, au stade de la conception, avant qu'il ne soit définitivement arrêté ;
- de voir « en un seul coup d'œil » le potentiel d'amélioration du projet et de comparer des alternatives ;
- de constituer un support de débat et de partage dans un cadre concret (un projet d'action) permettant de revisiter les pratiques professionnelles et de tenir en compte des attentes des habitants, même si les compétences et les sensibilités sont différentes ;
- d'être un support pédagogique et stimulant permettant de sensibiliser, informer, communiquer sur le développement durable et de faciliter la démarche de co-construction des actions.

La déclinaison de cette méthodologie se retrouve dans la majorité des actions.

A titre d'exemple, une action de réhabilitation thermique de logements sociaux est envisagée dans l'axe 4 « transformer l'image des territoires urbains en difficulté en favorisant une meilleure diversité sociale et en valorisant leur attractivité ».

Cette action contribue à la fois à :

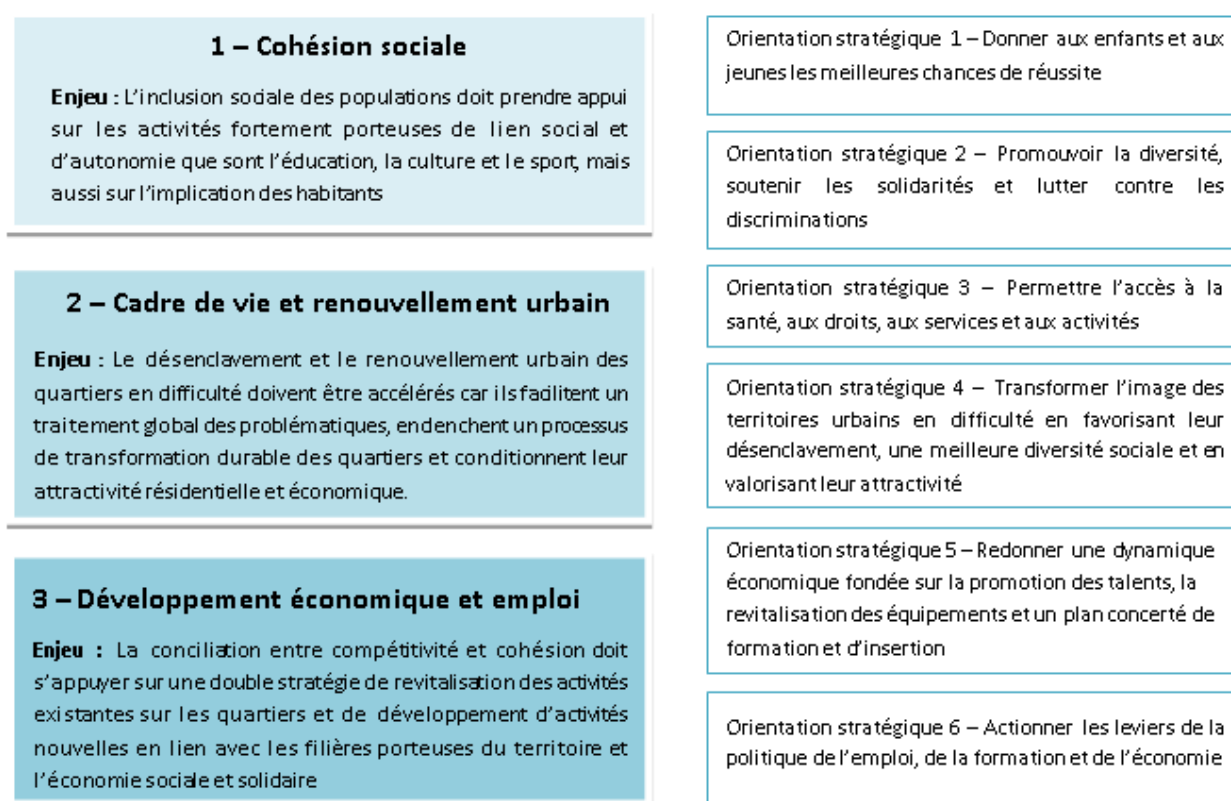
- la dimension sociale (un confort de vie et un bien-être amélioré) ;
- la dimension économique (une diminution des charges des locataires sur leurs consommations de chauffage) ;
- la dimension environnementale (une diminution des gaz à effet de serre (GES) et l'économie des ressources naturelles).

> Les enjeux et les orientations stratégiques

A partir des éléments de diagnostic, une analyse des difficultés et des potentialités des quartiers a été réalisée. Cette analyse partagée a permis de faire émerger trois grands enjeux en matière de cohésion sociale, de cadre de vie et de renouvellement urbain, de développement économique et d'emploi.

A l'issue de cette démarche, l'architecture du contrat repose sur six axes stratégiques intégrant les cinq priorités transversales précédemment décrites.

Le schéma ci-dessous présente pour chacun des piliers, les orientations stratégiques du contrat de ville du Grand Périgueux, en réponse aux grands enjeux mis en évidence par le diagnostic partagé dans ce domaine.



Ces orientations stratégiques sont déclinées ci-après par objectifs opérationnels. Les actions et les leviers d'action correspondants, envisagés à horizon 2020, sont recensés de manière synthétique. Des « fiches-actions » détaillées sont ensuite insérées dans un classeur opérationnel évolutif.

LE PROGRAMME OPERATIONNEL DU CONTRAT DE VILLE

> Pilier Cohésion sociale

> Les enjeux en matière de cohésion sociale

L'inclusion sociale des populations doit prendre appui sur les activités fortement porteuses de lien social et d'autonomie que sont l'éducation, la culture et le sport, mais aussi sur l'implication des habitants

Le rajeunissement des ménages et la surreprésentation des familles avec enfants doivent réinterroger les politiques d'animation et d'accompagnement de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse au regard des spécificités de la population des quartiers (grande précarité financière, familles monoparentales, jeunes en difficulté, familles étrangères, etc.). L'évasion scolaire est à enrayer pour préserver l'attractivité et la mixité des quartiers et conserver la possibilité d'accompagner individuellement les élèves, avec une attention spécifique au problème de décrochage scolaire et le renforcement de la dynamique de travail en réseau positive des acteurs du champ éducatif.

Par ailleurs, la progression de la mixité entre jeunes et personnes âgées et la très forte diversité culturelle observée confirment l'importance d'un travail renforcé sur l'intergénérationnel, mais aussi sur la promotion de l'égalité des chances pour les populations étrangères, du lien social et de l'inter-culturalité.

Les inégalités sociales d'accès à la santé, à l'offre d'activités culturelles, sportives et de loisirs pour les jeunes nécessitent également de poursuivre les efforts pour faciliter, encourager et développer un accès effectif à l'offre existante et future. Les difficultés repérées telles que l'enclavement, les soucis de mobilité ou encore les freins sociaux ou culturels, appellent à la plus grande vigilance sur la proximité et l'accessibilité de l'offre pour les habitants des quartiers et la poursuite de l'accompagnement basée sur la qualité et l'efficacité du travail entre les différents acteurs de la santé.

Enfin, l'affaiblissement du lien social qui faisait la force des quartiers appellent à une intervention volontariste et intégrée à tous les niveaux : prévention, accompagnement social et animation de terrain, lutte contre la pauvreté mais aussi adaptation de l'aménagement urbain et des politiques de peuplement, etc.

Les nombreuses associations de terrain constituent pour les quartiers une ressource essentielle, à préserver et conforter, en matière d'animation, mais aussi d'accompagnement social, de régulation, de maintien du lien social et d'innovation. Il est indispensable de s'appuyer sur cette vie associative riche pour initier une dynamique habitante au service du mieux vivre ensemble, en encourageant les habitants dans leurs propres initiatives et notamment les jeunes.

La synthèse des analyses des habitants, des élus et des acteurs locaux fait apparaître un certain nombre d'atouts, mais aussi de points de vigilance qui sont synthétisés ci-après.

Les atouts et les forces des quartiers prioritaires et les opportunités à saisir

- La dynamique enclenchée par les opérations de renouvellement urbain (Gour de l'Arche)
- La tendance nette au rajeunissement de la population
- Une grande diversité de nationalités (mixité culturelle)
- Un lien social encore très prégnant (Chamiers) ou émergent (Boucle de l'Isle)
- Des acteurs institutionnels très présents
- Un tissu associatif actif et des réseaux organisés (PRE, ASV, FPH...)
- De nombreux dispositifs d'aide mobilisables

Les faiblesses des quartiers prioritaires et les menaces à éviter

- La perte de population
- La faible attractivité résidentielle des quartiers et le déficit d'image
- Un fort taux de familles monoparentales et de personnes âgées seules
- La concentration d'une très grande pauvreté des habitants, surtout les jeunes et les mères isolées
- Des difficultés d'accès aux services, à la santé, aux activités, à la mobilité et à l'emploi
- Des problèmes de maîtrise de la langue française
- Un fort décrochage scolaire précoce et des niveaux de diplômes faibles
- Le recul des effectifs scolaires et de la fréquentation des équipements et commerces
- L'isolement des personnes âgées et la cohabitation entre générations
- Des phénomènes localisés de repli communautaire et de petite délinquance
- Des difficultés à assumer le rôle parental
- La fragilité des associations de terrain souvent bénévoles (financière et de structuration)
- La forte précarité des nouveaux demandeurs de logement social

> Les trois axes stratégiques et les priorités

▪ AXE 1 : Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite

1. **Coordonner et optimiser les actions pour la réussite éducative**, notamment au sein de programmes (PRE) revisités et fédérés, pour qu'ils répondent au mieux aux besoins et aux problématiques individuelles et collectives des enfants et des jeunes et favorisent les échanges d'expériences des acteurs impliqués dans le réseau
2. **Lutter contre l'échec scolaire et prévenir les décrochages précoces** au sein et hors des établissements scolaires, par un repérage des difficultés des élèves le plus en amont, dans le cadre d'une intervention coordonnée des différents acteurs
3. **Accompagner les parents** qui rencontrent des difficultés dans leur démarche éducative en misant sur le dialogue, l'écoute, mais aussi l'adhésion et l'implication active dans le suivi de l'évolution du parcours scolaire des enfants, notamment les plus fragiles
4. **Renforcer l'attractivité et promouvoir l'excellence des établissements** scolaires des quartiers
5. **Aider les jeunes à préparer leur avenir** et à être acteurs à part entière de la société en travaillant sur les représentations, l'engagement, la mobilité et l'employabilité, mais aussi en développant une véritable politique territoriale de jeunesse

▪ **AXE 2 : Promouvoir la diversité, soutenir les solidarités et lutter contre les discriminations**

1. Développer les actions de prévention et d'information sur les discriminations
2. Favoriser le lien social et toutes les initiatives qui mettent en exergue la promotion des valeurs citoyennes, de l'ouverture culturelle et de l'acceptation de l'autre

▪ **AXE 3 : Permettre l'accès à la santé, aux droits, aux services et aux activités**

1. Diagnostiquer l'offre de soins et privilégier les actions qui favorisent l'accessibilité et l'accès aux soins
2. Mettre en œuvre les conditions d'accès aux droits pour tous
3. Réduire les inégalités d'accès à l'offre et aux pratiques sportives culturelles et de loisirs

Les tableaux ci-après présentent les objectifs poursuivis et les principales actions envisagées, pour la plupart insérées en annexe du contrat de ville.

Axe 1 – Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite

Priorité 1 Coordonner et optimiser les actions pour la réussite éducative		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(pilotage, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
<p>Fédérer le réseau des acteurs impliqués dans les projets éducatifs des communes concernant les publics des quartiers, sur la base d'échanges d'expériences et d'indicateurs communs permettant de mesurer la réussite des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre et suivi articulé des dispositifs éducatifs existants sur les quartiers ▪ Suivi partagé de 3 indicateurs pour les élèves des quartiers : <ul style="list-style-type: none"> - les résultats du diplôme national du brevet des collèges - le devenir des élèves après la classe de 3^{ème} - l'évolution du nombre de décrocheurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : DDCSPP, Education Nationale ▪ Partenaires : Collectivités, CAF ▪ Dispositifs : PEDT, CEJ, CLAS, PRE ▪ Moyens : ▪ Articulations : plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) ▪ Indicateurs : Nombre de réunions partenariales organisées par an, régularité de la production de la fiche des 3 indicateurs sur la réussite des enfants
<p>Conforter et actualiser les Programmes de Réussite Educative (PRE) pour qu'ils répondent au mieux aux besoins et aux problématiques individuelles et collectives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude d'actualisation des 3 PRE et mise en place d'indicateurs communs d'évaluation, en articulation avec les PEL et PEDT ▪ Poursuite du groupe de travail « la santé dans nos écoles » ▪ Elargissement de l'équipe pluridisciplinaire aux problématiques de certains collégiens et à l'orientation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Villes, Grand Périgueux ▪ Partenaires : Education Nationale, DDCSPP, Région, services municipaux, CAF, Fédérations de parents d'élèves, associations sportives, sociales et culturelles, services de prévention spécialisée ▪ Dispositifs : PRE ▪ Moyens : Crédits des collectivités et BOP 147 ▪ Articulations : CLAS, projets des centres sociaux, Projets Educatifs Locaux ▪ Indicateurs : réalisation de l'étude d'actualisation et d'articulation des PRE, évolution de la composition de l'équipe pluridisciplinaire,...

Axe 1 – Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite

Priorité 2 Lutter contre l'échec scolaire et prévenir les décrochages précoces au sein et hors des établissements scolaires		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(pilotage, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
Repérer précocement les difficultés des élèves (y compris le décrochage scolaire « passif »)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation systématique et prioritaire sur les QPV des enseignants ordinaires des classes et des RASED sur les groupes de travail et de synthèse des PRE au bénéfice des situations individuelles détectées ▪ Mise en place d'une cellule de repérage entre les collèges et les services de prévention spécialisée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Education nationale ▪ Partenaires : l'UT du Département, le service « Formation » de la Région, les services de prévention spécialisée « Le Chemin » et « Mosaïque », les équipes pluridisciplinaires des PRE, les acteurs de terrain en contact avec les jeunes, la PJJ ▪ Dispositifs : réseau Formation Qualification Emploi (FoQualE), plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) ▪ Moyens : plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ▪ Articulations : Plan de refondation de l'école, Plan national de lutte contre le décrochage scolaire ▪ Indicateurs : évolution du nombre de décrocheurs sur les QPV
Renforcer l'intervention et la coordination des différents acteurs prenant en charge l'enfant dans sa globalité et adapter les réponses à apporter	<ul style="list-style-type: none"> ▪ remise à niveau individualisée, ▪ meilleure pratique et/ou maîtrise de la langue française, ▪ passerelles vers la formation et/ou l'emploi pour les jeunes sortis du système scolaire, ▪ renforcement des liens entre les temps scolaire et périscolaires et en favorisant le dialogue avec les représentants légaux ▪ accès à la culture, au sport et aux loisirs etc.) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Education nationale ▪ Partenaires : les équipes pluridisciplinaires des PRE, l'UT du Département, les services de prévention « Le Chemin » et « Mosaïque », les acteurs de terrain en contact avec les jeunes, l'UPOP, les chambres consulaires ▪ Dispositifs : Initiative Emploi Jeunes, déclinaison locale des mesures de la Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République ▪ Moyens : PRE, BOP 147, FSE (CD) ▪ Articulations : Plan national de lutte contre le décrochage scolaire, Programmes de réussite éducative, Plateforme territoriale « jeunes » (CD), Plans éducatifs locaux ▪ Indicateurs : nombre de jeunes décrocheurs des QPV réintégrés dans un parcours de formation et d'accès à l'emploi

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
Développer le soutien scolaire des enfants qui en ont le plus besoin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement des actions d'accompagnement à la scolarité ▪ Mise en place d'un plan pluriannuel de formation et de professionnalisation des bénévoles impliqués dans le soutien scolaire (méthodes de travail...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Villes / centres sociaux / associations ▪ Partenaires : les équipes pluridisciplinaires des PRE, la CAF, Education Nationale ▪ Dispositifs : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) de la CAF, ▪ Moyens : financements PRE, Crédits CAF, participation des collectivités ▪ Articulations : PEDT, Plan éducatifs locaux ▪ Indicateurs : nombre d'actions et taux de participation par type d'action des habitants des QPV

Axe 1 – Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite

Priorité 3 Accompagner les parents qui rencontrent des difficultés dans leur démarche éducative		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(pilotage, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
<p>Soutenir et développer des lieux d'échanges et d'écoute pour les parents (de l'âge maternel à l'adolescence)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : CAF ▪ Partenaires : DDCSPP, Collectivités, centres sociaux, autres associations ▪ Dispositifs : ▪ Moyens : Appels à projets (CAF, Région...), Crédits CAF : action sociale, fonds locaux et nationaux de prestations de services et d'accompagnement (fonctionnement et investissement) ▪ Articulations : Lieu d'écoute et de partage « parents/enfants » (CD) ▪ Indicateurs :
<p>Encourager et faciliter le dialogue entre les établissements scolaires, les familles et les autres acteurs du territoire;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la communication entre parents/enseignants, et développement de partenariats par des informations et formations des élèves et des représentants légaux par des acteurs institutionnels ou extérieurs ▪ Développement et soutien aux Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) 1^{er} et 2nd degré ▪ adhésion des familles pour accepter une aide ou un accompagnement dans le cadre des différents dispositifs éducatifs, etc. ▪ Participation aux instances locales des CLSPD et association des référents police aux événements qui se déroulent dans les QPV et aux abords des écoles et établissements 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Education Nationale ▪ Partenaires : Associations de parents d'élèves, centres sociaux, services de prévention spécialisée, Justice, Police,... ▪ Dispositifs : CESC, CLSPD ▪ Moyens : Etat (FIPD...), CAF, collectivités ▪ Articulations : CLSPD des communes, PRE ▪ Indicateurs : nombre de réunions partenariales organisées et bilans PRE
<p>Conforter les ateliers socio-linguistiques comme vecteur d'intégration, notamment des familles et des personnes migrantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ateliers d'alphabétisation, de lutte contre l'illettrisme, de Français Langue Etrangère, et d'aide à la parentalité ▪ Mise en place d'espaces « parents-enfants » pour créer des passerelles entre les actions d'alphabétisation suivies par certains parents et l'évolution du parcours scolaire de leur enfant, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Villes / centres sociaux ▪ Partenaires : les équipes pluridisciplinaires des PRE, la CAF, ▪ Dispositifs : ▪ Moyens : BOP 147 et PRE, Appels à projets CAF, subventions des collectivités ▪ Articulations : PRIPI ▪ Indicateurs : nombre de parents des QPV bénéficiaires des actions

Axe 1 – Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite

Priorité 4 Renforcer l'attractivité et l'excellence des établissements scolaires		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(pilotage, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
Décliner le plan « refondation de l'école » au profit des enfants et des jeunes des quartiers et réduire de façon significative les écarts de réussite scolaire avec l'ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans : « Passerelle vers l'école » ▪ Mise en œuvre du dispositif « Plus de maîtres que de classes » (6 postes en Dordogne dont 3 sur le Grand Périgueux) ▪ Attention particulière au titre de l'allocation progressive des moyens aux établissements scolaires accueillant une majorité d'élèves des quartiers prioritaires et n'intégrant pas les REP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Education Nationale Villes, Grand Périgueux (crèches), ▪ Partenaires : Villes, Grand Périgueux (crèches), CAF ▪ Dispositifs : Plan national « Refondation de l'école » ▪ Moyens : augmentation de 25% du nombre de postes dans les écoles maternelles et élémentaires (BOP 140), allocation progressive des établissements scolaires accueillant une majorité d'élèves des quartiers prioritaires et n'intégrant pas les REP ▪ Articulations : Plan national de lutte contre le décrochage scolaire ▪ Indicateurs : Part des postes affectés à la scolarisation des moins de 3 ans créés dans les écoles des QPV, Part des postes créés dans les écoles des QPV
Favoriser une organisation propre qui renforce la réussite scolaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de places en internats d'excellence dédiés aux élèves des QPV ▪ Développement et renforcement du dispositif « Ecole ouverte » ou « ouvrir l'école aux parents pour favoriser la réussite des élèves » dans les établissements des QPV ▪ Renforcement des partenariats « Cordées de la réussite » avec les établissements d'enseignement supérieur ▪ Equipement numérique des écoles des QPV ▪ Création d'un groupe scolaire dans le nouveau quartier « Est » de Boulazac, site de reconstitution du PRU de Pey Harry ▪ Développement de la mixité filles-garçons dans les filières et les métiers ▪ Poursuite de la régulation et maintien d'un climat scolaire serein (formations des délégués, dialogue avec les instances participatives, médiation par les pairs...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Education nationale, Villes ▪ Partenaires : DDCSPP, équipes pluridisciplinaires des PRE, Grand Périgueux, Département ▪ Dispositifs : école ouverte, internats d'excellence, cordées de la réussite, plan national « numérique » ▪ Moyens : Education nationale, BOP 147 ▪ Articulations : Plan de refondation de l'école, Plan national de lutte contre le décrochage scolaire, PRE ▪ Indicateurs : nombre de dispositifs et de places mobilisés pour les enfants des QPV

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
<p>Diversifier les conditions d'apprentissage et développer les projets socio-culturels, artistiques et sportifs particulièrement pour le secondaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration dans les projets d'établissements ▪ Accès aux écoles de la 2^{ème} chance et dispositifs « relais » 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Education Nationale ▪ Partenaires : UT Dirrecte, DDCSPP, collectivités, associations ▪ Dispositifs : Appels à projets, « relais » et 2^{ème} chance ▪ Moyens : fonds d'incitation académique Bordeaux ▪ Articulations : PRE, Projets éducatifs locaux (PEL) ▪ Indicateurs : nombre de places réservées aux QPV dans les dispositifs, nombre d'établissements accueillant des élèves des QPV engagés dans des projets
<p>Mieux communiquer sur la performance des résultats des établissements des quartiers et lutter contre les effets d'évitement de la carte scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition et mise en œuvre d'une stratégie de communication et de valorisation des établissements des QPV ▪ Application des procédures institutionnelles liées au respect de l'autre, des adultes et des locaux (convention pluri-partenariats entre services de l'Etat, référents des forces de l'ordre, Justice, Département) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Villes, Grand Périgueux ▪ Partenaires : Education nationale ▪ Dispositifs : ▪ Moyens : ▪ Articulations : Evaluations et plan de communication du contrat de ville, ▪ Indicateurs : résultats au Brevet, devenir des élèves de collège après la 3^{ème}, orientation en fin de 2^{nde}, résultats au baccalauréat, nombre de conventions Etat/justice

Axe 1 – Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite

Priorité 5		
Aider les jeunes à préparer leur avenir et à être acteurs à part entière de la société		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
Promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information des jeunes QPV sur le service civique et création de services civiques « environnement » dans les QPV ▪ Accompagnement, agréments et contrôle des structures d'accueil ▪ Actions de formation des tuteurs et de formation civique et citoyenne des jeunes ▪ Valorisation des parcours des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : DDCSPP ▪ Partenaires : Grand Périgueux – Villes – Associations - Jeunes ▪ Dispositifs : Service Civique ▪ Moyens : Etat, collectivités, associations ▪ Articulations : Déclinaison des chantiers du Plan « Priorité Jeunesse », Plateforme IEJ – Garantie Jeune – Programmes de mobilité ▪ Indicateurs : Part des jeunes des QPV engagés en service civique
Développer l'accroissement et la diversification des jeunes qui effectuent une mobilité européenne et internationale ;	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de journées thématiques « mobilité européenne et internationale » en direction des jeunes des QPV par le réseau IJ ▪ Organisation de formations en direction des professionnels de l'animation jeunesse sur le programme Erasmus + 2014-2020 ▪ Soutien financier de projets de jeunes et des initiatives visant à garantir la déclinaison de la circulaire interministérielle sur la mobilité des jeunes ▪ Mise en relation des acteurs sur les questions de mobilité internationale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : DDCSPP ▪ Partenaires : Réseau IJ – Professionnels de jeunesse – Associations – Collectivités – Université de Périgueux. ▪ Dispositifs : Erasmus +, Chantiers de jeunes bénévoles – autres programmes de mobilité internationale ▪ Moyens : BOP 163, Erasmus+, dispositifs départementaux et régionaux de la mobilité, ▪ Articulations : Déclinaison des chantiers du Plan « Priorité Jeunesse », réseau départemental des acteurs de la mobilité et plateforme régionale (Comité Régional de la mobilité) ▪ Indicateurs : Nombre de jeunes des QPV engagés dans un processus de mobilité européenne et internationale
Renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public ;	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontres entre jeunes et décideurs ▪ Promotion de la prise de responsabilité des jeunes ▪ Soutien aux initiatives des jeunes dans la vie publique locale et internationale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : DDCSPP ▪ Partenaires : Collectivités, Associations, Jeunes, CAF ▪ Dispositifs : Construire avec les jeunes en Dordogne, dispositif Junior Association et ATEC ▪ Moyens : Appels à projets (CAF, Région, CDOS,...), ▪ Articulations : Conseil départemental Junior, conseil municipal enfants, conseil local de la jeunesse, conseil citoyen, FPH,... ▪ Indicateurs : nombre de rencontres organisées et nombre d'initiatives portées par les jeunes des QPV

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
<p>Contribuer à la mise en cohérence des politiques territoriales de jeunesse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre d'un comité local de pilotage des politiques publiques de jeunesse sur le Grand Périgueux ▪ Décloisonnement des politiques publiques en établissant une rupture avec les visions parcellaires de la jeunesse ▪ Soutien aux initiatives locales visant à développer des approches pluridisciplinaires autour de la jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : DDCSPP-collectivités-CAF ▪ Partenaires : Fédérations d'éducation populaire et de jeunesse, Centres Sociaux, Education Nationale, Réseau Information Jeunesse, Missions Locales, fédération sportives, associations de jeunes ▪ Dispositifs : Appel à projet PIA jeunesse, Politiques partenariales et locale de jeunesse, Contrats Temps Libre, CNAF ado, dispositifs conseil régional, Erasmus+, projets fédéraux associatifs, Déclinaison des chantiers du Plan « Priorité Jeunesse ». ▪ Moyens : mises en cohérence ▪ Articulations : PRE, Plans éducatifs locaux (PEL), projet de mandat du Grand Périgueux ▪ Indicateurs : Mise en place du Comité local « jeunesse », Nb d'actions pluridisciplinaires soutenues autour de la jeunesse des QPV

Axe 2 – Promouvoir la diversité, soutenir les solidarités et lutter contre les discriminations

Priorité 1		
Développer les actions de prévention et d'information sur les discriminations		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
<p>Structurer le territoire pour lutter contre les discriminations notamment liées à l'origine, au sexe, à l'âge, à l'état de santé, à la situation familiale ou au lieu de résidence ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un diagnostic précis de la situation ▪ Co-définition d'un Plan territorial de lutte contre les discriminations ▪ Mise en place d'un réseau de vigilance ▪ Systématisation sur QPV du partenariat entre l'institution judiciaire et le défenseur des droits (permanences dans les MJD, intervention de magistrats référents sur les discriminations, actions de formation) ▪ Renforcement et territorialisation de l'action des Réservistes locaux à la Jeunesse & à la Citoyenneté (RLJC) sous la responsabilité du délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances (DMJEC) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Grand Périgueux, Villes ▪ Partenaires : Préfecture, Procureur de la République, DDCSPP, DRJSCS, association Boulevard des potes, CAF, Centres sociaux ▪ Dispositifs : ▪ Moyens : CGET (100% du diagnostic), BOP 212, BOP 101, BOP 147 ▪ Articulations : COPEC ▪ Indicateurs : Nombre de membres du réseau de vigilance, nombre de protocoles signés ou d'accords visant à lutter contre les discriminations dans le cadre d'un partenariat entre l'institution judiciaire et le défenseur des droits, nombre d'actions mises en œuvre par les RLJC en direction des jeunes résidant en QPV,
<p>Accompagner les publics les plus exposés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion de la méthodologie des marches exploratoires des femmes dans les QPV ▪ Mise en place de formations des professionnels au contact des publics ▪ Actions spécifiques jeunes « MT Vac' : tous différents, tous égaux » ou encore « le cinéma comme moteur du vivre ensemble » 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : DDCSPP, Grand Périgueux, Villes ▪ Partenaires : Services de l'Etat, des collectivités, associations, etc. ▪ Dispositifs : COPEC ▪ Moyens : BOP 147, FIPD, subventions des collectivités territoriales, appel à projets FSE ▪ Articulations : Plan pauvreté, MRS (recrutement par simulation-axe 5) ▪ Indicateurs : Nombre de marches exploratoires de femmes, nombre et typologie d'acteurs formés, nombre d'actions conduites et nombre d'habitants sensibilisés

Axe 2 – Promouvoir la diversité, soutenir les solidarités et lutter contre les discriminations

Priorité 2 Favoriser le lien social et toutes les initiatives qui mettent en exergue la promotion des valeurs citoyennes, de l'ouverture culturelle et de l'acceptation de l'autre		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(pilote, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
Développer l'accès à la langue française et aux codes du « vivre ensemble »	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement d'ateliers sociolinguistiques pour les personnes d'origine étrangère ou celles en situation d'illettrisme ▪ Incitation et accompagnement des structures culturelles de proximité et équipes artistiques ou patrimoniales en capacité de co-porter des actions de lutte contre l'illettrisme avec les habitants ▪ Mobilisation des structures culturelles labellisées ▪ Travail en lien avec le contrat Territoire Lecture et les bibliothèques de proximité ▪ Mise en place d'accueil ou de stages d'observation d'élèves des QPV au sein du TGI, du Parquet et de la Police (ex. lycéens) ▪ Travail éducatif (Education Nationale, déléguée aux droits des femmes) sur la mixité au sein des quartiers ▪ Intervention des éducateurs de la PJJ dans les établissements scolaires des QPV autour de la citoyenneté (expo 13/18 : questions de justice) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Préfecture, centres sociaux, associations culturelles ▪ Partenaires : DRJSCS, DRAC, Education Nationale, DDCSPP, CAF, UT Direccte, Région, CLAP/CRI, Justice, DD Sécurité Publique ▪ Dispositifs : FLE, PRIPI, Intégration des populations étrangères, contrats d'accueil et d'intégration de l'OFII, Plan régional de lutte contre l'illettrisme, CLSPD et CISP, subventions du Grand Périgueux et des villes ▪ Moyens : BOP 104, Crédits de droit commun DRAC (BOP 131 ou 224) ou crédits spécifiques sur projets (BOP 224), crédits Justice ▪ Articulations : Déclinaison de la Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République ▪ Indicateurs : nombre et type d'actions effectivement mises en place et nombre d'habitants des QPV concernés par chaque action
Accompagner les publics fragiles (familles monoparentales, personnes isolées, notamment les personnes âgées et les femmes isolées avec enfant(s)...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Conseil départemental, CAF ▪ Partenaires : DDCSPP, collectivités, ▪ Dispositifs : PTI, FSE, ▪ Moyens : crédits Etat et collectivités et appels à projets spécifiques ▪ Articulations : IEJ, Garantie Jeunes, ADAVIP (pour violences faites aux femmes) ▪ Indicateurs : nombre d'habitants en situation de fragilité accompagnés

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
<p>Faciliter et soutenir l'implication des citoyens à la vie et à la transformation des quartiers, afin de recueillir leurs préoccupations et leurs projets, etc. ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place et appui aux Conseils citoyens et aux autres instances de participation (ex. CIFPH, « Construire avec les jeunes ») ▪ Création de Maison de la citoyenneté (Boulazac) et de « Maison de projets » (Périgueux et Chamiers) ▪ Développement d'espaces de paroles pour les enfants et les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Préfecture-DDCSPP, Villes ▪ Partenaires : CAF, Grand Périgueux, autres signataires du contrat de ville, conseils citoyens, centres sociaux ▪ Dispositifs : conseils citoyens et Conseil Intercommunal du Fonds de Participation des Habitants (CIFPH) ▪ Moyens : réservation d'une part du BOP 147, Crédits CAF, mise à disposition de moyens matériels et financiers par les collectivités du contrat de ville ▪ Articulations : Convention Territoriale Globale Grand Périgueux de la CAF, conventions CAF avec les centres sociaux des QPV, Déclinaison des chantiers du Plan « Priorité Jeunesse » ▪ Indicateurs : nombre d'instances participatives dans les QPV et part des jeunes dans ces instances
<p>Favoriser et soutenir les initiatives porteuses de lien social, d'échanges et de solidarités entre les habitants âgés et les plus jeunes, entre personnes d'origine différente, etc. ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions à finalité pédagogique dans le cadre des deux cycles mémoriels du 70^e anniversaire de la II^e GM et du centenaire de la I^{re} GM (expositions sur les conflits, concours scolaires, pièces de théâtre, maquette découverte sur le sens des commémorations, rallye citoyen...) ▪ Accompagnement des propositions émergentes de valorisation de l'histoire et de la mémoire des quartiers ▪ Création de jardins partagés en pied d'immeubles ▪ Actions d'éducation des habitants et des acteurs à la transition énergétique ▪ Actions des associations et des centres sociaux (ex. « Bien vieillir, mieux vieillir ensemble ») ▪ Développement de la médiation sociale par la mise en place et la professionnalisation d'un réseau d'adultes-relais dans les QPV ▪ Action de formation des bénévoles des associations des QPV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Associations, Villes, Education Nationale, Office des anciens combattants et victimes de guerre Dordogne (ONACVG 24) ▪ Partenaires : DDCSPP, Education Nationale, Grand Périgueux, ARS, CAF, Département ▪ Dispositifs : FONJEP(4), Adultes-relais(7), CAE ville(5), Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) ▪ Moyens : BOP 167, BOP 163, DRAC BOP 224 crédits spécifiques BOP 147 politique de la ville, Crédits CAF (action sociale, prestations de services et d'accompagnement) ▪ Articulations : futur CLS, Plan départemental gérontologie, Conventions CAF, Déclinaison des chantiers du Plan « Priorité Jeunesse » ▪ Indicateurs : Nombre d'initiatives impliquant des jeunes des QPV dans les cycles de mémoire des deux guerres, nombre d'actions conduites et d'habitants concernés par des actions conduites dans les QPV sur le lien social, l'intergénérationnel, la diversité...)

Axe 3 – Permettre l'accès à la santé, aux droits, aux services et aux activités

Priorité 1 Diagnostiquer l'offre de soins et privilégier les actions qui favorisent l'accessibilité et l'accès aux soins		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
<p>Développer l'information sur les droits des usagers et étendre les protections sociales (complémentaire santé) ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration des questions Santé dans le « rendez-vous des droits » pour les habitants des quartiers ▪ Attribution d'aides extralégales sous conditions de ressources pour les plus précaires en limitant le reste à charge ▪ Actions de prévention et de sensibilisation auprès des personnes âgées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : ARS, CAF, CPAM, CARSAT ▪ Partenaires : DDCSPP, MAIA, ASEPT, Cassiopéa, CCAS des communes QPV, collectivités ▪ Dispositifs : CLIC de l'agglomération, Projet Régional de Santé, futur Contrat Local de Santé ▪ Moyens : fonds propres de la CAF et de la CPAM, Budget annuel d'Action Sanitaire et Sociale alloué par la CNAMTS ▪ Articulations : plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, ASV ▪ Indicateurs : Taux de couverture CMU-C par type de publics dans les QPV, Nombre de ménages dans les QPV bénéficiant d'une complémentaire santé
<p>Adapter les campagnes de prévention aux différents besoins des populations des quartiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Guide Pratique Santé « accès gratuits » ▪ Mise en place d'un animateur en santé publique rattaché au Centre Hospitalier de Périgueux (CHP) pour des actions de prévention, dépistage, promotion de la santé ▪ Poursuite des actions « La santé dans nos écoles » en lien avec les PRE 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : ARS, CAF, CPAM, PMI ▪ Partenaires : IREPS, Education Nationale ▪ Dispositifs : Projet Régional de Santé, ASV, futur Contrat Local de Santé, ▪ Moyens : fonds propres de l'ARS (Fonds d'Intervention Régional), de la CAF et de la CPAM, Budget annuel d'Action Sanitaire et Sociale alloué par la CNAMTS ▪ Articulations : plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, Programme National Nutrition Santé (PNNS) ▪ Indicateurs : Nombre et type d'actions conduites dans les QPV par l'animateur en santé publique, Nombre et type d'actions « santé » conduites dans les écoles des QPV

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
Corriger les inégalités d'accès à la prévention et aux soins	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de l'offre de soins de proximité et l'activité de nouveaux médecins dans les QPV, en sécurisant leurs deux premières années d'installation (y compris sensibilisation des étudiants en médecine) ▪ Aide au regroupement des professionnels de santé (Maisons de santé) pour faciliter une prise en charge complète et coordonnée des patients et pour créer des conditions d'installation attractives ▪ Développement des relais entre les structures généralistes et les quartiers (Bilan santé, Vitalis,...) ▪ Soutien financier au cabinet de soins dentaires et médicaux gratuits de Périgueux(MPH) ▪ Recours aux 5 lits halte soins santé gérés par l'Association de Soutien de la Dordogne (ASD) ▪ Développement de dispositifs de télé-médecine à partir du Centre Hospitalier de Périgueux ▪ Maintien et développement du réseau des acteurs de l'Atelier Santé Ville (ASV) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : ARS-CPAM-Grand Périgueux-Villes ▪ Partenaires : professionnels de santé et du secteur médico-social (réseau ASV), Conseil départemental de l'Ordre des médecins, Département, Télé Santé Aquitaine, Allo Docteur, CCAS des communes QPV, ASD ▪ Dispositifs : Actions du Contrat Local de Santé ▪ Moyens : subventions CPAM, collectivités territoriales, appel à projet en vue du développement des actions de prévention à partir du CHP ▪ Articulations : plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, Projet Régional de Santé ▪ Indicateurs : Taux de contrats de praticiens territoriaux de médecine générale exerçant au bénéfice des habitants des QPV, Nombre de structures d'exercice regroupé dans les QPV
Conforter et développer l'articulation des professionnels de santé et des structures sanitaires et sociales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat des lieux partagé et groupes de travail thématiques de mise en place et de suivi des actions du Contrat Local de Santé (CLS) ▪ Actions de sensibilisation / formation des professionnels ▪ Maintien et développement du réseau des acteurs de l'Atelier Santé Ville (ASV) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : ARS-DDCSPP-Grand Périgueux-Département ▪ Partenaires : CPAM - Education Nationale – – CHP-MSA – CAF – IREPS – CARSAT – CCAS des communes QPV ▪ Dispositifs : Contrat Local de Santé (CLS) et Atelier Santé Ville (ASV) ▪ Moyens : Cofinancement Etat – collectivités d'un poste de coordination ASV/CLS au Grand Périgueux ▪ Articulations : plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, Projet Régional de Santé ▪ Indicateurs : Nombre de membres du réseau ASV, nombre et type d'actions coordonnées au profit des habitants des QPV

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
<p>Améliorer l'offre de soins en santé mentale et en addictologie, notamment en direction des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interventions de l'Equipe mobile Santé Précarité et de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé mobile (PASS) du Centre hospitalier ▪ Mise en place de permanences « Maison des adolescents » sur Périgueux ▪ Aide et accompagnement des personnes alcooliques et toxicomanes ▪ Mobilisation du Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : ARS, Centre Hospitalier de Périgueux, Département ▪ Partenaires : EMPP, membres du réseau ASV, Centre Médico Psychologique de Périgueux, CAF, centres sociaux, Points Information Jeunesse, ANPAA, CEID ▪ Dispositifs : Contrat Local de Santé (CLS) et Atelier Santé Ville (ASV) ▪ Moyens : MILDECA ▪ Articulations : plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, Plan départemental Insertion, Projet Régional de Santé ▪ Indicateurs : Nombre d'interventions de l'EMPP et des acteurs du réseau ASV et des associations auprès de publics des QPV (notamment les jeunes), nombre de publics des QPV accueillis lors des permanences de la Maison des adolescents et analyse des problématiques repérées
<p>Développer l'activité physique et sportive en lien avec une alimentation de qualité et de proximité (soutien et développement des circuits courts).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation de jardins partagés dans les QPV ▪ Actions d'éducation nutritionnelle au Relais alimentaire à Chamiers ▪ Actions sportives dans les quartiers (rugby, tennis, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Villes, associations ▪ Partenaires : DDCSPP , AFAC 24, association 3S, IREPS, Epiceries solidaires, Associations « Les Jardinots », « Les Potes iront 24 », structures d'aide à domicile dans les QPV, Cassiopea, CCAS des communes des QPV, CAF ▪ Dispositifs : futur Contrat Local de Santé (CLS) et Atelier Santé Ville (ASV), Conventions CAF avec les centres sociaux ▪ Moyens : ▪ Articulations : plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, Projet Régional de Santé ▪ Indicateurs :

Axe 3 – Permettre l'accès à la santé, aux droits, aux services et aux activités

Priorité 2 Mettre en œuvre les conditions d'accès aux droits pour tous		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
Améliorer l'information des usagers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement d'un « rendez-vous des droits » pour les habitants des quartiers sur la base d'entretiens (droits relatifs aux prestations gérées par la branche familles de la CAF, FSL, CMU-C et l'AcS, l'Ass, tarifs sociaux gaz-électricité, eau...) ▪ Développement et renforcement des points d'accès aux droits, points information jeunesse ; ▪ actions d'accès aux droits et à l'accompagnement vers l'emploi des femmes des quartiers prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : CAF, Département ▪ Partenaires : DDCSPP, CIDFF (Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles), Infodroits, centres sociaux, centres médico-sociaux des QPV, CPAM,... ▪ Dispositifs : Conseil Départemental de l'Accès aux Droits, Réseau Information Jeunesse labellisé ▪ Moyens : personnels de la CAF, outils numérique et informatique liés à l'offre de service CAF, BOP 147, BOP 163 Jeunesse-éducation populaire ▪ Articulations : Déclinaison des chantiers du Plan « Priorité Jeunesse », plan de soutien au développement de la vie associative, Convention territoriale Globale Grand Périgueux et conventions CAF avec les centres sociaux ▪ Indicateurs : nombre de points d'accès aux droits implantés dans les QPV et part des femmes et des jeunes en ayant bénéficié
Favoriser la mise en réseau des acteurs pour régler les situations les plus complexes dans leur globalité (logement, santé, emploi, mobilité, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Département, CAF, CPAM ▪ Partenaires : DDCSPP, Pôle emploi, CCAS des villes, centres sociaux, bailleurs sociaux, Grand Périgueux ▪ Dispositifs : PTI (CD), Garantie Jeune, PRE, IEJ, plateforme d'accès aux droits ▪ Moyens : ▪ Articulations : ▪ Indicateurs : nombre de personnes suivies des QPV, nature des contrats d'engagement, suivi des orientations

Axe 3 – Permettre l'accès à la santé, aux droits, aux services et aux activités

Priorité 3 Réduire les inégalités d'accès à l'offre et aux pratiques sportives culturelles et de loisirs		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
<p>Favoriser l'activité physique et culturelle en tant que facteur de bien-être, d'épanouissement et d'ouverture aux autres ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réforme par le CNDS des critères d'attribution des subventions CNDS d'équipement ou de fonctionnement permettant de concentrer les moyens vers les QPV, pour favoriser l'implantation des fédérations omnisports et augmenter le nombre de licenciés, développer la mixité, ▪ Développement d'actions éducatives culturelles et artistiques en direction des habitants et des jeunes des QPV (L'Odyssée, Médiagora, Sans Réserve, Ciné Cinéma, Rouletabille,...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : DRJSCS, DDCSPP, Associations ▪ Partenaires : Villes, Grand Périgueux, DRAC, CAF, CDOS ▪ Dispositifs : Appels à projets DRJSCS (Sport-santé, sport-handicap, etc.), politiques sportive et culturelle du Conseil Départemental ▪ Moyens : BOP 219 CNDS, BOP 147, crédits du Projet national pour l'éducation artistique et culturelle, crédits CAF sur les actions et services liés aux temps libres des enfants et des jeunes ▪ Articulations : Déclinaison des chantiers du Plan « Priorité Jeunesse », Plan Régional de Santé, Projet de Schéma Régional de développement du Sport, ▪ Indicateurs : part des crédits du CNDS affectés dans les QPV, Nb de licenciés sportifs résidant dans les QPV (dont la part des femmes), part des crédits du projet national pour l'éducation artistique et culturelle allouée aux actions développées dans les QPV
<p>Privilégier les échanges et les projets transversaux à l'échelle des quartiers portés par les associations, les structures de quartiers, les centres sociaux ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insertion de critères de transversalité et de mutualisation dans les appels à projets annuels pour les QPV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : DDCSPP, Grand Périgueux, Villes ▪ Partenaires : Signataires du Contrat de ville, Conseils citoyens ▪ Dispositifs : Contrat de ville ▪ Moyens : BOP 219 CNDS, BOP 147, crédits du Projet national pour l'éducation artistique et culturelle, crédits CAF sur les actions et services liés aux temps libres des enfants et des jeunes et subventions des partenaires du contrat de ville ▪ Articulations : Déclinaison des chantiers du Plan « Priorité Jeunesse », ▪ Indicateurs : Evolution de la part d'actions transversales et partenariales proposées dans le cadre des appels à projets

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
<p>Soutenir les démarches ouvrant la possibilité aux jeunes et aux familles de partir en vacances, à l'extérieur ou en vivant le territoire autrement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide aux départs en vacances des familles aux revenus modestes (séjours familiaux, séjours enfants, loisirs familiaux) ▪ Soutien aux projets structurés portés par des jeunes favorisant l'autonomie et l'insertion. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : DDCSPP, CAF ▪ Partenaires : Conseils citoyens, Centres sociaux des QPV, Grand Périgueux, Région Aquitaine, CD 24 ▪ Dispositifs : Projets Animation collective « Familles » des centres sociaux des QPV, Ville-Vie-Vacances, appel à projets « vacances ouvertes » ▪ Moyens : Appels à projets (CAF, Région...), Crédits CAF : action sociale, prestations de services et d'accompagnement (fonctionnement et investissement), BOP 147 (Villes Vie Vacances) ▪ Articulations : stratégie touristique et de loisirs du territoire ▪ Indicateurs : nombre d'actions portées par les jeunes, nombres d'initiatives « vacances » organisées au profit des habitants des QPV
<p>Développer des partenariats permettant la mise en synergie des acteurs culturels et sportifs de proximité, le développement d'événements fédérateurs et les démarches de co-construction avec les habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de projets à destination des QPV par le biais des institutions culturelles régionales ou locales labellisées notamment grâce à la déclinaison de « missions de service public » auprès des QPV ▪ Intensification de l'accompagnement des structures culturelles et sociales intervenant sur les QPV ▪ Mis en place d'ateliers permanents et d'un Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs (UPOP) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : DRAC, DRJSCS, Collectivités ▪ Partenaires : DDCSPP, Associations culturelles et sportives, Conseils citoyens, CDOS, Département ▪ Dispositifs : Appels à projets des partenaires ▪ Moyens : BOP 131 ou 224 DRAC-Personnels médiateurs référents des structures culturelles ou patrimoniales identifiées, BOP 219 CNDS, BOP 147, crédits du Projet national pour l'éducation artistique et culturelle, crédits CAF sur les actions et services liés aux temps libres des enfants et des jeunes ▪ Articulations : ▪ Indicateurs : Part des crédits du projet national pour l'éducation artistique et culturelle allouée aux actions développées dans les QPV
<p>Agir sur les freins identifiés dans l'accès des publics à l'offre et aux pratiques,</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement d'une offre de mobilité adaptée aux besoins des habitants des QPV (Plateforme de mobilité, prêt et location de véhicules, garage social, etc.) ▪ Développement de solutions de garde de jeunes enfants, pour des publics en dessous du seuil de pauvreté et/ou liées à des démarches d'insertion des parents (actions projets horaires atypiques, décalés, initiées par les acteurs locaux). ▪ Tarification sociale adaptée aux habitants des QPV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Grand Périgueux, Villes, ▪ Partenaires : CAF, Département, associations, Mission Locale, Maison de l'Economie et de l'Emploi ▪ Dispositifs : Contrats Enfance Jeunesse, Convention Territoriale Globale (CTG) ▪ Moyens : Crédits CAF : action sociale, prestations de services et d'accompagnement, Subventions des collectivités, BOP 147 ▪ Articulations : Plan de Déplacements Urbains, PLIE, Politique d'accueil Petite Enfance du Grand Périgueux ▪ Indicateurs : Nombre de personnes issues des QPV bénéficiaires, pour chacune des solutions proposées

> Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

> Les enjeux en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain

Le désenclavement et le renouvellement urbain des quartiers en difficulté doivent être accélérés car ils facilitent un traitement global des problématiques, enclenchant un processus de transformation durable des quartiers et conditionnent leur attractivité résidentielle et économique.

L'image négative des quartiers et leur faible attractivité résidentielle nuisent à l'objectif de mixité sociale et appellent à des interventions plus globales en matière de renouvellement urbain, d'offre et de gestion de proximité des équipements et des services à la population.

Une plus grande diversification de l'offre de logements peut ainsi permettre de faire évoluer positivement la mixité sociale, mais questionne aussi l'intégration de cet enjeu dans une réflexion plus globale sur la répartition de l'offre de logement, y compris du logement social, à l'échelle de l'agglomération en lien avec le Programme Local de l'Habitat (PLH) en cours de révision. De même, certains secteurs comme le quartier de Chamiers sont fortement déqualifiés et n'ont jamais fait l'objet d'interventions significatives. Ils nécessitent aujourd'hui une remise à niveau complète de leur offre de logement, des équipements, des espaces publics et des connexions avec l'extérieur, dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain d'envergure.

L'insuffisance des liaisons internes et entre les quartiers (franchissements de l'Isle), aggravent aussi le sentiment d'enclavement et l'image dégradée des quartiers. Le développement des connexions est indispensable en termes de mobilité, de brassage des habitants et d'inscription durable des quartiers dans l'agglomération. Une offre et une interconnexion entre les différents modes de transports et de mobilité accessibles pour les habitants des quartiers doit y être adossée car il s'agit d'un frein important à l'insertion sociale et professionnelle.

L'environnement naturel, exceptionnel pour des territoires urbains, doit être préservé et valorisé. Une image « verte » des quartiers à construire ou à développer, autour notamment de la reconquête des berges de l'Isle et de ses espaces de nature qui peuvent remplir des vocations multiples. Parallèlement, de nombreuses disponibilités foncières existent, dont des espaces en friche, et constituent autant de potentialités pour le développement de nouvelles offres de services, d'équipements, de logements, d'activités économiques ou de lieux de convivialité et de lien social.

L'offre d'équipements sur les quartiers est de bon niveau mais des besoins complémentaires restent encore à satisfaire. Certains équipements présentent un besoin de montée en gamme et/ou de rénovation pour continuer à être attractifs, et l'implantation d'équipements structurants d'agglomération doit être poursuivie pour conforter la dynamique enclenchée, notamment autour des cultures urbaines.

La dimension spécifique de l'occupation des espaces publics par les habitantes des quartiers sera également prise en compte grâce à la promotion de la méthodologie des marches exploratoires des femmes qui permettent de les associer en les rendant actrices de leur propre sécurité et en les aidant à se réapproprier l'espace public.

Au regard de l'importance des enjeux et de la dimension des objectifs, cette volonté politique majeure ne trouvera sa réalité qu'à la condition de pouvoir s'inscrire dans une programmation partenariale (Etat, Communauté d'agglomération, Villes, Département, Région, Agences nationales...) et pluriannuelle.

Les atouts et les forces des quartiers prioritaires et les opportunités à saisir

- La dynamique enclenchée par les opérations de renouvellement urbain (Gour de l'Arche)
- Un environnement naturel sur lequel appuyer la stratégie
- Des potentialités foncières importantes au cœur et à l'interface des quartiers
- Des équipements majeurs et de qualité réalisés au cours du précédent programme urbain intégré (PUI)
- La révision en cours du Programme local de l'habitat (PLH) du Grand Périgueux pour intégrer la situation des quartiers et la question de la mixité sociale
- Des primo-accédants à la propriété, intéressés par des secteurs en renouvellement
- La proximité de la voie verte structurante de l'agglomération

Les faiblesses des quartiers prioritaires et les menaces à éviter

- Une offre de logements peu diversifiée et une concentration de locataires précaires
- La dégradation globale de la résidence J. Auriol à Chamiers (logements, espaces publics, équipements)
- Une mauvaise image persistante dans les perceptions collectives internes et externes
- Une gestion urbaine de proximité (GUP) qui peine à se mettre en place de façon opérationnelle
- Des barrières naturelles importantes (l'Isle)
- L'insuffisance de liaisons internes et externes « de connexion » en modes doux
- Les difficultés de mobilité des habitants et l'absence de solutions alternatives complémentaires au bus
- Des équipements de proximité absents ou de mauvaise qualité
- Le risque d'exclusion des habitants actuels à faibles revenus lors d'opérations de renouvellement urbain
- La capacité technique et financière de l'organisme HLM Périgueux Habitat à intervenir simultanément sur tous les quartiers prioritaires

> L'axe stratégique et les priorités

- **AXE 4 : Transformer l'image des territoires urbains en difficulté en favorisant une meilleure diversité sociale et en valorisant leur attractivité**
 - 1- **Développer l'attractivité résidentielle** en privilégiant la rénovation de l'habitat et son adaptation aux besoins exprimés
 - 2- Favoriser le **désenclavement multimodal** des territoires en difficulté
 - 3- Faire de la **mixité sociale** un objectif majeur pour assurer un équilibre entre les territoires de l'agglomération
 - 4- **Impliquer, informer et concerter** à chaque étape des processus de transformation des quartiers

Les tableaux ci-après présentent les objectifs poursuivis et les principales actions envisagées, pour la plupart insérées en annexe du contrat de ville.

Axe 4 – Transformer l'image des territoires urbains en difficulté en favorisant une meilleure diversité sociale et en valorisant leur attractivité

Priorité 1 Développer l'attractivité résidentielle en privilégiant la rénovation de l'habitat et son adaptation aux besoins exprimés		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
Conduire une démarche de renouvellement urbain et entreprendre l'ouverture des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'une étude sociologique et architecturale à Chamiers ▪ Achèvement du programme de rénovation urbaine du Gour de l'Arche ▪ Aménagements urbains structurants sur les 2 quartiers prioritaires (requalification des voiries, création liaisons douces et espaces publics) ▪ Etude et réalisation de connexions inter-quartiers (pont, passerelles, promenades...) ▪ Recrutement d'un chef de projet ANRU à Chamiers ▪ Accompagnement des habitants à la rénovation urbaine par des médiations culturelles s'appuyant sur des expériences réussies 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Périgueux Habitat, Villes de C,-Chamiers et Périgueux, Grand Périgueux ▪ Partenaires : Conseils citoyens, ANRU, UE, Région, Département, CDC, Etat, DRAC ▪ Dispositifs : PRU 1 et 2 ▪ Moyens : subventions ANRU et aides à la pierre de droit commun, aides spécifiques des collectivités partenaires, aides et prêts CDC, fonds propres des maîtres d'ouvrage, ingénierie de projets dédiée, Crédits BOP 131 ou 224 Culture ▪ Articulations : PLH 2016-2022, PDH 2012-2017, PDU, Schéma Régional Vélo-routes, Agendas 21, projet de mandat 2015-2020 an Climat Energie Territorial, agendas 21 ▪ Indicateurs : Taux d'avancement des objectifs des PRU,
Proposer une nouvelle offre de logements diversifiée sur les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouveaux produits en accession sociale et en locatif intermédiaire et libre sur les deux quartiers prioritaires ▪ Opérations adaptées au vieillissement des habitants : locatif social (20 logements à Chamiers) et libre (Gour de l'Arche) ▪ Reconstitution de l'offre locative sociale et très sociale (30 logements au Gour de l'Arche) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : bailleurs, promoteurs privés, villes ▪ Partenaires : Etat (DDT / ANAH), Département, Région, ANRU, Grand Périgueux, CDC, Conseils citoyens, CAF, etc., ▪ Dispositifs : OPAH-RU, PRU 1 et 2, ▪ Moyens : subventions ANRU, crédits ANAH, Etat (aides à la pierre de droit commun, aides fiscales), aides spécifiques des collectivités partenaires, aides et prêts CDC et organismes bancaires, fonds propres des maîtres d'ouvrage, ingénierie de projets dédiée, clauses d'insertion ▪ Articulations : PLH 2016-2022, PDH 2012-2017, projet de mandat 2015-2020, PDALPD, Schéma départemental gérontologique, Programme d'Actions Territorial ANAH, Plan Climat Energie Territorial, agendas 21, CLS ▪ Indicateurs : Nombre et types de logements produits

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
<p>Valoriser l'offre locative sociale ancienne (publique et privée) en privilégiant la qualité du bâti, la rénovation thermique, l'accessibilité et l'équipement numérique des sites</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation/démolition du parc HLM ancien à Chamiers (448 logements) et Hauts d'Agora (y compris thermique) ▪ Reconquête du parc privé (réhabilitation, densification,...) ▪ Amélioration de la qualité du logement de propriétaires occupants précaires ▪ Équipement domotique des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées (expérimentation Dom'Assist 100). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : bailleurs sociaux, villes et Grand Périgueux, propriétaires bailleurs et occupants ▪ Partenaires : Etat (DDT / ANAH / ARS), Département, Région et UE, ANRU, Grand Périgueux, CDC, Caisses de Retraites, CAF, INRIA, Cassiopéa, Conseils citoyens, etc., ▪ Dispositifs : PRU 1 et 2, OPAH-RU et PIG ▪ Moyens : subventions ANRU, crédits ANAH, Feder, aides spécifiques des collectivités partenaires, aides et prêts CDC et organismes bancaires, fonds propres des maîtres d'ouvrage, agence régionale de santé, ingénierie de projets dédiée, caisses de retraite, clauses d'insertion, ▪ Articulations : PLH 2016-2022, PDH 2012-2017, projet de mandat 2015-2020, PDALPD, Schéma départemental gérontologique, Programme d'Actions Territorial ANAH, Plan Climat Energie Territorial, agendas 21, Contrat Local de Santé ▪ Indicateurs : Nombre et typologie de logements démolis, réhabilités, adaptés
<p>Intervenir sur le cadre et la qualité de vie des quartiers en impliquant les habitants</p> <p>Et améliorer la tranquillité publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité (GUP) ▪ Mise en place de marches exploratoires des femmes (groupes de 10) en les rendant actrices de leur propre sécurité et en les aidant à se réappropriier l'espace public ▪ Mise à niveau des points de collecte sélective des déchets (bornes enterrées) ▪ Actions d'éducation des habitants et des acteurs au tri sélectif et à la transition énergétique ▪ Création et amélioration de jardins partagés dans tous les quartiers ▪ Etude de mise en place d'un CISPD ▪ Création d'un poste de délégué à la cohésion police-population ▪ Création d'un poste d'officier d'état-major référent « Villes » en vue de fournir aux élus des éléments sur la délinquance constatée et définir une stratégie concertée, ▪ instauration d'une cellule de veille mensuelle police-acteurs locaux sur le quartier de Chamiers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Villes et Grand Périgueux, associations, Direction Sécurité Publique ▪ Partenaires : ANRU, ADEME, Etat (DDT, Procureur, DDCSPP, Délégué du Préfet...), représentant du défenseur des Droits Département, Région, bailleurs sociaux, Conseils citoyens, Clubs de Prévention, Centres sociaux des QPV, CAF, Adultes relais ▪ Dispositifs : les 3 CLSPD, Plan Départemental d'Insertion, Stratégie départementale de prévention de la délinquance BOP 101, BOP 182, BOP 107, Crédits CAF : action sociale, prestations de services et d'accompagnement ▪ Moyens : Conventions GUP, FIPD, BOP 176, subventions ANRU, Villes, Grand Périgueux, Département, Région, UE (FEDER - FSE), abattement de 30 % de la TFPB bailleurs sociaux, Réserviste civil de la police nationale ▪ Articulations : PLH 2016-2022, projet de mandat 2015-2020, PDALPD, Plan Climat Energie Territorial, Agendas 21, CLS ▪ Indicateurs : Nombre de conventions GUP, évolution de la qualité du tri sélectif, évolution de la délinquance sur les QPV

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
<p>Conforter ou créer des équipements pour les habitants, de proximité mais aussi d'intérêt d'agglomération ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un Pôle intercommunal des cultures urbaines au Bas-Chamiers et amélioration des équipements culturels existants du Bas-Toulon ▪ Restructuration de la crèche du Gour de l'Arche ▪ Création d'un pôle d'animation et de services intégrés à Chamiers (centre social, CCAS, CMS) ▪ Consolidation d'un pôle sportif de proximité à Chamiers et réhabilitation des 2 gymnases de la Boucle de l'Isle ▪ Création de Maisons des associations et de la citoyenneté à Boulazac et « Maison de Projets » à Chamiers ▪ Aménagement du Parc de la Source et de ses accès au Bas-Toulon et d'aires de jeux à Pagot 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Grand Périgueux, Villes ▪ Partenaires : ANRU, Etat, Collectif d'associations sociales, culturelles et sportives, CAF, Région, Département, Conseils citoyens ▪ Dispositifs : ▪ Moyens : BOP 219 CNDS, subventions ANRU et des collectivités territoriales, Crédits CAF : action sociale, prestations de services et d'accompagnement (fonctionnement et investissement), Clauses d'insertion dans les marchés publics ▪ Articulations : Plan départemental d'insertion, projet de mandat 2015-2020, Schéma régional formation, ▪ Indicateurs : Taux de réalisation et de mise en service des équipements, Nombre de place de crèches nouvelles créées dans les QPV et nombre de places de crèches rénovées dans ces quartiers, évolution du taux d'équipements sportifs dans les QPV, part des crédits du CNDS affectés dans les QPV
<p>Préserver et conforter les mixités fonctionnelles existantes, en soutenant les initiatives entrepreneuriales et en facilitant l'ouverture vers l'extérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de revitalisation et/ou de mise en place de nouveaux commerces et services, pépinières d'entreprises (lien avec les actions du Pilier Economie/emploi) ▪ Mise en place d'une Maison de Santé pluri-professionnelle au Gour de l'Arche sur la base d'un Projet de santé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Villes, Grand Périgueux ▪ Partenaires : ANRU, Région Aquitaine, Chambres consulaires, Initiative Périgord, ARS, CDC, etc. ▪ Dispositifs : Droit commun et Politique de la ville des partenaires du contrat ▪ Moyens : Droit commun et Politique de la ville des partenaires du contrat ▪ Articulations : Stratégie de dynamisation économique des QPV, Programmes de Rénovation Urbaine, futur Contrat Local de Santé ▪ Indicateurs : nombre et type d'activités accompagnés dans les QPV (revitalisation, implantation, etc.)
<p>Assurer la promotion des atouts des quartiers pour changer leur image (marketing territorial).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'un plan de communication et de promotion des quartiers (lien Axe 5 priorité 2 sur la promotion des initiatives économiques et les talents dans les quartiers) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Villes, Grand Périgueux, DDCSPP ▪ Partenaires : ANRU, CDC ▪ Dispositifs : ▪ Moyens : Financements et supports de communication existants des collectivités, de l'Etat, de la CAF, de l'ANRU, de la CDC... ▪ Articulations : Plans de communication des villes et du Grand Périgueux ▪ Indicateurs : nombre d'actions de promotion des quartiers et fréquence

Axe 4 – Transformer l'image des territoires urbains en difficulté en favorisant une meilleure diversité sociale et en valorisant leur attractivité

Priorité 2 Favoriser le désenclavement multimodal des territoires en difficulté		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
<p>Décliner une véritable stratégie de déplacements / mobilité au plus près des quartiers et adaptée à tous les besoins des habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une plateforme de mobilité sociale/emploi complémentaire à l'offre de bus (horaires atypiques, location de véhicules, co-voiturage, garage social, etc.) ▪ Amélioration de la desserte par les transports collectifs des QPV (BHNS) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Grand Périgueux ▪ Partenaires : Villes, Etat, Collectif d'associations investies sur la mobilité, Péribus, Etat, Région, Département, CAF, Union Européenne ▪ Dispositifs : ▪ Moyens : appels à projets TCSP (BOP 203), fonds FEDER/FSE, subventions des collectivités territoriales ▪ Articulations : Plan Global de Déplacements du Grand Périgueux, ▪ Indicateurs : Mesure de l'avancement opérationnel de la desserte et de l'offre de mobilité dans les QPV
<p>Favoriser la connexion des quartiers avec les réseaux intermodaux afin de permettre aux habitants des quartiers d'accéder à l'emploi, la formation ou l'offre de santé dans l'agglomération, la région ou l'inter-région ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de passerelles inter-quartiers ▪ Etude d'un pont entre le Gour de l'Arche et Chamiers ▪ Création d'une plateforme de mobilité sociale/emploi complémentaire à l'offre de bus (horaires atypiques, location de véhicules, co-voiturage, garage social, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Grand Périgueux ▪ Partenaires : Villes, Etat, Collectif d'associations investies sur la mobilité, Péribus, Etat, Région, Département, CAF, Union Européenne ▪ Dispositifs : ▪ Moyens : Financements de droit commun et politique de la ville des partenaires ▪ Articulations : Plan Global de Déplacements du Grand Périgueux, Plan Territorial d'Insertion (PTI) ▪ Indicateurs : Mesure de l'avancement opérationnel de des études et de la mise en œuvre de chaque action
<p>Améliorer l'environnement et la qualité de vie par des modes de déplacements inscrits dans une démarche de développement durable à l'échelle de l'agglomération</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement des itinéraires de modes doux de déplacement (promenade de la source,...) ▪ Amélioration de l'offre de transports collectifs et du covoiturage (cf. ci-avant) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Grand Périgueux, Villes ▪ Partenaires : Villes, Etat, Collectif d'associations investies sur la mobilité, Péribus, Etat, Région, Département, CAF, Union Européenne ▪ Dispositifs : Financements de droit commun et politique de la ville des partenaires ▪ Moyens : Plan Global de Déplacements du Grand Périgueux, Agendas 21 des collectivités ▪ Articulations : ▪ Indicateurs : Mesure de l'avancement opérationnel de des études et de la mise en œuvre de chaque action

Axe 4 – Transformer l'image des territoires urbains en difficulté en favorisant une meilleure diversité sociale et en valorisant leur attractivité

Priorité 3 Faire de la mixité sociale un objectif majeur pour assurer un équilibre entre les territoires de l'agglomération		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
<p>Redéployer une offre locative sociale et très sociale, mieux répartie en cœur d'agglomération, qui favorise les parcours résidentiels en tenant compte du taux d'effort des locataires en grandes difficultés ainsi que de l'offre de transports et des besoins de mobilité ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'un programme territorialisé de production de logements sociaux et très sociaux sur les communes du « cœur d'agglomération » du Grand Périgueux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Grand Périgueux, Villes, bailleurs sociaux ▪ Partenaires : Préfectures Dordogne et Région, DDT, Département délégataire, AROSHA, CNL, Fondation Abbé Pierre, CAF, membres du CRH ▪ Dispositifs : Programme Local de l'Habitat (PLH), Convention de délégation ▪ Moyens : Aides à la pierre, « primes » du Grand Périgueux sur 50 PLAI très sociaux ▪ Articulations : PLH, Loi SRU, Loi ALUR, Plan Global de Déplacements du Grand Périgueux, Agendas 21 des collectivités ▪ Indicateurs : taux de logements locatifs sociaux et très sociaux produits hors des QPV au regard de la production totale
<p>Créer les conditions d'une démarche concertée en matière d'attribution des logements à l'échelle de l'agglomération, afin d'être en cohérence avec les objectifs de mixité sociale, d'attractivité des quartiers, de prévention des dérives communautaires et de lutte contre les discriminations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'une étude - diagnostic sur l'occupation des logements sociaux (via enquête OPS des bailleurs) et sur la demande ▪ Mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement coprésidée par le Préfet et le Président du Grand Périgueux (objectifs en matière d'attribution de logements et de mutations, modalités de relogement DALO-PRU, etc.) ▪ Signature d'une convention intercommunale de mixité sociale, ▪ Signature d'une convention de mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande et d'information/accueil des demandeurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Grand Périgueux, Préfecture, Villes, Bailleurs sociaux présents sur le territoire ▪ Partenaires : AROSHA, Département, DDCSPP, DDT, CNL, Fondation Abbé Pierre, organismes réservataires de logements, représentants locaux des associations de locataires, représentants d'associations (hébergement, insertion par le logement...). ▪ Dispositifs : Commissions d'attribution des logements (CAL) ▪ Moyens : Charte intercommunale d'attribution des logements sociaux ▪ Articulations : PLH, Loi ALUR, Réseau local de vigilance et de lutte contre les discriminations ▪ Indicateurs : Mise en place effective de la CIL et de la convention de mixité sociale, nombre de bailleurs sociaux impliqués dans la démarche

Axe 4 – Transformer l'image des territoires urbains en difficulté en favorisant une meilleure diversité sociale et en valorisant leur attractivité

Priorité 4 Impliquer, informer et concerter à chaque étape des processus de transformation des quartiers		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
<p>Conforter les dynamiques citoyennes (tissu associatif, usagers des quartiers, etc.) ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement des habitants à la rénovation urbaine par des médiations culturelles s'appuyant sur des expériences réussies ▪ Appui aux actions émergentes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : DRAC ▪ Partenaires : Etat, associations, Conseils citoyens, Villes Grand Périgueux, bailleurs sociaux ▪ Dispositifs : Conseils citoyens, CIFPH, amicales des locataires ▪ Moyens : Crédits BOP 131 ou 224 Culture, subventions du Grand Périgueux, des villes Crédits CAF : action sociale, prestations de services et d'accompagnement ▪ Articulations : Gestion Urbaine de Proximité (GUP), programmation culturelle des villes ▪ Indicateurs : nombre et type d'actions soutenues
<p>Accompagner les nouvelles instances de concertation, en particulier le conseil citoyen et garantir les conditions nécessaires à la participation effective des habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'ateliers participatifs urbains et de cafés-débat dans les quartiers prioritaires ▪ Mise en œuvre d'une Maison de Projet dans les quartiers ANRU 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Villes ▪ Partenaires : Grand Périgueux, ANRU, CDC, centres sociaux,... ▪ Dispositifs : Conseil citoyen, CIFPH ▪ Moyens : formation, moyens matériels et financiers, liberté d'expression et de proposition, ▪ Articulations : GUP, FPH, Chartes TFPB ▪ Indicateurs : nombre et type d'actions d'accompagnement à la participation des habitants des QPV

> Pilier Développement économique et emploi

> Les enjeux en matière de développement économique et d'emploi

La conciliation entre compétitivité et cohésion doit s'appuyer sur une double stratégie de revitalisation des activités existantes sur les quartiers et de développement d'activités nouvelles en lien avec les filières porteuses du territoire et l'économie sociale et solidaire.

Les quartiers en difficulté du Grand Périgueux restent à l'écart de la dynamique de développement économique du territoire, alors même qu'ils offrent des potentialités d'accueil pour le développement de nouvelles activités économiques, au service d'un renforcement de la mixité fonctionnelle des quartiers. La situation fragile des commerces, des entreprises artisanales, de l'économie sociale et solidaire ou encore des services de proximité nécessitent un appui particulier pour éviter leur fermeture et maintenir une dynamique économique et de services dans les quartiers.

Par ailleurs, la forte surreprésentation des personnes non-diplômées dans les quartiers prioritaires, aussi bien parmi la population résidente que parmi les demandeurs d'emploi, soulève un fort enjeu de qualification, mais aussi de lutte contre le décrochage scolaire et de renforcement de la maîtrise de la langue française et des savoirs de base.

La grande précarité des habitants des quartiers au regard de l'emploi confirme cet enjeu, avec un taux de chômage presque deux fois plus élevé dans les quartiers prioritaires (surtout à Chamiers) que sur le reste du territoire, et une surreprésentation des salariés connaissant des situations précaires, notamment les femmes.

Le chômage des jeunes est également une problématique particulièrement préoccupante, puisque plus d'un jeune sur deux est au chômage dans les quartiers prioritaires. De nombreux dispositifs d'accès/retour à l'emploi leur sont destinés mais dont ils ne profitent pas suffisamment.

Plusieurs obstacles freinent l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires (maîtrise de la langue et des savoirs de base, niveau de qualification, mobilité, garde d'enfants) qui souvent se cumulent. Il semble indispensable de déployer des traitements globaux, adaptés et souples, dans une logique de construction et de suivi de parcours individualisés. Cela implique une coordination renforcée entre les acteurs. Le renforcement de l'employabilité de certains publics passe lui aussi par la poursuite d'un rapprochement le plus en amont possible entre le monde de l'éducation, de l'insertion et le monde économique (prévention des décrochages précoces, représentations à faire évoluer, interconnaissance à développer, formations à adapter, appui sur les structures d'insertion par l'activité économique, etc.).

Les atouts et les forces des quartiers prioritaires et les opportunités à saisir

- Des potentialités d'accueil pour le développement de nouvelles activités économiques
- La présence de commerces, entreprises artisanales ou de l'ESS et de services de proximité
- Une mixité fonctionnelle existante dans les quartiers prioritaires
- L'intervention potentielle de l'opérateur EPARECA
- Des outils en projet à l'échelle intercommunale (ex.: crowdfunding, « coopinière »,...)
- Le renforcement sur l'agglomération de l'axe de développement économique « tourisme », fortement pourvoyeur d'emplois
- L'appel à projets « initiative pour l'emploi des jeunes » (IEJ) avec le FSE

Les faiblesses des quartiers prioritaires et les menaces à éviter

- Des quartiers à l'écart de la dynamique du développement économique du territoire
- La méconnaissance des projets de développement des acteurs économiques (commerces et ESS)
- Une forte surreprésentation des personnes non-diplômées et un phénomène de décrochage scolaire précoce
- Une très forte précarité des jeunes et des femmes au regard de l'emploi
- Des freins multiples à lever dans l'accès à l'emploi, surtout le manque de qualification et de mobilité
- L'absence d'un espace d'échange et de coordination de l'ensemble des intervenants dans les parcours
- Des acteurs économiques fragilisés et en recherche d'un nouvel essor (commerces, artisanat, ESS)
- Une attitude de renoncement aux dispositifs, surtout chez les jeunes

> Les deux axes stratégiques et les priorités

- **AXE 5 : Redonner une dynamique économique fondée sur la promotion des talents, la revitalisation des équipements existants et un plan concerté de formation et d'insertion**
 - 1- Œuvrer à une réelle dynamique économique en pérennisant et en facilitant l'installation d'entreprises et d'un tissu commercial au sein des quartiers
 - 2- Accompagner les publics les plus fragiles dans des dispositifs d'insertion, de la formation et de l'emploi durables, qui privilégie le suivi individualisé
- **AXE 6 : Actionner les leviers de la politique de l'emploi, de la formation et de l'économie afin de mieux répondre aux problématiques liées aux caractéristiques de la population**
 - 1- Coordonner et développer l'accès aux dispositifs d'insertion et contrats aidés pour rendre les solutions lisibles, cohérentes et convaincantes
 - 2- Promouvoir et mobiliser les outils de formation continue et de l'alternance en adéquation avec les filières économiques porteuses du territoire

Les tableaux ci-après présentent les objectifs poursuivis et les principales actions envisagées, pour la plupart insérées en annexe du contrat de ville.

Axe 5 – Redonner une dynamique économique fondée sur la promotion des talents, la revitalisation des équipements existants et un plan concerté de formation et d’insertion

Priorité 1		
Œuvrer à une réelle dynamique économique en pérennisant et en facilitant l’installation d’entreprises et d’un tissu commercial au sein des quartiers		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d’actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
<p>Anticiper les risques de décrochage scolaire précoce par le biais d’un repérage dès les premiers signes, au profit d’un réel choix d’orientation/métier ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de l’inscription des jeunes résidents des QPV dans les filières de formation de l’artisanat et du commerce 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : CMARA 24, CCI ▪ Partenaires : Région Aquitaine, UT 24 Direccte, Mission locale, centres de formation, Pôle emploi, Maison de l’Emploi (MDE), entreprises, équipes de prévention spécialisée, Education Nationale, Conseil Départemental ▪ Dispositifs : « Pass Métiers », campagnes de stages découverte en entreprises et d’immersion dans les CFA, Dispositif d’initiation aux métiers par l’alternance (DIMA) ▪ Moyens : BOP 134, IEJ, Région, FSE ▪ Articulations : Plan Territorial d’Insertion (PTI), Plateforme territoriale « jeunes », Politique régionale de l’apprentissage, 18 mesures pour l’emploi dans les TPE et PME ▪ Indicateurs : Part des jeunes résidant en QPV parmi les jeunes bénéficiaires d’une formation en alternance dans le secteur de l’artisanat et leur évolution
<p>Développer les passerelles avec le service public de l’emploi, les pôles de formation du territoire,</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation annuelle d’un forum de l’emploi dans les QPV ▪ Présentation annuelle des services numériques de Pôle emploi aux demandeurs d’emploi des QPV ▪ Accompagnement de 20% des personnes en portefeuille guidé issus des QPV, dans le cadre du service dématérialisé « 100% Web 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Pôle emploi ▪ Partenaires : Maison de l’emploi, chambre des métiers et de l’artisanat et chambre de commerce et de l’industrie, acteurs économiques, centres sociaux ▪ Dispositifs : PLIE ▪ Moyens : Equipes de Pôle emploi Littré Périgueux ▪ Articulations : Maison des métiers du Pôle de la formation professionnelle de Boulazac, ▪ Indicateurs : taux de personnes en portefeuille guidé issus des QPV et accompagné « 100% Web », Nb de réunion d’information et de forums « emploi » organisés chaque année dans les QPV

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
Inscrire les quartiers comme possibles « laboratoires » dans les dynamiques économiques sur les filières innovantes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude de faisabilité d'une unité de transformation des produits maraîchers (agro-alimentaire-circuits courts) ▪ Etude de faisabilité d'un incubateur numérique « Fab Lab » 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Grand Périgueux ▪ Partenaires : Région Aquitaine, CDC, Villes, Mangeons 24, etc. ▪ Dispositifs : ▪ Moyens : Crédits Grand Périgueux, UE, Région, Département ▪ Articulations : Projet de Mandat du Grand Périgueux ▪ Indicateurs : Etat d'avancement des projets et niveau d'articulation avec les QPV
Assurer le développement et la modernisation des entreprises, de l'artisanat ainsi que l'attractivité commerciale des établissements installés dans les quartiers prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude d'une stratégie de redynamisation et de développement économique dans les QPV ▪ Création d'une cellule d'appui transversale aux porteurs de projets à chaque étape (création, reprise et revitalisation d'activités) ▪ Mise en place d'une stratégie de communication/marketing sur la promotion des initiatives et des talents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Grand Périgueux ▪ Partenaires : Chambres consulaires, EPARECA, centre de ressources ESS, DDT, Initiative Périgord, CDC ▪ Dispositifs : ▪ Moyens : FISAC (BOP 134), EPARECA, Région, Département, FEDER, Initiative Périgord ▪ Articulations : ▪ Indicateurs : Nombre de projets sélectionnés et financés en QPV
Accompagner le développement de l'entrepreneuriat, la revitalisation commerciale, l'appui à la création et à la reprise d'activités,	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de villages d'artisans dans les QPV ▪ Actions de promotion de l'entrepreneuriat féminin et d'accompagnements spécifiques aux femmes des quartiers prioritaires, reposant sur les dispositifs d'aide à la création, dont le FGIF. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Grand Périgueux ▪ Partenaires : Chambres consulaires, centre de ressources ESS, Associations subdélégués de la FGIF, CDC ▪ Dispositifs : NACRE, FISAC (BOP 134), FGIF, EPCE ▪ Moyens : plateforme de crowdfunding, micro-crédits ADIE, aides Région et Grand Périgueux, FEDER, Initiative Périgord ▪ Articulations : ▪ Indicateurs : Nombre de projets sélectionnés et financés en QPV

Axe 5 – Redonner une dynamique économique fondée sur la promotion des talents, la revitalisation des équipements existants et un plan concerté de formation et d’insertion

Priorité 2 Accompagner les publics les plus fragiles dans des dispositifs d’insertion, de la formation et de l’emploi durables, qui privilégie le suivi individualisé		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d’actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
Fixer un objectif de progression de la part des demandeurs d’emploi en accompagnement renforcé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 20% des demandeurs d’emploi en accompagnement renforcé issus des QPV. ▪ 20 % des demandeurs d’emploi en dispositif AIJ issus des QPV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Pôle emploi ▪ Partenaires : DDCSPP, Département, Villes, CCAS, MDE, Mission locale, etc. ▪ Dispositifs : Accompagnement Intensif des Jeunes ▪ Moyens : 8 conseillers de l’agence Pôle Emploi de Périgueux Littré dédiés à l’accompagnement renforcé et 1 à l’AIJ ▪ Articulations : Adulte-relais « emploi des jeunes » ▪ Indicateurs : Part des demandeurs d’emploi issus des QPV dans ces accompagnements.
Renforcer les efforts engagés pour lever les freins à l’emploi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude et mise en place progressive d’une plateforme de mobilité adaptée aux besoins des habitants des QPV (prêt et location de véhicules, aide au permis de conduire, etc.) ▪ Développement de solutions de garde de jeunes enfants, pour des publics en dessous du seuil de pauvreté et/ou liées à des démarches d’insertion des parents (actions projets horaires atypiques, décalés, initiées par les acteurs locaux). ▪ Actions de prévention et accès aux soins, ▪ Actions de remobilisation (confiance en soi et en l’avenir, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Grand Périgueux, Villes, ▪ Partenaires : CAF, Département, associations, CDC, Mission Locale, Maison de l’Economie et de l’Emploi ▪ Dispositifs : Contrats Enfance Jeunesse, Convention Territoriale Globale (CTG) ▪ Moyens : Crédits CAF : action sociale, prestations de services et d’accompagnement, Subventions des collectivités, BOP 147 ▪ Articulations : Plan de Déplacements Urbains, PLIE, Politique d’accueil Petite Enfance Grand Périgueux, ▪ Indicateurs : Nombre de personnes issues des QPV bénéficiaires, pour chacune des solutions proposées
Valoriser les initiatives et les talents des habitants et des acteurs des quartiers pour créer une réelle dynamique d’innovation économique et sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d’une stratégie de communication/marketing sur la promotion des initiatives et des talents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Grand Périgueux, villes ▪ Partenaires : agences immobilières, conseils citoyens, chambres consulaires, Pôle emploi, Initiative Périgord, CAF, acteurs de l’économie (dont ESS) ▪ Dispositifs : ▪ Moyens : Financements des collectivités, de l’Etat, de la CAF, fondations privées, etc. ▪ Articulations : stratégie de développement économique du Grand Périgueux ▪ Indicateurs : nombre d’actions de communication

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
<p>Renforcer le réseau professionnel des publics en difficulté pour faciliter l'approche et l'accès à l'entreprise et à l'emploi,</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conventions d'objectifs et de moyens avec les structures et les partenaires (Pôle emploi, Mission locale, MEE/PLIE, insertion par l'activité économique, Département) en charge de l'accompagnement des publics éloignés du marché du travail, notamment issus des QPV ▪ Présence de Pôle Emploi dans les QPV par le biais d'animations et de forums dans les centres sociaux au plus près des habitants (et informations relayées par les partenaires). ▪ Développement d'un pôle d'accueil, d'orientation, d'information et d'insertion à Chamiers ▪ Développement de l'accès des femmes des QPV au fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF) et action « les femmes se mobilisent pour l'emploi » ▪ Mise en place d'un poste intercommunal d'Adulte-relais « emploi des jeunes » dans les QPV et action « Nouvelle chance pour les jeunes » ▪ Chantiers éducatifs pour les jeunes « Non NEET » 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : DIRECCTE UT24, Pôle emploi, Maison de l'économie et de l'emploi (MEE), Centre social St Exupéry, Grand Périgueux ▪ Partenaires : Prescripteurs et structures d'accompagnement des publics, Service de prévention Le Chemin, CCAS de Coulounieix-Chamiers, Mission locale, Département, Grand Périgueux ▪ Dispositifs : Conventions d'objectifs et de moyens (CAOM) annuelles ou pluriannuelles et leurs rubriques en faveur des quartiers QPV, PLIE, réseau des parrairns 24 ▪ Moyens : Aides au fonctionnement et aides aux projets BOP 102, BOP 103, BOP 137, FSE ▪ Articulations : Plateformes IEJ ou AIJ, Plan départemental d'insertion, Dispositif Garantie Jeunes ▪ Indicateurs : Part des QPV couverts par des points de contact physique « Pôle emploi », nombre de femmes des QPV bénéficiaires du FGIF
<p>Mettre en œuvre des méthodes de recrutement adaptées et non discriminantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur 2015-2017 : 10% des personnes évaluées selon la Méthode de Recrutement par Simulation viendront des QPV ▪ Mise en place dans les QPV de l'expérimentation des territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Pôle emploi ▪ Partenaires : Chargée de mission aux Droits des femmes ▪ Dispositifs : ▪ Moyens : BOP 137, méthode de recrutement par simulation / MRS ▪ Articulations : plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes ▪ Indicateurs : Nombre de personnes évaluées par MRS sur la période 2015-2017, Nombre de QPV inscrits dans les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle

Axe 6 – Actionner les leviers de la politique de l’emploi, de la formation et de l’économie afin de mieux répondre aux problématiques liées aux caractéristiques de la population

Priorité 1 Coordonner et développer l'accès aux dispositifs d'insertion et contrats aidés pour rendre les solutions lisibles, cohérentes et convaincantes		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
Augmenter le pourcentage de bénéficiaires des contrats d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ objectif 20% des jeunes concernés par le dispositif proviendront des QPV ▪ suivi accompagnement des référents insertion du Département 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Département, DIRECCTE UT 24 ▪ Partenaires : Pôle emploi, Cap Emploi, CAF, services de prévention spécialisée ▪ Dispositifs : plateforme territoriale « jeunes » (CD), Plan territorial d'insertion (PTI), RSA ▪ Moyens : CIVIS, contrats d'insertion, ▪ Articulations : PTI (pacte territorial insertion) du Département ▪ Indicateurs : Part des habitants résidents des QPV parmi les signataires des contrats et par type de contrat
Augmenter de 10% la part des contrats aidés pour les demandeurs d'emploi issus des quartiers	Engagements de l'Etat pour les contrats aidés QPV (1er sem. 2015) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Emplois d'avenir : objectif de 14 jeunes recrutés en emplois d'avenir ▪ Contrats uniques d'insertion déclinés sur le secteur non marchand (contrat d'accompagnement dans l'emploi) : objectif de 40 CUI CAE pour Pôle Emploi et de 2 pour la Mission Locale. ▪ CUI-CAE spécifiques politique de la Ville = 4 (et 5 au 2ème semestre, pour atteindre 9 au total) ▪ Contrats uniques d'insertion déclinés sur le secteur marchand (contrat initiative-emploi) : objectif de 8 CUI CIE pour Pôle Emploi. ▪ CUI CIE starter : prescription prioritairement vers les jeunes issus des QPV. ▪ Garantie-jeunes : objectif de 22 jeunes issus des QPV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : DIRECCTE UT 24 ▪ Partenaires : Pôle Emploi, Missions Locales, Cap Emploi, DDCSPP, Département ▪ Dispositifs : Emplois d'avenir, CUI, Garantie-Jeunes, PTI ▪ Moyens : enveloppe régionale des contrats aidés (engagement semestriel) BOP 102, BOP 103 ▪ Articulations : Service public pour l'Emploi Local (SPEL), déclinaison du Plan national pour l'emploi ▪ Indicateurs : Part des habitants résidents des QPV parmi les signataires des contrats et par type de contrats (secteur marchand et non-marchand, emplois d'avenir, Garantie-jeunes, nombre et type d'entreprises bénéficiaires)

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
<p>Augmenter la part des publics issus des quartiers dans les structures d'insertion par l'activité économique (IAE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 20% des contrats à durée déterminée d'insertion seront signés par des habitants des QPV ▪ Conventions d'objectifs et de moyens avec les structures et les partenaires (Mission locale, MEE/PLIE, insertion par l'activité économique, Département) en charge de l'accompagnement des publics éloignés du marché du travail, notamment issus des QPV ▪ Développement d'un pôle d'accueil, d'orientation, d'information et d'insertion à Chamiers ▪ Développement de l'accès des femmes des QPV au fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF) et action « les femmes se mobilisent pour l'emploi » à Chamiers ▪ Mise en place d'un poste intercommunal d'Adulte-relais « emploi des jeunes » dans les QPV et action « Nouvelle chance » de la Mission locale ▪ Chantiers éducatifs pour les jeunes « Non NEET » des clubs de prévention 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : DIRECCTE UT24, Pôle emploi, Maison de l'économie et de l'emploi (MEE), Centre social St Exupéry, Grand Périgueux ▪ Partenaires : Prescripteurs et orienteurs de l'IAE et structures d'accompagnement des publics, Région Aquitaine, Service de prévention Le Chemin, CCAS de Coulounieix-Chamiers, Mission locale, Département, Grand Périgueux ▪ Dispositifs : IAE, Conventions d'objectifs et de moyens (CAOM) annuelles ou pluriannuelles et leurs rubriques en faveur des quartiers QPV, PLIE, réseau des parraains 24 ▪ Moyens : Pôle emploi, aides au fonctionnement et aides aux projets (BOP 102, , BOP 137, FSE) ▪ Articulations : Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), Chantiers Ecole Aquitaine (CEA), dispositif régional « Nouvelle chance », application de la clause d'insertion par l'économie et l'emploi, etc. ▪ Indicateurs : Nombre d'habitants des QPV signant un CDDI, nombre d'habitants des QPV entrants dans les SIAE,...

Axe 6 – Actionner les leviers de la politique de l’emploi, de la formation et de l’économie afin de mieux répondre aux problématiques liées aux caractéristiques de la population

Priorité 2 Promouvoir et mobiliser les outils de formation continue et de l’alternance en adéquation avec les filières économiques porteuses du territoire		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d’actions <i>(ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)</i>
Sensibiliser régulièrement les employeurs publics et privés potentiels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déploiement et sensibilisation à la Formation en alternance « entreprendre et se former » ▪ Actions de communication en direction des employeurs sur l’offre de formation et les financements possibles (réunions d’information, prospection, etc.) ▪ Mise en place d’une Charte locale « Entreprises-Quartiers » déclinant les engagements nationaux en direction des QPV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : CCI D / CMARA 24, Centre de Gestion de la Dordogne (Maison des communes) ▪ Partenaires : DIRECCTE UT 24, Région Aquitaine DDCSPP, Grand Périgueux, Villes, Maison de l’emploi, organisations professionnelles ▪ Dispositifs : « pass métiers », les Mercredis de l’Apprentissage. Semaine nationale de l’Apprentissage. ▪ Moyens : ETP dédiés « conseillers formation », permanences mensuelles, portes ouvertes des écoles CCID tous les mercredis après-midi, sensibilisation des entreprises (entretiens, e-mailing, intervention auprès des clubs Entrepreneurs,...) ▪ Articulations : Charte nationale « Entreprises-Quartiers » ▪ Indicateurs : nombre de personnes issues des QPV accompagnées et formées, nombre d’entreprises sensibilisées, financements mobilisés
S’appuyer sur la mise en synergie et la coordination entre les acteurs :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de la maison de la citoyenneté à Boulazac en utilisant 100% de la gamme des dispositifs d’insertion (innovation sociale) ▪ Création d’un Pôle intercommunal de coordination économie-emploi-insertion ▪ Développement de l’observatoire GPEC sur l’anticipation et l’accompagnement des mutations économiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage : Service Public de l’Emploi-Grand Périgueux-Maison de l’emploi (MDE), Mission Emploi Formation (MFE) de la Région Aquitaine ▪ Partenaires : chambres consulaires et centres de formation, centres sociaux, mission locale ▪ Dispositifs : Service Public Régional de l’Orientation en Aquitaine (SPRO), Service Numérique de l’Emploi en Aquitaine (SNEA), forum virtuel de l’apprentissage, etc. ▪ Moyens : selon axes prioritaires ▪ Articulations : Pacte Territorial pour l’Insertion (PTI) ▪ Indicateurs : nombre d’actions coordonnées développées au profit des quartiers et nombre de partenaires impliqués pour chaque action

LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

La gouvernance du contrat de ville de l'agglomération du Grand Périgueux constitue en soi un enjeu stratégique pour garantir les meilleures conditions de sa mise en œuvre, de son suivi et de son évaluation régulière. Tout au long des 6 années du contrat de ville (2015-2020), il est essentiel d'assurer un pilotage et une gouvernance partagés qui associent la représentation des habitants, les partenaires, les collectivités territoriales et l'Etat.

> Les objectifs de la gouvernance

Pour que chacun puisse jouer un rôle efficace, il faut nécessairement veiller à clarifier le rôle de chacun (qui décide quoi et où), éviter la superposition de structures et la multiplication des instances et clarifier le rôle des conseils citoyens. La gouvernance du contrat de ville vise trois objectifs majeurs :

- **Installer des instances de pilotage stratégiques et opérationnelles**

Il s'agit de mettre en place des instances de décision et de pilotage opérationnel qui garantiront la mise en œuvre du contrat de ville, sa cohérence et décideront des réorientations éventuelles nécessaires à opérer.

- **Organiser des structures de concertation efficaces et participatives**

Il s'agit de mettre en place des instances de proximité facilitant le pilotage stratégique et opérationnel du contrat. Des lieux d'expression et d'écoute des habitants sont ainsi définis qui permettront d'impliquer, d'informer et de concerter à chaque étape des processus de transformation des quartiers. Par ailleurs, de nouvelles modalités de travail avec les acteurs de terrain contribueront à renforcer et faciliter le dialogue et les relations entre le tissu associatif et les institutions.

- **Développer des outils pertinents d'observation, de suivi et d'évaluation**

Les partenaires du contrat de ville s'engagent à suivre, « faire vivre » le contrat et à en mesurer les impacts sur les habitants des quartiers. De même, une véritable stratégie de communication sera engagée pour assurer la visibilité des actions en direction de tous les acteurs impliqués sur les quartiers et garantir l'implication dans le temps des habitants.

> L'articulation du contrat avec les autres documents stratégiques

Dans l'esprit de la loi qui veut que la politique de la ville soit en premier lieu une politique de mobilisation du droit commun, les partenaires du contrat de ville s'engagent à prendre en compte la situation des quartiers dans l'ensemble des documents stratégiques, contrats ou protocoles qu'ils seraient amenés à mettre en œuvre pendant la durée du contrat de ville.

A titre non-exhaustif, peuvent être cités :

- le Programme Local de l'Habitat, le Plan de Déplacements Urbains,
- les protocoles avec les bailleurs sociaux, la convention de délégation des aides à la pierre,
- les différents plans départementaux (gérontologie, logement des personnes défavorisées, etc.),
- la Convention Territoriale Globale et les Contrats Enfance Jeunesse de la CAF,
- les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD),
- le Contrat Local de Santé, le Contrat de Plan Etat-Région,
- etc.

> Le pilotage du contrat

Les objectifs du pilotage du contrat de ville sont d'en assurer l'impulsion, de conduire la réalisation des axes stratégiques, de définir les modalités de déploiement, les ajustements et réorientations éventuels, de mobiliser dans la durée les partenaires et différents signataires du contrat et d'articuler les moyens spécifiques alloués au contrat avec les moyens de droit commun de l'État et des collectivités.

Au regard de l'architecture du contrat de ville, intégrant une dimension territoriale, deux niveaux de pilotage sont prévus :

> Le pilotage global

▪ Un comité de pilotage « politique » et stratégique

Co-présidé par le préfet et le président du Grand Périgueux, il prend connaissance de l'avancée du contrat de ville sur la base d'un rapport annuel de réalisation, débat de son contenu et prend les décisions nécessaires de réajustement des objectifs ou de mobilisation spécifique des moyens au regard des constats. Il fixe les priorités de l'appel à projets annuel, en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre, il est notamment chargé :

- de valider les actions menées dans le cadre du contrat de ville, leurs modalités de financement et leur portage ;
- de valider les évaluations menées annuellement et tous les trois ans ;
- de décider des inflexions nécessaires à apporter pour la réussite du projet urbain, du projet économique et du projet de cohésion sociale ;
- de demander à la direction technique du projet des expertises particulières et des rapports d'étape ;
- de vérifier la cohérence des actions proposées et de mesurer l'opportunité de les pérenniser.

Le comité de pilotage est composé :

- du préfet de département assisté du sous-préfet chargé de la mission politique de la ville
- du président du Grand Périgueux et des élus communautaires délégués sur cette thématique
- des maires des communes concernées (quartiers prioritaires et quartiers de veille) : Boulazac, Coulounieix-Chamiers et Périgueux
- du président du conseil régional ou de son représentant
- du président du conseil départemental ou de son représentant
- du procureur de la République
- du président de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- du directeur de l'agence régionale de santé (ARS)
- du directeur de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
- du directeur de la direction départementale des territoires (DDT), délégué adjoint de l'ANRU
- des présidents des bailleurs sociaux
- des présidents des chambres consulaires
- du directeur régional de la caisse des dépôts
- des représentants « référents » des conseils citoyens

Il se réunit deux fois par an :

- une 1^{ère} rencontre (printemps) est consacrée à la prise en compte des difficultés ou des inflexions nécessaires en cours d'année et au suivi de la programmation financière ;
- une 2^{ème} rencontre (automne) est consacrée au bilan de l'année précédente, à l'évaluation de la politique menée et aux inflexions à prendre en compte l'année suivante.

Le comité peut se réunir en comité restreint ou séances supplémentaires chaque fois que cela est nécessaire à la demande conjointe du préfet et du président du Grand Périgueux.

▪ Une direction technique de projet

La direction technique de projet assure le suivi permanent du contrat de ville et des actions validées par le comité de pilotage inscrites dans le contrat de ville ou suscitées à l'occasion des temps de bilan et d'analyse.

Elle est composée :

- du sous-préfet en charge de la mission politique de la ville et du référent politique de la ville de la DDCSPP
- du chef de projet politique de la ville du Grand Périgueux, assisté d'un référent politique de la ville
- des référents désignés par chaque commune concernée (Boulazac, Coulounieix-Chamiers, Périgueux)
- du référent politique de la ville désigné par le conseil départemental
- du référent politique de la ville désigné par le conseil régional

Ce petit groupe de 10 personnes (« task force ») se réunit régulièrement (une fois par mois) et assure le suivi opérationnel du contrat de ville.

Il peut s'adjoindre en fonction des thématiques abordées (habitat, mobilité, santé, emploi, éducation, etc.) la présence des référents thématiques nominativement identifiés, au sein des services locaux de l'Etat et au sein des collectivités ou institutions membres du comité de pilotage.

Cette direction de projet est chargée :

- de préparer les décisions et les réunions du comité de pilotage politique ;
- de veiller au bon fonctionnement du dispositif d'évaluation, et notamment à la bonne collecte des informations auprès des partenaires et à la production des rapports annuels ;
- d'analyser les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du contrat et de proposer des évolutions ;
- de suivre la mise en œuvre du contrat, des actions et du portage financier ;
- de suivre la mise en œuvre des différents dispositifs (PEL, PRE, CLSPD,...) ;
- d'avertir le comité de pilotage politique de tous problèmes rencontrés ;
- de rencontrer régulièrement les porteurs d'actions et les acteurs de terrain, de travailler et d'échanger avec eux des résultats et de l'impact des actions menées.

La direction technique de projet peut être à l'initiative d'événements particuliers proposant un éclairage ou permettant de communiquer sur le contrat de ville (séminaires, forums,...). Elle organise des rencontres supplémentaires chaque fois que cela est nécessaire.

Par ailleurs, elle est chargée par le comité de pilotage de l'organisation de réunions thématiques avec d'autres participants (porteurs de projets, experts extérieurs, chargés de projets « politique de la ville » dans d'autres collectivités, etc.) visant à faciliter la mise en œuvre de certains objectifs du contrat.

Dès la signature du contrat, **quatre groupes de travail** sont notamment mis en place :

- un groupe de travail concernant les axes relatifs à l'éducation, la réussite éducative et le décrochage scolaire
- un groupe de travail relatif au renouvellement urbain, au cadre de vie et à la mobilité
- un groupe de travail concernant les axes relatifs à l'emploi et au développement économique
- un groupe de travail sur les valeurs de la république, la citoyenneté et la lutte contre les discriminations

Ces groupes de travail n'ont pas tous vocation à perdurer sur la durée du contrat, d'autres groupes pourront être activés selon l'avancement du contrat de ville. Ils réunissent les référents désignés ainsi que les principaux partenaires institutionnels ou associatifs concernés par la réalisation de l'objectif.

▪ **Un comité technique des signataires**

Le comité technique est l'instance partenariale technique. Il est composé :

- des membres de la direction technique de projet,
- des référents techniques des autres signataires du contrat de ville
- des représentants des conseils citoyens

Il se réunit deux fois par an (minimum), préalablement aux réunions du comité de pilotage.

Son rôle est de permettre à l'ensemble des référents techniques de faire le point sur l'avancement du contrat, d'échanger sur les propositions à formuler aux décideurs du comité de pilotage, de préparer les éléments financiers de programmation, de finaliser les éléments de bilan et de compte-rendu aux décideurs.

> **Le pilotage territorialisé**

À l'échelle des communes, le pilotage des projets de territoire s'appuie également sur deux instances pilotées par chacun des trois maires de Boulazac, Coulounieix-Chamiers et Périgueux.

▪ **Un comité de pilotage pour chaque projet de quartier**

Il est composé de l'ensemble des partenaires et représentants locaux des signataires du contrat de ville impliqués dans la mise en œuvre des axes du projet de territoire. Il se réunit une fois par an, à l'invitation du maire pour faire le point sur l'avancée du projet de territoire.

Il prend connaissance du bilan annuel des réalisations et se prononce sur la poursuite des objectifs et les priorités pour l'année à venir. Des représentants du conseil citoyen participent aux échanges concernant l'avancée du projet de territoire, l'impact des actions menées, l'évolution du quartier et les ajustements nécessaires.

▪ **Une revue de projets à l'échelle de chaque quartier inscrit dans le contrat**

Elle a lieu une fois par an et réunit le maire, l'adjoint au maire en charge de la politique de la ville, le délégué du préfet ainsi que les représentants des directions et services de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et de la Direction départementale des territoires (DDT), en charge de la conduite opérationnelle du contrat de ville et les collectivités partenaires (Grand Périgueux, Département de la Dordogne, Région Aquitaine), etc.

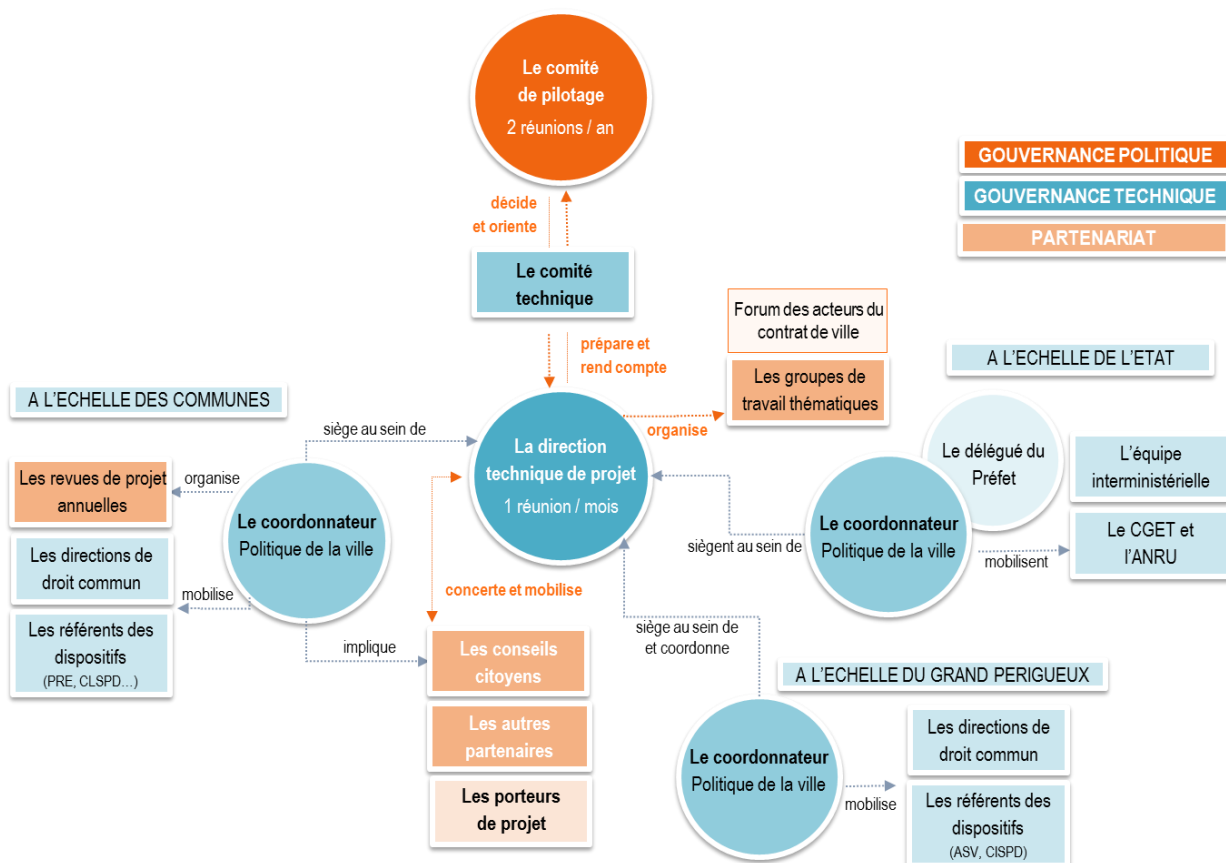
Cette revue de projets permet de faire le point de l'avancée des projets de territoire, d'identifier les freins et d'ajuster en conséquence les moyens et les objectifs, de vérifier leur bonne cohérence avec les objectifs du contrat de ville.

Un rapport annuel pour chacun des projets de quartiers est formalisé. Il est transmis à la direction technique de projet et porté à connaissance des membres du comité de pilotage.

> Le schéma synthétique de gouvernance du contrat de ville

Le schéma de la gouvernance présenté ci-dessus fait apparaître les différents niveaux d'organisation de la mise en œuvre du contrat de ville. Le réseau de coordonnateurs référents « politique de la ville » en constitue le socle technique, chacun ayant un rôle d'interface primordial.

La dimension partenariale y est fortement intégrée, à la fois dans les instances repérées, et dans les temps d'échange collectifs et territorialisés réguliers.



La gouvernance proposée assure une participation effective des habitants, dans les instances et les temps dédiés au partenariat. Cette participation est fondée sur l'ancrage de proximité que constituent les conseils citoyens, sur une définition claire de leur rôle et de leur place dans les différentes instances de pilotage et de suivi, mais aussi dans le soutien apporté au « pouvoir d'agir » des habitants.

Ces éléments sont décrits ci-après.

> La participation des habitants

La participation des habitants constitue un des principes fondateurs de la politique de la ville. La loi a réaffirmé cet engagement majeur.

Les parties signataires du contrat réaffirment leur volonté, dans le cadre des dispositions de la loi du 21 février 2014, de favoriser la prise de parole des habitants, leur participation à l'élaboration et à l'évaluation du contrat de ville, de soutenir les initiatives citoyennes et de faciliter la mise en place et le fonctionnement de conseils citoyens.

> Un ancrage de proximité assis sur les Conseils Citoyens

L'ensemble des partenaires souhaite que les conseils citoyens puissent être pleinement utiles, acteurs de la politique de la ville sur le territoire du Grand Périgueux et de la transformation des quartiers. Cela implique de prendre en compte l'échelle de l'agglomération et ses caractéristiques mais également de s'ancrer dans le quotidien de vie des habitants, de leur permettre de s'insérer pleinement dans ses territoires. La « Maison de projet » souhaitée par l'ANRU sera mise en place pour le Programme de Rénovation Urbaine de Chamiers, adossée à des structures existantes (ex. : centre social) ou futures (ex. : maison de la citoyenneté).

▪ La mise en place des conseils citoyens et leur schéma d'organisation

Les villes de Coulounieix-Chamiers et de Périgueux ont chacune souhaité se faire accompagner dans la mise en place de leur conseil citoyen. La méthode retenue est différente, mais au terme de la démarche de consultation et d'échanges préalables est apparue une configuration similaire des conseils citoyens et de nombreux points de convergence ayant vocation à structurer les conseils citoyens :

- Un conseil citoyen considéré comme :
 - un espace d'initiatives partagé par des personnes présentes en tant que représentants d'associations, acteurs du territoire (institutions, acteurs économiques) et habitants du quartier
 - un espace de dialogue et d'interpellation des partenaires de la politique de la ville
 - un espace d'élaboration et de construction de projets ;
- Un conseil citoyen autonome (capacité d'auto-animation, d'auto-saisine et d'auto-production d'avis ou de projets) tout en respectant le cadre de la loi et du contrat de ville ;
- Une instance ouverte et fluide (principe d'entrées / sorties permanentes) se donnant les moyens de son propre renouvellement et de la mobilisation d'autres habitants selon les questions traitées ;
- Des temps d'échange et de travail à plusieurs échelles : certains sujets méritent d'être traités à l'échelle du quartier prioritaire, voire du micro-quartier, d'autres à l'échelle d'une ou plusieurs villes, d'autres encore à une échelle d'agglomération ;
- Une montée en puissance progressive des conseils citoyens, notamment par des actions de formation et d'accompagnement pour comprendre les enjeux et dispositifs et pouvoir peser sur les choix, mais aussi pour saisir la variété des sujets relevant de la politique de la ville.

Enfin, les partenaires conviendront ensemble des modalités de renouvellement des conseils citoyens.

▪ Le conseil citoyen de Chamiers

Dans un esprit de démocratie locale, la ville de Coulounieix-Chamiers a décidé de confier l'accompagnement de la mise en place du conseil citoyen au centre social Saint-Exupéry, qui est un lieu ouvert à tous.

Pour encourager les expériences locales favorisant la participation des habitants dans l'élaboration des projets de ville, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), en lien avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), a créé une Bourse nationale d'expérimentation dédiée. Ce soutien financier permettra une diffusion plus large des pratiques innovantes. L'objectif de la Bourse nationale d'expérimentation est d'encourager les actions significatives et pérennes, mises en place localement et permettant aux habitants et aux associations d'être des acteurs reconnus de la vie de leur quartier et du développement local. Ces actions doivent notamment favoriser la mobilisation des habitants, améliorer le lien social et renforcer leur pouvoir d'agir. Le projet du centre social Saint-Exupéry a été retenu et bénéficie d'un soutien dans ce cadre.

Le tirage au sort des membres du conseil citoyen de Chamiers s'est déroulé en séance du Conseil municipal du 31 mars 2015, pour chacun des 4 collèges retenus, selon un déroulement similaire à celui des jurés d'assises, à partir d'une fusion des listes électorales et du fichier des locataires du bailleur social Périgueux Habitat autorisée par la CNIL. Des listes d'attente nominatives ont également été établies à partir du tirage au sort, dans la perspective de l'évolution de la composition du conseil citoyen d'ici 2020 (cf. délibération du 31 mars 2015).

Un courrier d'information de la démarche et du mode opératoire a été préalablement envoyé à tous les habitants et acteurs locaux (associations, entreprises et professions libérales) par le Maire de Coulounieix-Chamiers. Après tirage au sort, un important travail de rencontres à domicile a été assuré par le centre social, afin d'expliquer à chaque futur conseiller citoyen, l'intérêt et le rôle de cette nouvelle instance et lui donner envie d'accepter. De nombreuses personnes ont néanmoins refusé d'y participer, ce qui a impliqué de faire appel à de nouvelles personnes issues de la liste complémentaire.

Le conseil citoyen est composé de **24 membres**, répartis selon les collèges suivants :

- Collège 1 « Habitants » : 12 titulaires (50% des membres), à parité femmes/hommes
- Collège 2 « Associations » : 8 titulaires, à parité femmes/hommes
- Collège 3 « Professions libérales » : 1 titulaire
- Collège 4 « Commerçants, artisans, entreprises » : 3 titulaires (avec mixité de genre)

Le conseil citoyen est aujourd'hui en attente de validation par la Préfecture.

▪ Le conseil citoyen de la Boucle de l'Isle

Dès 2014, la ville de Périgueux a souhaité recourir à une assistante à maîtrise d'ouvrage (AMO) « La Compagnie des urbanistes » pour accompagner et animer la structuration et la production du conseil citoyen en contrepoint de l'élaboration d'un contrat de ville. Le recours à une A.M.O. permet à la ville d'offrir un accompagnement aux membres du conseil citoyen tout en restant dans une position de neutralité et de non induction.

Le conseil citoyen de la Boucle de l'Isle est composé de **24 membres** désignés selon des règles fixées nationalement :

- 8 membres au titre du collège "acteurs locaux" ont été tirés au sort à partir d'une liste de volontaires issus du secteur associatif (associations sportives, culturelles, de loisirs, d'entraide, etc.) ou du secteur économique (commerçants, professions libérales des quartiers, etc.). Les volontaires avaient répondu à un appel à candidature réalisé en septembre 2014.
- 16 membres au titre du collège "habitants" ont été tirés au sort à partir des listes électorales et des listes de locataires des bailleurs. Effectué sous le contrôle d'un huissier, Maître Estrade, dans le respect de la parité homme-femme et de l'équilibre démographique des deux secteurs, un 1^{er} tirage a désigné 200 personnes le 19 janvier 2015. Ces dernières ont reçu un courrier leur demandant de confirmer ou

d'infirmier leur participation. A partir de là, un 2^{ème} tirage au sort a permis de désigner les membres définitifs le 28 janvier 2015.

Pendant l'élaboration du contrat de ville, le conseil citoyen s'est réuni une fois par mois sous la houlette du bureau d'études dont la mission est de former ses membres aux notions de la politique de la ville, d'animer les débats et de faire le lien avec la municipalité.

Passé les six premiers mois (janvier-juin 2015), le conseil citoyen sera doté d'une **charte de fonctionnement**.

> La place et le rôle des conseils citoyens dans les instances du contrat

Les conseils citoyens doivent être au cœur des échanges et du suivi des actions inscrites dans le contrat de ville. Pour assurer la pérennité dans le temps de ces assemblées citoyennes, il est nécessaire que l'expression de leurs membres soit entendue et que leurs propositions soient en permanence étudiées et mises en œuvre quand elles vont dans le sens d'une plus-value pour la vie au quotidien dans les quartiers prioritaires.

Pour assurer leur présence au sein du dispositif de gouvernance, il sera demandé à chaque conseil citoyen de **désigner deux correspondants** quartier politique de la ville qui :

- participeront aux instances de pilotage du contrat de ville et de l'ANRU,
- pourront être associés aux réunions des chefs de projet en fonction des thématiques abordées ou des projets soumis à discussion, ainsi qu'aux réunions de la Direction technique de projet,
- feront le lien avec les conseils citoyens et présenteront à chaque réunion du conseil citoyen un point sur les projets en cours et sur les évolutions proposées,
- assureront, en lien avec les chefs de projets, l'organisation des réunions des acteurs locaux des quartiers prioritaires,
- informeront les référents de tout problème ou de toute évolution nécessaire sur leur quartier.

Le conseil citoyen doit permettre la co-construction des politiques menées avec les habitants dans un cadre autonome et partenarial avec l'ensemble des acteurs. Ainsi :

- les conseils citoyens sont associés, par le biais de leurs représentants, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet de territoire ;
- ils peuvent proposer des projets dans le cadre de l'appel à projet annuel ;
- ils peuvent travailler sur tout sujet de la politique de la ville ou tout sujet jugé d'importance pour le quartier ;
- une fois par an, l'Etat, le Grand Périgueux et les villes présentent aux conseils citoyens un bilan des actions engagées localement au sein des quartiers, grâce aux financements de la politique de la ville accordés notamment dans le cadre de l'appel à projets ;
- ils sont libres de leur fonctionnement, tout en restant dans le schéma général fixé par le contrat de ville : ils doivent écrire leur règlement intérieur, en respectant la loi et l'esprit de la loi. La conformité du règlement intérieur à la loi sera vérifiée par la Préfecture et les villes ;
- des rencontres inter-conseils citoyens peuvent être réalisées pour évaluer le dispositif « conseil citoyen », échanger sur le contrat de ville et ses déclinaisons territoriales ou sur toute autre problématique fédératrice.

Ce schéma d'organisation constitue un point de départ pour la démarche d'installation des conseils citoyens. Il pourra faire l'objet d'ajustements pour permettre une souplesse et une adaptation garantissant l'opérationnalité et l'inscription dans le temps de ces nouvelles instances citoyennes.

Leur forme sera choisie librement par les acteurs (association, collectif informel, etc.) et leur participation pleine et entière à la construction des projets de territoires est reconnue par l'ensemble des acteurs comme préalable à leur propre structuration formelle.

> Le soutien au pouvoir d'agir des conseils citoyens

Les villes, l'Etat et le Grand Périgueux soutiennent la dynamique des conseils citoyens en facilitant la mobilisation et l'animation nécessaires dans le temps.

Il est également primordial que le positionnement des conseils citoyens dans les instances de pilotage et de suivi soit clair et que soient définis des objets de travail concrets.

Les villes mettent à disposition :

- des lieux de réunions, des moyens techniques (reprographie, outil informatique) ;
- l'assistance technique des équipes « politique de la ville » (connaissance des acteurs du quartier, présentation des dispositifs de la politique de la ville, présentation du contrat de ville et liens avec les signataires) ;
- un accompagnement par un tiers neutre (AMO, centre social).

Elles proposent une mise en relation avec le **centre de ressources Pays et Quartiers d'Aquitaine (PQA)** qui a notamment développé son action sur la participation des habitants et accompagne les équipes politique de la ville sur cet enjeu. Le Pôle ressources proposera des formations spécifiques, adaptées aux conseils citoyens, sur la politique de la ville et ses dispositifs (fonds de participation des habitants, gestion urbaine de proximité, programme de réussite éducative, atelier santé ville,...) afin de construire un regard partagé, se nourrir de l'expertise de chacun (expertise technique des agents et maîtrise d'usage des habitants) et réfléchir ensemble à des solutions utiles et viables aux problèmes posés.

Elles proposent le savoir-faire et l'expertise de leur centre social respectif comme instance « ressource » de proximité. Ils peuvent ainsi accompagner les futurs membres des conseils citoyens pour mieux connaître le fonctionnement des institutions en Dordogne et sur l'agglomération et pour développer des compétences générales (prendre la parole en public, animer un débat citoyen,...) ou plus techniques (initiation aux outils numériques, aux sources de financements,...).

L'Etat met à disposition :

- un budget propre de 3 000 euros par an pour l'ensemble des conseils citoyens de l'agglomération du Grand Périgueux pour 2015 et ajusté chaque année en fonction des besoins ;
- le dispositif des adultes-relais qui viendra renforcer les capacités de mobilisation et d'animation des conseils citoyens.

Le Grand Périgueux met à disposition un budget propre du montant similaire à celui de l'Etat, soit 3 000 euros pour l'année 2015 pour l'ensemble des conseils citoyens de l'agglomération qui sera également ajusté annuellement.

> La mise en œuvre du contrat

> Des chefs de projet identifiés et mandatés pour assurer le suivi du contrat de ville

L'ensemble de cette gouvernance est administrativement et techniquement suivie et animée par **5 chefs de projet mandatés** par le préfet de la Dordogne, le président du Grand Périgueux et les maires des trois communes concernées : Boulazac, Coulounieix-Chamiers et Périgueux.

Ce groupe restreint et facilement mobilisable, est chargé du suivi régulier de la mise en œuvre du contrat de ville. Ils mobilisent, chacun à leur niveau, les services déconcentrés de l'Etat, les services communautaires et municipaux, les partenaires financiers, les associations et porteurs de projets. Ils disposent à cet effet d'une lettre de mission claire leur donnant légitimité à agir et à interpeler les instances et les services concernés, en interne et en externe.

- Ils veillent notamment à la mise en œuvre des engagements de l'Etat et des collectivités territoriales sur les quartiers.
- ils veillent à l'animation des quartiers prioritaires et rencontrent régulièrement les correspondants désignés par les conseils citoyens dans les quartiers.
- ils participent aux comités de pilotage des différents dispositifs existants. Ils informent la Direction technique de projet et le comité de pilotage politique de tout problème rencontré.

Ils s'appuieront pour assurer leur mission sur les structures existantes (maisons de quartier, centres sociaux, associations locales, etc.) situées dans les quartiers et qui assurent une mission d'animation globale et de développement social. C'est dans ce cadre qu'il leur est confié un rôle essentiel pour la mise en œuvre des thématiques du contrat : le lien et la prise en compte des propositions, remarques, critiques, projets, issus des conseils citoyens.

Au sein des services de la préfecture, de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux et de chacune des communes, **chaque chef de projet coordonne des équipes dédiées** à la mise en œuvre du contrat de Ville :

▪ Pour l'Etat :

Sous la coordination du Secrétaire général de la Préfecture, l'équipe interministérielle est composée d'une **équipe restreinte « Politique de la ville »** chargée du co-pilotage technique avec la communauté d'agglomération du Grand Périgueux et du suivi de la mise en œuvre du contrat de ville :

- le délégué du préfet,
- le pôle politique de la ville de la DDCSPP
- le pôle Habitat et renouvellement urbain de la DDT

La coordination et la mobilisation des autres services de l'Etat et délégués départementaux des agences (ANRU, ARS, etc.) est assurée par une **équipe élargie** constituée de référents qui sont désignés et disposeront d'une lettre de mission spécifique à leur fonction de référent.

Cette équipe se réunit au moins deux fois par an pour rendre compte de la mise en œuvre opérationnelle des engagements de l'Etat, pour partager la programmation annuelle des actions et des financements et pour apporter une expertise sur la mise en œuvre des projets de quartiers.

▪ Pour la communauté d'agglomération du Grand Périgueux :

Sept services sont mobilisés sous la coordination de la Direction Habitat-mobilité-cohésion sociale, constituant une « équipe projet » au sein du Grand Périgueux :

- **Le service Politique de la Ville (1ETP)** assure le pilotage technique et la mise en œuvre du contrat de ville en lien avec les équipes dédiées municipales, ainsi que l'animation transversale des dispositifs de la politique de la ville (programmes de réussite éducative, la coordination de l'Atelier Santé Ville et de la Prévention de la délinquance, etc.). Il est chargé de l'instruction administrative et financière des subventions allouées dans le cadre du contrat de ville. Il assure également **l'interface avec les différents services communautaires** dès que nécessaire.
- **Les autres services communautaires** sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de mettre en œuvre les axes stratégiques du contrat de ville en les déclinant dans les politiques de droit commun du Grand Périgueux et de rendre compte de l'avancement auprès du référent « politique de la ville » :
 - le service Habitat et renouvellement urbain,
 - le service Déplacements,
 - le service Petite enfance,
 - le service Gestion des déchets,
 - la direction Economie-emploi-formation,
 - le service Développement durable
 - le service Affaires européennes et politiques contractuelles.

Ils participeront dès que nécessaire aux réunions thématiques organisées par la Direction technique de projet, afin d'apporter une expertise et formuler des propositions opérationnelles.

L'équipe projet du Grand Périgueux se réunira au minimum deux fois par an pour rendre compte de la mise en œuvre opérationnelle des engagements du Grand Périgueux, pour partager la programmation annuelle des actions et des financements et pour apporter une expertise sur la mise en œuvre des projets de quartiers.

▪ Pour les villes de Boulazac, Coulounieix-Chamiers et Périgueux

La conduite technique des projets de quartiers est assurée par le binôme composé du **chef de projet et du Directeur Général des Services**.

Ce binôme s'appuie sur une **équipe opérationnelle inter-services**, qui se réunit régulièrement pour construire les collaborations et les partenariats nécessaires à l'avancée du projet de quartier.

Cette équipe opérationnelle s'élargit, au moins deux fois par an, aux référents politique de la ville des directions de droit commun de l'État, de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux et des partenaires, pour notamment partager la programmation annuelle des actions et préparer les revues de projet et comités de pilotage du projet de quartier. Afin de composer cette équipe élargie, chaque signataire, ainsi que les principaux partenaires du contrat de ville, indiquent un référent territorial pour les projets de quartier, ce référent territorial disposera d'une lettre de mission spécifique à sa fonction de référent.

▪ Pour les autres signataires du contrat de ville

Chaque signataire désigne un référent « politique de la ville » au sein de son institution qui disposera également d'une lettre de mission spécifique à cette fonction. Ce référent sera l'interlocuteur privilégié de l'Etat, du Grand Périgueux et des 3 communes pour contribuer à la mise en œuvre des actions et à l'évaluation du contrat de ville.

Il assurera l'interface en interne et mobilisera tous les services opportuns de son institution dont l'intervention est rendue nécessaire à la mise en œuvre des actions du contrat de ville.

> Un mode de fonctionnement fondé sur le partenariat et la concentration des moyens

Il s'agit de la base du mode de fonctionnement du contrat de ville. L'objectif est de valoriser le contrat de ville, le rendre visible par la population, entretenir une dynamique positive pour tous les acteurs, les élus, les associations, les services de l'Etat, etc.

Par ailleurs, la simplification et la transparence administratives et financières constituent des enjeux relevés à de nombreuses reprises par les acteurs du territoire. Les modalités de fonctionnement présentées ci-après sont donc susceptibles d'évoluer au fil de la vie du contrat en fonction des échanges entre les acteurs du territoire.

▪ L'animation du partenariat

L'animation du partenariat se traduira par :

- Un accompagnement tout au long de la programmation des actions des opérateurs associatifs (suivi des conventions, éléments de bilan et d'évaluation, etc.).
- Des relations et des échanges réguliers avec les autres partenaires impliqués dans la mise en œuvre du contrat de ville (rendez-vous, réunions de travail, etc.).
- L'organisation de deux Forums des acteurs du contrat de ville centré sur le contenu des actions et leurs effets (pas sur la programmation). Le Forum rassemblera les signataires, les conseils citoyens, les porteurs de projets, les opérateurs, les partenaires et les bénéficiaires. Il s'agira d'une journée festive et participative organisée autour de tables rondes, de modules de formation, de temps informels, permettant d'échanger, de débattre, de valoriser les initiatives, de s'inspirer d'expériences et de se former collectivement.

▪ La simplification des circuits administratifs et financiers

Cette dimension s'inscrit dans le cadre plus large du choc de simplification lancé par le Gouvernement avec une volonté particulière d'ouvrir de nouveaux chantiers pour le développement de la vie associative. Elle trouve un écho dans la volonté de la communauté d'agglomération et des villes de faciliter les rapports entre celles-ci et les associations présentes sur leur territoire afin de renforcer la capacité d'action citoyenne portée par les associations.

Il s'agit notamment d'alléger les contraintes administratives qui pèsent aujourd'hui sur les associations. Et ainsi de permettre aux responsables associatifs de se concentrer pleinement sur ce qui fait le cœur de leur mission et de leur engagement au sein des quartiers.

La simplification des circuits financiers doit donc être vraie pour les financeurs mais également et surtout pour les associations. Un travail particulier sur cette question sera conduit par les signataires du contrat de ville.

▪ Une veille active sur les dispositifs de droit commun...

Afin de permettre la mise en œuvre de l'ensemble des actions mentionnées dans le présent contrat, l'Etat, la communauté d'agglomération, les communes et chacun des signataires s'engagent sur un effort financier en faveur des quartiers inscrits dans le contrat de ville.

La mobilisation prioritaire des moyens dits « de droit commun » doit constituer le socle des actions en faveur des quartiers et de leurs habitants.

Ces moyens font souvent l'objet de règlements d'intervention liés aux compétences exercées par chacune des institutions ou bien d'appels à projets classiques, annuels ou pluriannuels (ex. : CAF, Etat, Région,...).

Or, la multiplication des dispositifs et des lignes de financement ne favorise pas leur connaissance et leur bonne utilisation par les acteurs.

- **... complétée par un appel à projets annuel spécifique**

A partir du diagnostic partagé réalisé sur chacun des territoires, des appels à projets précis seront lancés chaque année au mois de novembre pour l'utilisation de l'enveloppe spécifique « politique de la ville » déléguée par le CGET pour l'Etat et les enveloppes complémentaires réservées par les signataires du contrat de ville, dont les collectivités territoriales. Pour l'exercice 2015, l'appel à projets a déjà été effectué et constitue le socle des actions menées pour cette première année.

Ces appels à projets présenteront les objectifs opérationnels souhaités par les signataires du contrat de ville, les conditions de financement, le bilan détaillé et les indicateurs de résultats qui permettront d'évaluer l'action.

Ils interviennent en complément des autres appels à projets nationaux ou régionaux fléchés en direction des quartiers, qui constituent donc des sources de financement potentielles pour les porteurs d'actions.

Une attention particulière sera apportée à la distinction, dans les financements sollicités et accordés, entre la part des crédits de droit commun et la part des crédits spécifiques liée à une réelle plus-value pour les habitants des quartiers.

- **La possibilité de conventions pluriannuelles**

Concernant les actions associatives structurantes pour la vie des quartiers, l'Etat, la communauté d'agglomération, les villes et l'ensemble des partenaires signataires du contrat de ville étudieront la mise en place de conventions pluriannuelles afin de simplifier et consolider la mise en œuvre de ces actions.

Toujours dans cette double dimension de simplifier l'action des acteurs associatifs comme des institutionnels sur le terrain, des espaces collaboratifs pourront être créés (numériques, formation courte en lien avec les nouvelles techniques d'animation, etc.) de manière connexe et complémentaire au centre de ressource existant (Pays et Quartiers d'Aquitaine) afin de mutualiser l'ensemble des connaissances et des outils.

Plus largement, les référents « politique de la ville » des collectivités et le délégué du Préfet constituent des interlocuteurs de proximité pour accompagner les associations dans leurs démarches, la construction de projets ou le dépôt de dossier de demande de subventions de droit commun ou spécifiques.

> L'observation, le suivi et l'évaluation du contrat

L'observation de l'évolution des territoires concernés par le contrat de ville, ainsi que le suivi et l'évaluation du contrat lui-même constituent des éléments fondamentaux de sa mise en œuvre. Ils participent également d'une vision prospective en ayant à l'esprit le prochain renouvellement du contrat.

> L'observation de l'évolution des quartiers

Le territoire ne dispose pas d'un observatoire des quartiers, que ce soit à l'échelle du Département ou du Grand Périgueux. De nombreux obstacles techniques sont apparus au fil de la construction du contrat de ville, qui laissent présager qu'il sera très difficile de créer un observatoire local.

L'observation et le suivi des quartiers dépendront donc en grande partie d'un observatoire national du CGET susceptible de lever les freins constatés et de mobiliser les données pertinentes (ex. ONZUS) :

- dans un contexte d'agglomération (mesure des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire du Grand Périgueux) sur la base des données fournies par le CGET
- dans un contexte régional de la politique de la ville ((situation des quartiers de l'agglomération du Grand Périgueux dans la géographie régionale de la politique de la ville
- dans un contexte national de la politique de la ville (situation des quartiers de l'agglomération du Grand Périgueux dans la géographie nationale de la politique de la ville).

Ces données peuvent être utilement complétées par les données locales et le ressenti des acteurs. Un travail spécifique sera conduit avec les acteurs du territoire et le centre de ressources Pays et Quartiers d'Aquitaine afin de proposer les indicateurs pertinents pour l'observation des quartiers.

C'est pourquoi, les signataires du présent contrat acceptent de mettre à disposition toutes données ou toutes évaluations communicables en lien avec le contrat de ville dès lors que ces informations sont susceptibles de favoriser le déploiement pertinent des politiques en faveur des quartiers prioritaires.

> Le suivi de la mise en œuvre du contrat et l'évaluation

L'évaluation du contrat de ville doit être un fil conducteur durant les six prochaines années de déploiement du contrat de ville 2015-2020. La loi du 21 février 2014 pose elle-même l'obligation de l'évaluation des contrats de ville et insiste sur la participation citoyenne à cette évaluation.

Le contrat de ville fera l'objet d'une évaluation annuelle présentée en comité de pilotage. A l'issue des deux premières années, une évaluation intermédiaire sera proposée qui devra préciser les actions qui doivent perdurer et celles qui n'ont pas eu l'impact attendu. Elle sera l'occasion de vérifier la concrétisation des engagements de chacun et de proposer l'identification de nouveaux besoins ou la réorientation des crédits déployés.

Cette démarche permettra donc de vérifier l'impact des actions sur les territoires portant à la fois sur les modalités de mise en œuvre et sur les résultats obtenus, et de reconduire le projet de territoire pour la période 2018-2020 en prenant en compte les orientations et préconisations définies par l'évaluation.

Le suivi du contrat et son évaluation porteront sur le suivi des engagements des signataires du présent contrat tout particulièrement en ce qui concerne l'affectation de crédits de droit commun sur les territoires classés en QPV.

Ainsi, devront être mis en œuvre des indicateurs du respect des engagements quant au déploiement de crédits spécifiques et de droit commun. Ce suivi des engagements fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de pilotage du contrat de ville.

Cette évaluation sera basée sur la méthodologie nationale élaborée par l'Observatoire national de la politique de la ville.

Pour la communauté d'agglomération du Grand Périgueux, il s'appuiera sur la présentation annuelle d'un état annexé au budget primitif de la communauté retraçant l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes directions à la mise en œuvre du contrat, en distinguant crédits spécifiques et mobilisation du droit commun.

Chacune des trois villes procédera de manière similaire.

Ce bilan annuel fera l'objet d'une large concertation auprès des partenaires signataires et sera élaboré avec l'aide des services de l'Etat.

Le recours à un prestataire extérieur est envisagé, tant pour l'évaluation intermédiaire que pour l'évaluation finale, cofinancé par les signataires du contrat de ville.

Concernant la participation citoyenne à cette évaluation, plusieurs modalités pourront être utilisées par le prestataire :

- des temps de co-construction, d'écoute et d'évaluation sous forme d'ateliers participatifs avec les habitants et les acteurs associatifs ;
- un débat annuel avec les conseils citoyens sur les actions réalisées permettant de mesurer l'appréciation de leur impact sur la vie du quartier ;
- un « porter à connaissance » régulier de l'évolution des quartiers auprès des habitants et des conseils citoyens ;
- la présentation aux habitants et aux conseils citoyens du rapport annuel mesurant le suivi des engagements des signataires ;
- des enquêtes auprès des habitants par quartier.

> La lisibilité des engagements financiers

Afin de permettre la mise en œuvre de l'ensemble des actions mentionnées dans le présent contrat, l'Etat, la communauté d'agglomération, les communes et chacun des signataires s'engagent sur un effort financier en faveur des quartiers inscrits dans le contrat de ville, sur la base des actions décrites dans le contrat de ville. Une maquette financière synthétique prévisionnelle est annexée au présent contrat et actualisée chaque année en fonction des actions confirmées ou des nouvelles actions qui apparaissent.

Par ailleurs, la maquette financière nationale (cf. modèle de maquette du contrat de ville du CGET) sera renseignée annuellement afin de faire apparaître les financements renforcés relevant du droit commun et les financements spécifiques complémentaires apportés par chacun des partenaires sur la période 2015-2020.

Il s'agira de renforcer le pilotage interministériel afin d'assurer une meilleure coordination des partenaires, d'accroître la lisibilité des financements croisés et d'obtenir des informations plus fines par territoire.

Il s'agira également de renforcer le pilotage territorial des actions et de leur financement afin d'accroître la cohérence territoriale de l'attribution des subventions. Les services de l'État, le Grand Périgueux, les villes, comme les autres financeurs, devront notamment se doter d'outils de mesure des actions de droit commun à l'échelle des quartiers.

L'objectif est d'avoir une cartographie précise des financements spécifiques et de droit commun sur l'ensemble des territoires, ce qui contribuera également à l'évaluation.

PARTIE 4 –

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

> Les engagements des collectivités

> Les engagements du Grand Périgueux



Les quartiers en difficulté de l'agglomération font l'objet de démarches concertées d'intervention pour enrayer la ségrégation et la pauvreté. Depuis 2001, les villes de Boulazac, Coulonieix-Chamiers, Périgueux et la communauté d'agglomération se sont unies dans le Syndicat Mixte pour la mise en œuvre du Contrat de Ville de l'Agglomération Périgourdine (SYCOVAP) pour traiter les questions à l'échelle intercommunale, échelle pertinente pour inscrire les quartiers dans une réelle démarche de changement. C'est à ce titre d'ailleurs que nous avons décidé de porter ensemble en 2000 un premier Contrat de ville, puis un Contrat Urbain de Cohésion sociale et enfin un Projet Urbain Intégré (PUI) visant à soutenir le développement durable des quartiers sensibles de l'agglomération. Pour la première fois, nous nous engageons dans un projet global en faveur des quartiers, sur des priorités de désenclavement, d'autonomie des personnes et de compétitivité du territoire, qui restent aujourd'hui d'actualité.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 est venue renforcer l'échelon intercommunal comme acteur prééminent des stratégies de solidarité, de cohésion sociale et territoriale et de développement. Le Grand Périgueux a désormais une cohérence de territoire qui lui permet de relever ce défi et un projet de mandat 2015-2020 audacieux qui a permis de dessiner une nouvelle stratégie au service des quartiers en difficulté de l'agglomération.

Pour autant, il n'y a pas lieu de prononcer un quelconque satisfecit : le constat de la situation est aujourd'hui alarmant. Certes, des quartiers ont enfin pu sortir de la géographie prioritaire de la politique de la ville. C'est le fruit d'un travail collectif de longue haleine qui démontre, s'il le faut, l'importance des démarches et des dispositifs spécifiques. Il nous faut cependant rester vigilant et continuer à intervenir pour sauvegarder ce fragile équilibre.

Sur les quartiers prioritaires, les difficultés s'accroissent. Le « filet social » que nous déployons pour les personnes fragiles ne suffit pas. La précarité augmente, le fossé se creuse entre les habitants et les institutions, le renoncement des personnes sur des questions centrales comme la santé, l'emploi, l'éducation ou la formation s'intensifie, le lien social se délite et laisse place au repli sur soi et au rejet des autres. Le tissu associatif s'essouffle et cherche un nouveau sens à son action. Le dynamisme de l'agglomération n'atteint pas assez les quartiers. Nous devons leur garantir une retombée équitable des grands investissements urbains en matière d'infrastructures, d'offre de mobilité et de déplacements, d'habitat ou encore de développement économique.

C'est le sens du projet stratégique qui est proposée aujourd'hui. Trois dimensions caractérisent ce projet qui se veut :

- **Un projet transversal et fédérateur**

La méthodologie de co-construction retenue dès le lancement de la démarche a permis de poser les bases d'une gouvernance renouvelée. Le partenariat institutionnel et associatif proactif mis en place depuis plus d'un an a ainsi facilité la contribution à une dynamique collective de transformation des quartiers de l'agglomération et fédéré les volontés dans un contexte institutionnel pourtant en manque de stabilité. Un consensus a alors très vite émergé sur l'intérêt de concentrer les efforts et les moyens et de croiser les contractualisations et les financements pour ancrer la stratégie dans la réalité des habitants.

- **Un projet global et intégré**

En construisant son projet sur l’articulation des trois piliers que sont la cohésion sociale, l’économie et le renouvellement urbain, le Grand Périgueux et ses partenaires ont souhaité avoir une approche intégrée des problématiques et interagir sur les déplacements, l’habitat, l’économie, le cadre de vie, la tranquillité ou encore l’image des quartiers. Par ailleurs, la co-construction de la stratégie à partir du projet de mandat 2015-2020 du Grand Périgueux permet d’allier les différentes échelles d’intervention que sont les quartiers, les communes, l’agglomération, et qui constituent les « trois dimensions » du projet.

- **Un projet dynamique et inclusif**

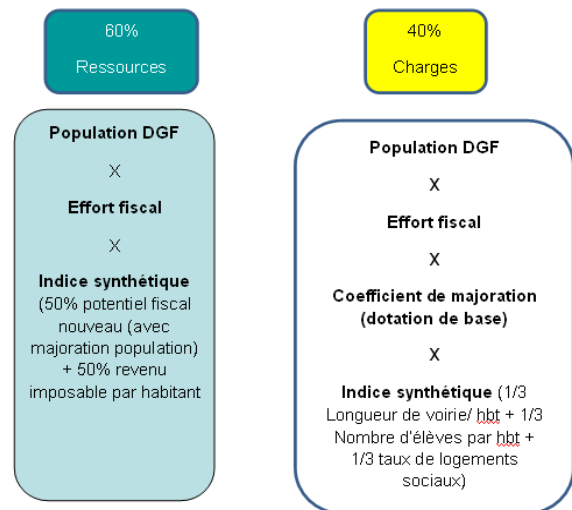
J’ai souhaité enfin que le projet ne soit ni figé, ni fini, mais plutôt vivant et évolutif, de sorte que chacun, acteur et habitant des quartiers, puisse y contribuer sous l’angle qui l’intéresse dans une démarche participative continue. C’est pourquoi la stratégie laisse une place importante à l’expérimentation pour faire émerger des opérations « pilotes » et donc porteuses de forte valeur ajoutée sur une agglomération de notre dimension. Le regard attentif porté sur la dimension humaine du projet comme l’insertion, l’emploi, la réussite éducative ou encore le lien social permet de réaffirmer la place des habitants au cœur de la stratégie territoriale et des valeurs républicaines auxquelles nous sommes attachés et que je porte aujourd’hui aux côtés de mes collègues.

Dans cette perspective, le Grand Périgueux a décidé de déployer une stratégie d’intervention à la fois nouvelle et audacieuse qui se traduit par un certain nombre mesures.

- **La mobilisation des outils de solidarité du Grand Périgueux**

Les relations financières entre le Grand Périgueux et ses communes membres les plus en difficultés sont fortement empreintes de l’impératif de solidarité et de péréquation au travers de différents mécanismes :

- **La dotation de solidarité communautaire (DSC)** : bien que ce dispositif soit facultatif, le Grand Périgueux a choisi en 2014 d’instaurer une dotation de solidarité en faveur de ses communes membres, d’un montant de **1,3 M€ par an**. Cette dotation est calculée en prenant en compte des critères de population, d’effort fiscal mais aussi de « richesse ». Ainsi la DSC du Grand Périgueux favorise les communes dont le potentiel fiscal est le plus éloigné de la moyenne des communes de la strate nationale, ce qui est le cas des communes de Coulounieix-Chamiers et de Périgueux.
- **Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)** : la part communale du FPIC est répartie selon les critères de « richesse » ou de charges spécifiques (potentiel fiscal, revenu par habitant, taux de logements sociaux) rappelés dans le schéma ci-contre. Ce dispositif s’inscrit donc pleinement dans les objectifs de la loi en privilégiant les communes parmi les plus « pauvres » que sont Coulounieix-Chamiers et Périgueux. En **2014**, l’enveloppe communale du FPIC était de **950 000 €**. Elle progressera à nouveau en 2015.
- **La part « solidarité » de l’attribution de compensation (AC)** : dans le cadre des attributions de compensation, le Grand Périgueux reverse **650 000 € par an** selon les mêmes critères de solidarité que le FPIC.
- **La mutualisation des charges de gestion** : le Grand Périgueux a franchi une première étape importante en termes de mutualisation avec la mise en place mi-2015 du service d’urbanisme mutualisé (SUM). Les agents transférés des communes de Coulounieix-Chamiers et de Périgueux leur permettent une **économie de gestion d’environ 60 000 € /an**. D’autres mutualisations interviendront dans les prochaines années qui bénéficieront à ces deux communes parmi les plus structurées.



▪ Les financements apportés aux projets de développement social, urbain et économique des quartiers (11 M€)

▪ En lien direct avec les compétences du Grand Périgueux

- « **Développement économique, innovation, emploi** » : plan de redynamisation économique et commerciale des quartiers (audit, repérage des projets, conseils aux porteurs et aides financières au montage de projets), actions d'accompagnement des demandeurs d'emploi (ex. clauses d'insertion, participation au PLIE...), actions d'accompagnement à la création, au développement ou à la reprise d'entreprises et de commerces, et à la formation (notamment l'apprentissage) ;
- « **Gestion des déchets** » : actions de sensibilisation des habitants sur la question du tri des déchets ménagers (ex. les ambassadeurs du tri « juniors »), installation de bornes enterrées dans les quartiers ;
- « **Déplacements, mobilité** » : adaptation du réseau Péribus dont dépendent les habitants des quartiers, développement d'offres de mobilité complémentaires (location de voitures, de vélos électriques, garage solidaire), aménagement de voies cyclables de connexion à la voie verte, création et rénovation de passerelle, désenclavement routier ;
- « **Habitat - cadre de vie** » : prise en compte des quartiers dans le PLH et meilleur équilibre de l'offre sociale sur l'agglomération, aides aux bailleurs sociaux pour la démolition partielle, la réhabilitation des logements HLM anciens et la reconstitution d'une offre très sociale permettant le relogement des habitants, pour la production de nouveaux logements (ex. logements adaptés aux personnes âgées, accession sociale à la propriété), implication directe dans le Programme de Renouvellement Urbain ;
- « **Petite enfance** » : amélioration des conditions d'accueil des enfants et du fonctionnement des crèches dans les quartiers (Câlin-Câline au Gour de l'Arche, Le petit Prince à Chamiers), développement des solutions de garde complémentaires (horaires atypiques, urgence...) ;
- « **Equipements sportifs et culturels** » : création d'un Pôle intercommunal des cultures urbaines et un parc urbain sur l'ancien camp américain au Bas-Chamiers.

▪ En co-financement d'autres actions structurantes pour les quartiers

Le Grand Périgueux participera également aux investissements pour des opérations inscrites dans le contrat de ville, selon les modalités suivantes :

- 10 % maximum du montant hors taxes du coût d'opération (hors acquisition foncière) des équipements sportifs, sociaux, culturels ou de loisirs structurants pour les habitants des quartiers.
- 20 % maximum du montant hors taxes du coût des travaux de requalification des espaces publics (hors acquisition foncière), uniquement sur la part des travaux favorisant les déplacements en modes doux dits « de connexion » (piétons et cyclables) des habitants et leur permettant de rejoindre les arrêts de bus, ou la voie verte du Grand Périgueux.
- 20 % maximum du montant HT des opérations de création ou de requalification de jardins partagés.

▪ En co-financement d'actions retenues par appels à projets annuels de l'Etat

- actions favorisant **la réussite éducative, l'insertion professionnelle, l'accès à la santé** des plus démunis ;
- actions qui favorisent **la participation des habitants** et leur implication dans la transformation de leur quartier (ex. Conseils citoyens) et **la lutte contre les discriminations** ;
- l'accompagnement à la **parentalité, la lutte contre l'illettrisme, l'accès aux droits et services** (santé, éducation, culture, sport, etc.) et **le lien social** (échanges intergénérationnels, sport, réseau d'échanges et de savoirs, etc.), favorisant l'intégration et la socialisation.

▪ **L'animation et la coordination du contrat de ville et des dispositifs liés**

Conformément à ses nouvelles obligations, la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux met en place une organisation lui permettant d'assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du contrat de ville, mais aussi des dispositifs relevant de la politique de la ville. Le Grand Périgueux s'engage à :

- **La mise en place d'une équipe pluridisciplinaire interne et externe** (élus et techniciens)
 - Une équipe du Grand Périgueux dédiée à l'animation et au pilotage du contrat de ville (2 ETP) ;
 - La mobilisation des services communautaires concernés (habitat, déplacements, petite enfance, développement économique, affaires européennes, déchets, communication, etc.) ;
 - Un travail constant avec les équipes municipales, l'Etat et les signataires du contrat de ville.

- **La coordination transversale des dispositifs de la politique de la ville « par réseau »**
 - Sur la réussite éducative (articulation et actualisation des 3 PRE des communes) ;
 - Sur la lutte contre les discriminations : réalisation d'un diagnostic, d'un plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD) et d'un réseau local de vigilance (0,25 ETP) ;
 - Sur la santé : maintien de l'Atelier Santé Ville (ASV) en lien avec le Contrat Local de Santé (0,75 ETP) ;
 - Sur la coordination (0,25 ETP) des nouveaux programmes de renouvellement urbain (NPNRU) et d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

- **L'animation et le suivi du contrat de ville avec l'Etat** (en lien avec les 3 villes)
 - L'organisation des groupes de travail, comités techniques, comités de pilotage, revues de projets, appels à projets et suivi financier ;
 - L'appui aux porteurs de projets ;
 - Le recours ponctuel à des prestataires pour répondre au niveau d'exigence de la loi sur l'observation des quartiers (études thématiques), ainsi que le suivi et l'évaluation du contrat à mi-parcours (2018) et finale (2020) ;
 - La communication sur les actions conduites en faveur des quartiers, les résultats obtenus et les initiatives innovantes (ex. « nos quartiers ont du talent »).

Jacques AUZOU

Maire de Boulazac

Président du Grand Périgueux

> Les engagements de la ville de Coulounieix-Chamiers



Dans ce contexte économique, social, politique et environnemental si délicat, que connaît notre pays et tout particulièrement les collectivités locales, je me félicite du choix de l'Etat, d'inscrire la commune de COULOUNIEIX-CHAMIER'S dans son programme de la politique de la ville.

Cela représente une opportunité qui ne faudra pas manquer pour notre commune, de bénéficier de ressources financières importantes nécessaires pour restructurer, moderniser, dynamiser et revitaliser durablement tout un quartier de la commune.

J'ai toujours voulu au nom des grands principes qui ont guidé mes engagements politiques, le jeu de la transparence. Sans les garanties financières des autres partenaires institutionnels engagés dans la politique de la ville, la situation financière de la commune ne lui permet pas d'assurer seule le préfinancement et le financement de l'ensemble des réalisations inscrites au contrat de ville.

Je confirme donc que l'engagement de la commune de COULOUNIEIX-CHAMIER'S est conditionné à l'obtention de toutes les garanties financières par l'ensemble des partenaires signataires du contrat de ville.

Je souhaite que toutes les actions inscrites au contrat de ville se concrétisent et aboutissent. Tous les projets portés par la Commune et le Grand Périgueux favorisent toutes les formes de solidarité, le vivre ensemble. Je souhaite que toutes ces actions soient portées collectivement par une forte mobilisation citoyenne au nom des grands principes de la démocratie participative. Il faut que la mise en œuvre de toutes ces réalisations soit partagée collectivement.

Les réalisations, centre social, grand parc urbain, maison de quartier, contribueront fortement au développement économique, culturel et social du quartier.

Je tiens à remercier chaleureusement le Président du Grand Périgueux pour son soutien indéfectible aux côtés de la commune ainsi que la qualité du travail réalisé par ses équipes pour leur accompagnement et leur aide précieuse.

Jean-Pierre ROUSSARIE

Maire de Coulounieix-Chamiers

Vice-président du Grand Périgueux

> Les engagements de la ville de Périgueux

La réforme de la Politique de la ville a modifié le champ de l'action publique en resserrant le périmètre d'intervention prioritaire sur Périgueux aux secteurs du Gour-de-l'Arche et du Bas-Toulon, sous l'appellation administrative « Boucle de l'Isle ».

Ces territoires, aux identités propres, sont pourtant réunis par des difficultés identiques : fractures urbaines, naturelles, sociales, désaffection. Avec la particularité concernant le Gour-de-l'Arche d'avoir profité d'investissements conséquents pour près de 12 millions ces dernières années, tels la construction du pôle socioculturel l'Arche, ou du city-stade et le PNRU1. Pour autant les indicateurs sociaux y demeurent inquiétants. La population reste fragilisée, les commerces et équipements fortement impactés par les premières opérations de renouvellement urbain en raison de la baisse démographique.

Le développement de la « Boucle de l'Isle », comme des quartiers de veille et quartiers fragilisés, demeurent donc une préoccupation majeure pour la Ville de Périgueux.

L'action municipale au service des quartiers

La Ville, dotée de la compétence générale d'intervention, est présente au quotidien sur ses quartiers :

- Par la forte mobilisation de son droit commun assurant ainsi le maintien d'un haut niveau de service sur le territoire grâce à la présence au quotidien des effectifs des services de proximité et des nombreux équipements publics que la Ville gère directement ou indirectement.
- Par une importante mobilisation sociale assurée notamment par le pôle socioculturel, l'ouverture d'une maison des services publics et d'une agence postale, l'action des services culturels, sportifs, le soutien au tissu associatif, ou encore l'intervention du CCAS.
- Par la mise en œuvre de crédits et moyens spécifiques.

La Ville de Périgueux s'engage en effet à cofinancer et mettre en œuvre les dispositifs et les projets de la Politique de la ville. Elle œuvre aux côtés de l'agglomération et des autres signataires à sa bonne exécution. Elle y contribue ainsi notamment par le cofinancement d'un appel à projets annuel et la mise à disposition des moyens humains, financiers et logistiques nécessaires à l'existence du conseil citoyen de la Boucle de l'Isle.

Enfin la Ville dédie une équipe consacrée au développement de ces quartiers, composée d'agents assurant le suivi technique et le pilotage des projets Politique de la ville pour la commune, d'un adulte-relais et d'un référent du programme de réussite éducative.

Bien évidemment, répondre aux besoins spécifiques de ces quartiers requiert la mobilisation de chacune des directions de la collectivité au profit de la réalisation d'un projet global devant transformer durablement l'image, mais plus encore la réalité de ces territoires et de ses habitants.

Un projet cohérent pour les quartiers de Périgueux

Les actions inscrites et à venir du contrat de ville 2015-2020, répondent aux enjeux majeurs de développement de ces quartiers :

- Relancer la courbe démographique en mobilisant les politiques publiques en faveur de la diversification de l'habitat comme effet levier des investissements privés.
- Renforcer les équipements, les services de proximités, publics comme privés, indispensables au dynamisme local.
- Retrouver le vivre-ensemble en favorisant la mixité des fonctions urbaines, sociales et intergénérationnelles.
- Améliorer l'accessibilité, déterminante majeure du développement économique et de la qualité de vie des habitants.

- Remobiliser les habitants en prenant en compte leurs problèmes quotidiens, en répondant à leurs besoins et en les associant à chaque étape du contrat.

Les exigences de développement durable guideront chacune de ces prescriptions ou propositions d'aménagement.

La Ville de Périgueux désire conforter l'attractivité de ses quartiers les plus vulnérables en repensant une ville intégrée, ouverte, et harmonieusement articulée entre ses différentes échelles.

Périgueux « ville douce » n'est pas un vain mot mais une ambition pour tous les quartiers et tous les périgourdins.

Antoine AUDI

Maire de Périgueux

Premier vice-président du Grand Périgueux

> Les engagements de la ville de Boulazac



Créée officiellement en 1800, Boulazac est une commune récente qui a connu un développement important de ses infrastructures et de ses zones d'habitats depuis une soixantaine d'années. Impulsée par Lucien Dutard, ancien Député - Maire de la commune, la Municipalité s'est en effet engagée dans une politique active de lien social et d'équipements au service du public et des habitants.

Dès le plan Banlieue 89, nous avons décidé de mettre en place des outils spécifiques de lutte contre l'exclusion sociale sur le quartier dit du « Vignaud », cité HLM en souffrance. Dans le cadre d'une vaste opération d'urbanisation reposant sur la mixité sociale et le service de proximité, la cité a alors été intégrée dans un nouveau quartier baptisé « Hauts d'Agora ». Dé-stigmatiser, rompre l'isolement, développer les passerelles vers l'insertion sociale et professionnelle..., ces objectifs continuent de guider notre action au quotidien.

Aujourd'hui, les Hauts d'Agora sont passés du statut de ZUS au statut de quartier de veille, mais notre vigilance reste entière car l'environnement économique et social reste inquiétant et si le quartier ne rentre pas dans les critères démographiques des 1 000 habitants, la précarité touche encore un trop grand nombre de nos concitoyens. Cette vigilance est également de mise sur le quartier Est - opération d'habitat mixte et d'équipements publics de haut niveau réalisée en contrepartie de la démolition de la cité (vétuste et isolée) de Pey Harry dans le cadre d'une convention ANRU signée en 2007. Baptisé fort symboliquement « Lucien Dutard », ce quartier présente lui aussi des situations familiales préoccupantes qui ne doivent pas nous échapper.

Toujours investie dans la Politique de la Ville, que ce soit au sein de l'AMICOVAP, puis du SYCOVAP, la Ville de Boulazac continuera naturellement de s'investir activement pour lutter contre les exclusions sous toutes ses formes et promouvoir la justice sociale.

Jacques AUZOU
Maire de Boulazac
Président du Grand Périgueux

> Les engagements du Département de la Dordogne

Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis de nombreuses années, le Département de la Dordogne s'inscrit pleinement dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

1) Une politique volontariste au service des quartiers

- **Une mobilisation constante des agents départementaux** dans les zones sensibles. Au-delà des situations individuelles, c'est avant tout un territoire où les risques d'exclusion comme les ressources sont identifiés, analysés et pris en considération par des personnels pluriels.
 - Au Gour de l'Arche : 4 assistantes sociales, 1 médecin pédiatre, 1 puéricultrice, 1 éducateur, 2 secrétaires.
 - A Chamiers : 5 assistantes sociales, 1 médecin, 1 puéricultrice, 1 éducateur, 2 secrétaires.
- **Une présence qui s'adapte à la demande sociale.** *Exemples* : A Chamiers, le nombre de consultations de nourrissons va être augmenté pour répondre à la demande de la population (+ ½ journée/semaine). Une pression auprès des Centres Médico-Sociaux (CMS) de plus en plus forte : plus de 200 nouvelles demandes du public en 2014 au CMS du Gour de l'Arche.
- **Des actions spécifiques dans les quartiers** : Le Département finance les deux Clubs de prévention « Le Chemin » et « Mosaïque » qui proposent des outils spécifiques pour les jeunes en difficultés. *Exemple* : « Chantiers garages » à Chamiers en lien avec Périgueux Habitat.
- **Dans le cadre de la politique menée par l'ANRU**, le Département s'est fortement engagé auprès de ses partenaires (Région, Villes, Communautés d'agglomération) dans les opérations de rénovation urbaine menées par les villes de Boulazac et Périgueux.
 - Boulazac : 1.542.000 € ont été investis par le Département sur des opérations de construction de logements locatifs sociaux ainsi que sur des équipements tels qu'un centre de loisirs/maison de l'enfance et un gymnase.
 - Périgueux : à ce jour, plus de 1.000.000 € ont été investis par le Département sur des opérations de construction de logements locatifs sociaux ainsi que sur des équipements tels que la réalisation d'un centre socio-culturel ou d'un plateau sportif. Le Département est également partenaire de l'opération de restructuration de la cité de Saltgourde au Gour de l'Arche à Périgueux pour un montant de 457.849 €.

Ce sont ainsi près de **2.540 000 €** qui ont été investis par le Département sur l'agglomération du Grand Périgueux, aussi bien sur des équipements publics culturels, sportifs ou sociaux que sur de la construction de logements sociaux.

- **Le financement de travaux qui contribue au renouvellement des quartiers** : *Exemple* : chaufferie bois du collège de Chamiers.

- **Un soutien actif aux projets liés à l'habitat.** L'une des priorités du Département en matière d'habitat est bien l'amélioration de la qualité (notamment énergétique) du parc de logements, aussi bien en parc public qu'en parc privé (programme départemental de lutte contre la précarité énergétique notamment, enveloppe spécifique rénovation énergétique du parc au bénéfice de Dordogne Habitat, office départemental HLM, aide départementale de 500 € aux propriétaires occupants...).

Le Département soutient également la production de logements spécifiques tels que les Logements Autonomes pour Personnes Agées, les logements adaptés à la perte d'autonomie et/ou au handicap, le développement de produits adaptés aux populations les plus défavorisées.

Toutes ces actions sont déclinées dans des contrats et plans structurants tels que le Plan Départemental de l'Habitat, le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, la convention de délégation des aides à la pierre, le schéma gérontologique, le plan climat, etc.

- **Un partenariat renforcé avec les acteurs locaux** (centres sociaux, associations).

Les priorités pour le Département de la Dordogne :

1) Favoriser l'autonomie des jeunes :

- par le biais des plateformes Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) mises en place territorialement, il est demandé aux partenaires et aux personnels du Conseil départemental de repérer et d'accompagner des jeunes sans emploi, ni formation, ni étude « NEET » (18-25 ans) des quartiers politique de la ville vers les dispositifs de droit commun (période 2015-2017)
- par l'accompagnement des jeunes vers le dispositif Garantie Jeunes : depuis le 1er janvier 2015, cette approche globale et partenariale nécessite une implication de l'ensemble des acteurs concernés et une coordination à l'échelle de chaque territoire par le biais d'une plateforme.

2) Améliorer le vivre ensemble :

- par le soutien aux publics fragiles dont les difficultés sont souvent accrues dans les quartiers prioritaires. Une attention particulière est portée aux familles monoparentales, aux bénéficiaires du RSA.
- par l'animation du lieu d'accueil parents-enfants « L'île aux jeux » dans le quartier du Gour de l'Arche.
- par l'aide au départ en vacances de familles de ces quartiers ; en 2015, cinq familles vont bénéficier d'une aide financière grâce au partenariat mis en place entre le Département et l'Agence Nationale des Chèques Vacances.

3) S'engager sur la mobilisation des Fonds Européens dans les quartiers de la politique de la ville :

- par la mobilisation des fonds « inclusion sociale et lutte contre la pauvreté ».

4) Soutenir les interventions en faveur d'un habitat de qualité et adapté aux besoins

Dans le cadre de la politique de la ville, les crédits de droit commun pouvant être affectés prioritairement par le Département au suivi des actions, sont les suivants :

- Soutien à la production d'une offre nouvelle de logements locatifs sociaux :
 - convention triennale d'objectifs et de moyens avec Dordogne Habitat (3.600 000 €),
 - construction de logements bois ou ossature bois (1.000 € par logement),
 - soutien à la mise en application de la réglementation thermique 2012 (1.500 € par logement)

- Aide à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants sous conditions de ressources ANAH réalisant des travaux de lutte contre la précarité énergétique : 500 € par logement.
- Soutien aux collectivités mettant en œuvre des programmes d'amélioration de l'habitat (OPAH, PIG).
- Mobilisation des crédits délégués dans le cadre de la convention de délégation des aides à la pierre conformément aux réglementations (circulaires annuelles de programmation, orientations annuelles de l'ANAH déclinées dans le Programme d'action territorial) et dans la limite des dotations budgétaires de l'Etat allouées annuellement.

Le Conseil régional d'Aquitaine, acteur volontariste de la politique de la ville, a adopté le 15 décembre 2014, un nouveau dispositif d'intervention régionale, issu d'un diagnostic et d'une évaluation de ses actions antérieures en matière de politique de la ville.

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie Europe 2020, l'Union Européenne a souhaité apporter une attention particulière au fait urbain. En ce sens, une approche territoriale intégrée est mise en œuvre au travers des fonds Européens Structurels et d'Investissement («fonds ESI») spécifiquement sur la géographie prioritaire nationale.

Dans ce contexte, le Conseil régional d'Aquitaine interviendra :

- en partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, via son dispositif régional en matière de politique de la ville et à la mobilisation de son droit commun,
- en tant qu'Autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014/2020.

Afin de rechercher la plus grande efficacité et efficience possibles, la Région a souhaité lancer un « double » Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui porte à la fois sur le dispositif régional et sur l'intervention des fonds FEDER-FSE. Ces moyens ont vocation à s'articuler dans le cadre des « contrats de ville ».

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre du contrat de ville. Pour cela la Région propose de contribuer à 4 grands défis :

- accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises,
- favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications,
- favoriser la réussite éducative,
- améliorer l'efficacité énergétique du logement social.

La Région sera par ailleurs attentive à :

- promouvoir des stratégies intégrées économie/emploi,
- apporter une attention particulière aux jeunes et aux femmes,
- promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations,
- la mise en œuvre de logique d'intégration des « quartiers » dans leurs agglomérations,
- adapter l'intervention régionale au profil fiscal et financier des EPCI.

Enfin la Région aura une attention particulière pour les « quartiers » des communes de moins de 10 000 habitants : les aménagements urbains, les aides en matière de foncier ou d'expérimentation dans l'habitat pourront être sollicités.

L'intervention Communautaire pour sa part s'inscrira elle aussi dans le cadre du contrat de ville.

Elle propose de contribuer à 5 grands défis, issus de la stratégie Europe 2020 : promouvoir « une croissance intelligente, durable et inclusive ».

Pour cela elle souhaite soutenir des projets permettant concrètement que :

- 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans aient un emploi;
- 3 % du PIB de l'UE soient investis dans la Recherche et le Développement ;
- les objectifs «20/20/20» en matière de climat et d'énergie soient atteints,
- le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10 % et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur;
- la réduction à moins de 20 millions, le nombre de personnes menacées par la pauvreté.

Enfin l'Union souhaite une mobilisation de chacun autour :

- du développement durable,
- de l'égalité des chances et non-discrimination,
- de l'égalité entre les femmes et les hommes.



> Les engagements de l'Etat

Les services de l'Etat relaieront localement les 13 conventions interministérielles nationales afin de concentrer, en complément des crédits spécifiques, l'effort de droit commun sur les quartiers prioritaires et de veille. La déclinaison des conventions a été matérialisée dans un document « Dire de l'Etat » figurant en annexe du contrat de ville. Les principales actions en découlant sont répertoriées dans le programme opérationnel précité. L'effort porte sur l'ensemble des compétences des services en fonction des 3 piliers.

> Pilier Cohésion sociale

Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite

La réussite éducative des élèves des quartiers suppose en particulier la mobilisation des moyens de droit commun de l'Education nationale. Celle-ci doit permettre, en partant de l'existant à valoriser, de :

- maintenir l'implantation des postes 'scolarisation des moins de 3 ans', ainsi que des postes 'plus de maîtres que de classes' ;
- mobiliser les enseignants ordinaires des classes et des RASED sur les groupes de travail et synthèses du PRE local, au bénéfice des situations individuelles détectées (cahier des charges PRE). Les RASED seront mobilisés en priorité sur les élèves issus des quartiers et à besoins particuliers identifiés ;
- lutter contre le décrochage scolaire en prenant appui sur le circuit institutionnel établi et la mise en place d'une cellule de repérage et de suivi des « décrocheurs » en lien avec les acteurs sociaux.

Le soutien à la parentalité implique de :

- favoriser et renforcer les liens entre le temps scolaire et le temps périscolaire en tenant compte du rythme de l'enfant (nouveaux rythmes scolaires) ;
- favoriser le dialogue avec les représentants légaux ;
- ouvrir davantage l'Ecole vers les autres acteurs locaux ;
- veiller à une application rigoureuse des procédures départementales de protection de l'enfance.

L'objectif de citoyenneté amènera à :

- développer et soutenir les CESC (comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté / 1^{er} et 2nd degré), les partenariats par des informations et formations des élèves et représentants légaux ;
- favoriser l'application des procédures institutionnelles liées au respect de l'autre, des adultes et des locaux ;
- participer aux instances locales des CLSPD, associer systématiquement les référents police aux événements qui se déroulent dans les quartiers et aux abords des écoles et établissements ;
- poursuivre la régulation des situations complexes et œuvrer en parallèle à maintenir un climat scolaire serein : formations, informations sur les risques liés aux réseaux sociaux, réguler, dialoguer à travers les instances de démocratie participative.

Ces objectifs induiront la mobilisation des personnels titulaires de l'Education nationale concernés par les dispositifs décrits ci-dessus, ce qui suppose une présence effective en poste et au bénéfice des élèves et publics cibles.

Améliorer l'accès au sport et le soutien à la jeunesse

Faire progresser le nombre de licenciés dans les quartiers prioritaires, en encourageant la diversification des pratiques sportives, en consolidant l'intervention des fédérations omnisports et clubs pour les jeunes dans ces quartiers et en poursuivant le développement de la mixité (accompagnement du mouvement sportif)

L'Etat s'engage à :

- réaliser un état des lieux avec les grands clubs structurés sur le nombre de licenciés issus des quartiers et sur le nombre de jeunes sensibilisés à la pratique sportive (journées découvertes, animations sportives,...) ;
- soutenir le développement et la structuration d'une offre sportive de qualité par la professionnalisation des intervenants (aide à la création d'emplois dédiés) ;
- faire progresser le nombre de personnes concernées en :
 - soutenant financièrement des activités physiques et sportives ouvertes à tous pour faire connaître et découvrir des disciplines (initiation) ;
 - facilitant l'accessibilité financière à la pratique physique et sportive des publics en difficulté à travers le financement du mouvement sportif.

Pour cela **25%** (150 000 € par année) de la part départementale du CNDS sera mobilisé sur des actions du mouvement sportif en direction des QPV. A ce titre, une priorité sera donnée à l'emploi comme levier de développement et structuration d'une offre sportive de qualité.

Augmenter le nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale

L'Etat s'engage, dans le cadre de la déclinaison départementale des chantiers du plan jeunesse, pour :

- une information plus lisible et plus accessible pour les jeunes : reconduction d'opérations pour diffuser l'information relative à la mobilité auprès des jeunes du département ;
- une offre d'accompagnement et de soutien à la préparation au départ ;
- une mise en place d'une formation commune (éducation, formation, jeunesse) autour du programme Erasmus + 2014-2020 ;
- une formalisation d'un réseau pluridisciplinaire d'intervenants à la mobilité et participation à la plateforme régionale de la mobilité ;
- un soutien aux politiques partenariales de jeunesse locale incitatives en faveur de la mobilité intra territoriale, européenne et internationale.

En mettant en œuvre concrètement :

- des journées thématiques « mobilité européenne et internationale » en direction des jeunes des QPV par le réseau IJ ;
- l'organisation d'une formation en direction des professionnels de l'animation jeunesse sur le programme Erasmus + 2014-2020 ;
- un soutien financier aux projets de jeunes.

Faire progresser la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25% dès 2015)

L'Etat s'engage à mobiliser 160 mois / jeunes de service civique pour 10 jeunes issus des QPV à Périgueux – Coulounieix-Chamiers – Boulazac.

Il s'agira pour les agglomérations et les villes signataires du contrat de ville d'engager les démarches nécessaires pour accueillir ces jeunes en service civique (agrément, mission, tutorat,...). Le référent départemental du service civique aura pour mission d'informer, accompagner et faciliter l'accès au dispositif.

Soutenir les associations de proximité contribuant au lien social et à la citoyenneté

L'Etat s'engage à porter des actions notamment en matière de soutien au développement de la vie associative, de formation des bénévoles, d'accompagnement des conseils citoyens et de la médiation sociale. Les moyens existants seront a minima reconduits.

Promouvoir la diversité, soutenir les solidarités et lutter contre les discriminations

Les services de l'Etat contribueront, en cohérence avec les initiatives locales, à :

- promouvoir l'égalité : les ressources et moyens existants viendront en appui du plan d'action de lutte contre les discriminations initié par le Grand Périgueux ;
- soutenir les ateliers socio-linguistiques et les actions socioculturelles pour l'accès à la langue ;
- renforcer la citoyenneté par un appui aux actions permettant l'engagement direct des habitants, sur la mémoire, en intergénérationnel,...
- accompagner la mise en place des conseils citoyens ;
- renforcer la médiation sociale.

Permettre l'accès à la santé, aux droits, aux services et aux activités

Le droit à la protection de la santé est reconnu par le Préambule de la Constitution de 1946.

Le premier droit de la personne malade est de pouvoir accéder aux soins que son état nécessite, quels que soient ses revenus. La loi du 4 mars 2002 a inscrit ce droit dans un chapitre préliminaire du Code de la santé publique par ailleurs, le principe de non-discrimination est inscrit dans le chapitre préliminaire du Code de santé publique : *"Aucune personne ne peut faire l'objet de discriminations dans l'accès à la santé ».*

Les populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont, plus que d'autres, victimes d'un état de santé dégradé, aggravé par un accès aux soins de premier recours défaillant. Cela justifie une stratégie partenariale spécifique. Cette question est une priorité de la politique de la ville.

L'amélioration de l'état de santé des habitants des quartiers sensibles de la politique de la ville par l'accès aux droits sanitaires, à l'éducation à la santé, à la prévention et aux soins, notamment de premier recours, représente un enjeu majeur et souvent préalable, de réussite des politiques sociales et d'intégration dans notre pays.

Les différents rapports de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) soulignent les écarts importants dont souffrent les habitants des quartiers en matière d'état de santé, d'accès et de recours aux soins et de nombreux rapports font état de la dégradation des inégalités sociales et territoriales de santé.

Le renoncement aux soins, notamment pour raisons économiques (23 % en Zus, contre 17 % hors Zus) y est plus important qu'ailleurs, en particulier pour les soins dentaires ou de spécialistes. La part des habitants en Zus déclarant ne bénéficier d'aucune couverture maladie complémentaire y est le double qu'ailleurs (14,9 % contre 7,7 %), en particulier les jeunes adultes de 18 à 29 ans (24,6%).

Cette situation qui se vérifie dans les quartiers politique de la ville ont conduit à privilégier trois enjeux majeurs :

Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en agissant à la fois sur l'accès aux dispositifs de prévention et sur l'accès à l'offre de soins

Dans le domaine de l'accès aux droits, l'objectif clairement défini est celui de l'aide aux publics résidant dans les quartiers prioritaires pour accéder aux services de droit commun. Certains publics spécifiques (étrangers, femmes et immigrés vieillissants) nécessitent en effet un investissement particulier.

Les actions visent notamment à les informer et orienter vers les structures les plus appropriées pour faire valoir leurs droits, améliorer l'accueil dans les services publics, leur permettre d'être conseillés et accompagnés dans leurs démarches juridiques et administratives et de bénéficier de consultations d'un tiers qualifié.

Pour favoriser l'ensemble de ces projets, il est nécessaire de s'associer aux organismes nationaux de soutien juridique (CIDFF, Ligue des droits de l'homme, LICRA, SOS Racisme ou GISTI) mais aussi aux autres acteurs associatifs afin d'aider à l'insertion civique de tous.

Il conviendra également de soutenir et encourager la tenue de permanence d'accès aux droits au plus près des quartiers prioritaires. Ces permanences seront proposées par le CIDFF pour les femmes et d'autres partenaires dont les missions relèvent de l'accès aux droits.

L'ensemble des services en contact avec les publics seront mobilisés sur cet objectif, en particulier la CAF et la CPAM (cf. leurs engagements propres ci-après).

L'Etat favorisera enfin l'accès :

- aux activités culturelles et sportives, particulièrement en orientant l'action des structures de référence vers les habitants des quartiers ;
- aux loisirs et aux vacances (mise en place d'une cellule Ville, Vie, Vacances, etc.).

Décliner dans les quartiers de la politique de la ville les politiques sociales et de santé portées par l'État, ses opérateurs et partenaires

L'offre de prévention dans les quartiers sera adaptée aux besoins identifiés dans le diagnostic local de santé préalable à la mise en place du Contrat Local de Santé (CLS) porté par le Grand Périgueux et l'ARS. Le CLS futur aura un volet spécifique « politique de la ville » dont les priorités seront soutenues.

Un animateur en santé publique au sein du centre hospitalier de Périgueux sera financé par l'ARS afin de développer, notamment sur les quartiers, des actions de prévention, dépistage, promotion de la santé.

Associer l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la CPAM à la préparation, la signature et au pilotage des contrats de ville 2014-2020

L'ARS et la CPAM sont impliqués dans le contrat de ville au travers de la signature du contrat et de leur participation à l'équipe interministérielle Etat de mise en œuvre du contrat de ville.

> Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

Localement, l'Etat s'engage aux côtés des villes de Périgueux, de Coulounieix-Chamiers et accessoirement de Boulazac, de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux et des partenaires à :

- veiller à la mobilisation des dispositifs de droit commun en priorité sur les quartiers délimités dans le présent contrat de ville, mobiliser les crédits et dispositifs spécifiques à la politique de la ville, accompagner les porteurs de projets ;
- accompagner les collectivités dans la mobilisation des outils incitatifs ou coercitifs d'amélioration de l'habitat privé, notamment dans la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé, dans la lutte contre la précarité énergétique, dans l'adaptation du logement à l'autonomie de la personne ;
- valoriser les engagements restant à couvrir au titre du programme actuel de rénovation urbaine qui s'achève sur Périgueux et Boulazac ;
- accompagner et valoriser le nouveau programme de rénovation urbaine sur le quartier prioritaire de Chamiers d'intérêt régional ;
- soutenir les démarches d'amélioration des transports publics et de développement des mobilités alternatives ;

- soutenir la rénovation et la création d'équipements de services, culturels ou de loisirs profitant aux habitants des quartiers ;
- veiller à la qualité de service dans les logements sociaux ;
- favoriser la diversité sociale dans le logement, en particulier par la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement ;
- accompagner les collectivités pour favoriser l'accès des habitants aux services de proximité et la médiation culturelle ;
- mettre en place les conditions d'un rapprochement entre les services de sécurité, les élus et les habitants (postes dédiés au sein des services de police, instances de concertation,...) ;
- favoriser le bon fonctionnement de la Gestion Urbaine de Proximité ;
- appuyer la mise en place d'actions d'appropriation du quartier par les habitants (marches exploratoires, accès à l'information,...) ;
- veiller à ce que l'ensemble des plans, schémas et contrats territoriaux prennent en considération les objectifs de la politique de la ville et notamment la diversification des fonctions urbaines et l'amélioration durable de la qualité de l'environnement et du cadre de vie.

> Pilier Développement économique et emploi

L'emploi est un axe fort du contrat de ville, placé au cœur des engagements de l'Etat dans le contrat de ville du Grand Périgueux. L'Etat s'engage à :

Mobiliser fortement le Service Public de l'Emploi pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Pour le Grand Périgueux, la direction de la Mission Locale de l'agglomération périgourdine sera le correspondant « contrat de ville » chargée des relations avec les partenaires locaux du contrat de ville, en particulier pour améliorer l'orientation des jeunes des quartiers défavorisés qui ne viennent pas spontanément auprès d'elle.

Pôle Emploi s'engage en 2016 à doubler le nombre de conseillers en charge de l'accompagnement renforcé pour passer à 8 à Périgueux Littré.

Ces conseillers spécialisés accompagneront individuellement les personnes les plus en difficultés dans la recherche de l'emploi.

Pour la période 2016/2020, l'objectif fixé est précis : 20% des demandeurs d'emploi accompagnés dans cette modalité renforcée seront issus des QPV soit 84 sur Périgueux.

Par ailleurs, Pôle Emploi s'engage à démultiplier la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) vers les publics issus des QPV, méthode ayant notamment pour objectif de lutter contre les discriminations à l'embauche. En 2014, sur toute la Dordogne, 755 personnes ont été évaluées dans ce dispositif et 300 ont été recrutées dont 30% en CDI. Sur la période 2015/2017, 10% des personnes évaluées dans le cadre de la MRS viendront des QPV.

En février 2015, s'est tenu à la maison de quartier du Gour de L'Arche, un forum à l'emploi ; 800 personnes du quartier ont été invitées, 400 se sont déplacées pour rencontrer des employeurs et les services de l'emploi. Pour la période 2015/2020, Pôle Emploi s'engage à organiser dans un quartier politique de la ville, ce type de forum de l'emploi en lien avec la Maison de l'Emploi.

En 2016, Pôle Emploi met également en place un service dématérialisé « 100% WEB » pour les personnes volontaires et équipées en matériel informatique qui bénéficient d'un accompagnement guidé. Pour la période 2016/2020, Pôle Emploi accompagnera dans le cadre du « 100% WEB », 20% des personnes en portefeuille guidé, soit 30 personnes sur Périgueux.

Pôle Emploi développe son offre de service numérique (100% WEB, MOOC, Serious Games, Emploi Store) et communique en ce sens sur son site et lors des entretiens réguliers avec les demandeurs d'emploi reçus.

Sur la période 2016/2020, chaque année, une présentation de ces services numériques qui évoluent régulièrement sera effectuée au centre social Saint-Exupéry aux demandeurs d'emploi de ce territoire ; 400 personnes y seront invitées.

Renforcer les dispositifs existants qui bénéficient particulièrement aux jeunes des quartiers prioritaires

Fin 2014, la mission locale accompagnait plus de 400 jeunes résidants sur les quartiers politiques de la ville. Cet effort devra être maintenu sur les deux premières années du contrat et revu à l'occasion du bilan effectué dès 2017.

Dans le cadre du dispositif « Garantie Jeunes » :

Pour la Mission Locale de l'agglomération de Périgueux, l'objectif annuel fixé est de 104 entrées en « Garantie Jeunes » (GJ) en 2015 pour l'ensemble de la Mission Locale. Pour les jeunes des QPV, elle devra tendre vers 21% des entrées en GJ au bénéfice des jeunes des quartiers, soit 22 pour 2015.

Sur les 2 premières promotions (38 jeunes entrés en GJ), 11 jeunes sont issus des quartiers prioritaires, de veille ou fragilisés définis par le contrat de ville soit 29% des jeunes concernés. Ce résultat doit être conforté et le dispositif GJ axé, en lien avec l'ensemble des partenaires et structures dans les quartiers, sur les jeunes les plus en difficulté.

Par l'intermédiaire des contrats aidés :

Pour la période 2015/2017, en fonction des arrêtés du préfet de région, les demandeurs d'emploi des QPV représenteront 13 % des CUI (CAE/CIE) et ce, conformément à l'objectif national fixé par le gouvernement pour chaque catégorie de contrat avec un effort particulier sur les contrats marchands.

Les équipes des sites de Pôle Emploi de Périgueux Littré seront mobilisées pour atteindre cet objectif.

Pour le 1^{er} semestre 2015, sur un total de 305 CAE assignés à Pôle Emploi, cela représentera 40 prescriptions au bénéfice des personnes des quartiers de la politique de la ville. Et 2 sur 18 pour la Mission Locale.

Pour le 1^{er} semestre 2015, sur un total de 60 CIE assignés à Pôle Emploi, cela représentera 8 prescriptions au bénéfice des personnes des quartiers de la politique de la ville.

Le Préfet de Région a fixé un objectif de 9 CAE politique de la ville à la Dordogne en 2015 au bénéfice des associations exerçant sur les quartiers.

En confortant le dispositif des « Emplois d'avenir » :

Pour rappel : en 2015, le gouvernement a fixé un objectif de 30 % des jeunes résidant en QPV.

Constat et analyse : la Mission Locale a un objectif 1^{er} semestre 2015 de 46 emplois d'avenir. Son objectif au bénéfice des jeunes des QPV, pour ce 1^{er} semestre, est par conséquent de 14. En 2014, sur les 104 emplois d'avenir réalisés, seuls 14 jeunes résidaient en quartier CUCS, soit environ 13%.

L'engagement porte sur l'accroissement du nombre de jeunes issus de ces quartiers

Par l'Accompagnement Intensif des Jeunes :

Pour Pôle Emploi, l'AIJ constitue un outil à privilégier. Chaque agent suit sur ce dispositif d'accompagnement environ 70 demandeurs d'emploi. Un agent Pôle Emploi sera dédié à ce dispositif sur Périgueux. Pour la période 2015/2017, 20% des demandeurs d'emploi dans le dispositif AIJ seront issus des QPV.

En renforçant le dispositif parrainage

La Mission Locale travaille avec le réseau de Parrains EGEE/LIONS Doyen pour l'accompagnement à l'emploi de jeunes. Un nouveau projet sera mis en œuvre pour des jeunes résidant sur le quartier du Gour de l'Arche avec le réseau ECTI pour une préparation individuelle en amont de l'accès à un stage d'immersion. Ces actions locales devront être pensées en fonction du profil des jeunes et des besoins recensés. Elles feront l'objet d'une évaluation dès la fin de la première année de mise en œuvre.

Dès 2015, le dispositif des contrats « starter » sera axé sur les jeunes des quartiers prioritaires.

La promotion de l'apprentissage et le suivi pré-apprentissage avant le démarrage du contrat (mise en place à la rentrée 2015) sera mis en œuvre sous la forme d'un dispositif « réussite apprentissage ».

Depuis plusieurs années maintenant, les 5 ML de Dordogne travaillent en étroite collaboration avec les CFA du département sous forme de réunions de directions mais également de réunions réunissant les référents CFA et référents alternance/apprentissage de chaque ML.

Aujourd'hui l'offre d'apprentissage est gérée par les CFA. L'entrée des jeunes sur le dispositif PREPA Apprentissage, en amont de l'entrée en apprentissage, ne s'effectue que sur prescription des Missions Locales. Les deux réseaux seront vivement incités à se réunir pour devenir le point d'entrée du dispositif.

Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) :

L'objectif fixé par le gouvernement de jeunes résidant en ZUS intégrés dans ce dispositif est de 20% des jeunes concernés. Cet objectif reste celui fixé à la Mission Locale pour la période 2015-2017.

Les « clubs Jeunes »: Depuis quelques années maintenant, la Mission Locale de l'agglomération périgourdine co-anime des Clubs Jeunes avec Pôle Emploi pour des jeunes « prêts » à l'emploi. Sont mises en synergie les offres de service respectives des deux réseaux afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes qui participent à ces clubs. Des groupes d'environ 10 à 15 jeunes sont constitués issus de Pôle Emploi et de la ML. Des simulations d'entretiens d'embauche y sont produites, visites entreprises,... tout ce qui se rapporte de près à l'entreprise.

L'objectif est de maintenir cet effort et de conforter ces dispositifs qui proposent une proximité et un accompagnement.

Insertion par l'activité économique (IAE) : Il s'agit de viser les clauses d'insertion dans les marchés publics et la part des salariés relevant des QPV.

Sur la période 2015/2017, le nombre de personnes issues des QPV signant un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion dans une Structure d'Insertion par l'Activité Economique représentera 20% des embauches.

Les équipes des sites de Pôle Emploi de Périgueux Littré seront mobilisées sur cet objectif.

Accompagner et favoriser les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques

Les services de l'Etat viendront en appui des initiatives des acteurs légitimes en vue notamment d'apporter son expertise et de favoriser un contexte favorable à l'activité économique dans les quartiers. L'EPARECA sera mobilisé afin d'adapter l'offre commerciale et artisanale aux besoins des quartiers.

Pour les femmes :

- mobilisation du Fonds de Garantie pour la création, la reprise et le développement d'entreprises à l'initiative des femmes (FGIF) en s'appuyant sur les partenaires afin de faire la promotion de l'entrepreneuriat féminin et proposer des accompagnements spécifiques aux femmes des quartiers prioritaires ;
- soutien à l'organisation, en lien avec les partenaires porteurs de projet, d'accompagnement à la création reprise d'entreprise, en direction des femmes des quartiers (CIDFF).

> L'agence nationale de renouvellement urbain (ANRU)



Le nouveau programme national de renouvellement urbain a tenu à ce qu'une part substantielle (850 M€) soit dédiée à des projets régionaux retenus dans le cadre de contrat de plan Etat-Régions, en lien avec les Préfets de Département et en concertation étroite avec les collectivités territoriales.

Le conseil d'administration de l'ANRU du 21 avril 2015 a considéré que le quartier prioritaire de Chamiers nécessitait d'être retenu et inscrit dans la liste de projets régionaux et soit accompagné à sa juste mesure. Les modalités de répartition de l'enveloppe régionale, en termes de financement comme de calendrier, tiendront compte de ce besoin de concentration sur un quartier présentant des dysfonctionnements parmi les plus importants.

Les objectifs du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2014-2024 sont les suivants :

- Augmenter la diversité de l'habitat : construire des logements privés dans les quartiers, en particulier dans les territoires où l'offre est insuffisante
- Favoriser le développement du commerce de proximité et consolider le potentiel de développement économique
- Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants
- Viser l'efficacité énergétique et contribuer au respect de l'environnement
- Concevoir les quartiers en fonction des besoins des habitants, en anticipant sur leur gestion dans la durée, ainsi que sur leur évolution ultérieure et sur les mutations à venir

Le contrat de ville du Grand Périgueux a fixé l'ambition urbaine à travers le projet du quartier de Chamiers. La communauté d'agglomération du Grand Périgueux et la ville de Coulounieix-Chamiers sont prêts à rédiger un protocole de préfiguration de la convention pluriannuelle ANRU, préalablement à la contractualisation d'une convention d'application.

Ces éléments seront annexés au présent contrat de ville au fur et à mesure de leur établissement.

> La Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apporte son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville.

La Caisse des Dépôts intervient au titre de ses missions d'intérêt général pour le **logement social**, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**. Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts peut intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organise autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégie :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social est mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des Dépôts peut également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

> La caisse d'allocations familiales (CAF) de la Dordogne



Dans le cadre du contrat de ville du Grand Périgueux, la CAF Dordogne s'engage à :

Objectif n°1 : Mettre en place d'un rendez-vous des droits en Dordogne : démarche consistant à étudier l'ensemble des aides au titre des dispositifs gérés par la branche famille et dans un cadre partenariat, à informer et orienter au titre des dispositifs gérés par d'autres opérateurs .

La CAF s'engage à :

- proposer des entretiens assurés par des techniciens conseil ou travailleurs sociaux de la CAF dans les différents sites d'accueil et au siège de la CAF sur Périgueux. Une invitation par mail ou courrier sera faite aux allocataires résidents dans les QPV afin de les convier à des RDV des droits par entretien webcam dans le cadre de notre nouvelle agence virtuelle. Cette invitation sera réalisée par requête sur nos bases en interne.
- communiquer par les différents vecteurs d'information de la CAF auprès des partenaires et des personnes (vies de familles ; lettre aux partenaires ; caf.fr ; Facebook ; Twitter ; agence virtuelle).

Objectif n°2 : Accompagner les collectivités à la prise en compte des problématiques locales dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale et du cadre de vie.

La CAF s'engage à :

- maintenir la qualité et l'adaptation de l'accueil des jeunes enfants : prise en compte des publics en dessous du seuil de pauvreté, accueil lié à des démarches d'insertion (actions projets horaires atypiques, décalés);
- valoriser des actions passerelles initiées par les services soutenus par la CAF (équipements d'accueil du jeune enfant, centres sociaux) ;
- favoriser l'accompagnement des parents, notamment dans le cadre des lieux d'accueil parents/ enfants et actions « parentalité » relevant du REAAP ;
- soutenir l'implication des acteurs des quartiers dans les réseaux locaux parentalité;
- veiller à l'intégration des publics jeunes et familles dans des dispositifs d'animation de la vie sociale tels que les centres sociaux. Soutien aux projets structurés portés par des jeunes favorisant l'autonomie et l'insertion ;
- communiquer et accompagner sur les appels à projets initiés par la CAF dans le domaine de la parentalité et de la jeunesse;
- aider aux départs en vacances des familles aux revenus modestes dans le cadre de la politique d'action sociale de la CAF (les pôles familles des centres sociaux agréées par la CAF sur les quartiers politique de la ville initient des départs en vacances ou sorties familiales) ;
- favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances des enfants ;
- créer un relais CAF au sein du QPV du Gour de l'Arche : offre à développer en concertation avec le centre socioculturel L'Arche ;
- intégrer les actions politique de la ville soutenues par la CAF dans les programmes relevant de la convention territoriale globale (CTG) de la CAF.

> La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Dordogne



Dans le cadre du contrat de ville du Grand Périgueux, la CPAM Dordogne s'engage à :

Objectif n° 1 : Développer des dispositifs conventionnels de régulation démographique et d'appui à l'installation des professionnels de santé dans les zones déficitaires définies par les ARS

La CPAM Dordogne s'engage :

- dans l'accompagnement des professionnels de santé en cours d'installation en facilitant leur mise en relation avec les acteurs terrain et en leur donnant des informations sur :
 - le profil de la patientèle, la demande de soins et l'offre de soins pour apprécier le travail en réseau,
 - les aides et exonérations fiscales,
 - l'accès aux demandes de remplacements exprimés par les autres professionnels de santé,
 - les contacts avec les animateurs de Pays pour faciliter l'installation de la famille du professionnel de santé,
 - les contacts avec la CPAM pour aide à la démarche d'intégration dans les maisons de santé pluridisciplinaire ;
- dans des actions de sensibilisation des futurs professionnels de santé souhaitant s'installer dans les quartiers prioritaires au cours de leurs études, notamment en intervenant chaque année à l'université de Bordeaux au cours du cursus des futurs médecins généralistes (informations sur la convention, les conditions d'installation et de remplacement), des futurs kinés et infirmiers (à partir de fin 2015/début 2016). En informant également lors des stages administratifs des futurs médecins généralistes de l'université de Bordeaux (présentation de l'Assurance Maladie, gestion du risque, les remboursements) 2 fois par an ;
- en accompagnant par le biais du site « Soigner en Périgord.fr » géré par les services de la CPAM (maintenance, mise à jour des informations), pour favoriser l'accueil sur rendez-vous des professionnels de santé en cours d'installation, les interventions en partenariat avec l'université de Bordeaux, le service médical de la CPAM et les interventions mutualisées avec CPAM 33 pour l'ensemble de la région Aquitaine.

Objectif n°2 : Développer des dispositifs pour des soins dentaires

La CPAM Dordogne s'engage à :

- soutenir le financement du cabinet de soins dentaires gratuits de Périgueux (MPH) pour la réalisation de soins prothétiques par les consultants du Centre d'Examen de Santé selon l'urgence et le niveau de précarité ;
- soutenir les actions de prévention bucco-dentaires en développant dans les quartiers visés par la politique de la ville, un accompagnement et un suivi individuel pour aider les enfants de CP en zone défavorisée à aller chez le chirurgien-dentiste et à faire réaliser les soins si nécessaire. Ces actions visent à atteindre un taux d'acquisition des connaissances sur la prévention dentaire supérieur à 75 % et un taux de recours au chirurgien-dentiste supérieur à 60 % ;
- accorder des aides extra-légales sous conditions de ressources pour les plus précaires en limitant le reste à charge ;

Objectif n° 3 : Simplifier les démarches, faciliter le recours aux services, améliorer la connaissance de la situation et des besoins des assurés afin d'éviter la rupture des droits ou des incompréhensions

La CPAM s'engage à renforcer l'offre de service aux assurés sur Périgueux par la mise en place d'un « parcours assurés » visant à :

- développer l'autonomie de l'assuré par le déploiement d'espaces libre-service ;
- renforcer le positionnement de l'accueil physique sur les situations nécessitant une forte dimension de conseil, à travers la mise en œuvre d'une politique d'accueil sur rendez-vous ;
- développer les partenariats et les mutualisations institutionnelles (CAF, CARSAT,...) favorisant la proximité lors de la venue des assurés au niveau de l'accueil, les échanges d'informations, l'offre de service globale afin d'éviter les ruptures de droits ;
- développer des partenariats « relais » (CCAS, mairies, missions locales, secteur associatif,...) pour délivrer un premier niveau d'information notamment sur l'ACS et la CMU-C.

Objectif n° 4 : Assurer la mise à disposition d'informations de nos publics

La CPAM s'engage à :

- développer les échanges d'informations avec nos partenaires (quelques structures « coordinatrices » du contrat ville dans les quartiers de la politique de la ville, UDCCAS, associations d'aide à la vie, associations sanitaires) pour promouvoir les droits/services (ex : CMU-C/ACS), organisation de réunions d'informations collectives (ex : animations ponctuelles dans les quartiers ou accueil collectif à la CPAM), recueil des attentes,...
- assurer la diffusion d'une lettre électronique trimestrielle « Accès Santé » à l'ensemble des acteurs du contrat de ville œuvrant dans les quartiers concernés (institutionnels, collectivités, associations,...) pour un relais d'informations sur les droits, les services (compte AMELI, ACS/CMU-C, médecin traitant, ...) ;
- participer au projet de plate-forme RSA pilotée par le conseil général avec la CAF, MSA et UDAF (pour promouvoir et favoriser l'accès à la CMU-C) ;
- promouvoir le site AMELI et renforcer l'accès à l'information : campagnes d'appels auprès de nos publics pour informer sur les services de l'Assurance maladie et les droits, enrichissement de la page AMELI locale « votre caisse » (relayer/adapter l'information nationale pour un accès plus aisé ; développer les rubriques et informations à destination du public précaire) ;
- en formalisant des conventions de partenariat, réunions partenariales afin de réaliser des campagnes d'information et de prévention notamment auprès des publics en situation de fragilité (prévention bucco-dentaire, mon compte AMELI, vaccination contre la grippe,...).

Objectif n°5 : Veiller à maintenir la performance des délais de paiement des feuilles de soins électroniques et développer la télétransmission. Déployer la stratégie multicanal afin de favoriser le canal de contact le plus adapté aux situations des assurés. Conforter et enrichir les services en santé proposés aux assurés et les parcours attentionnés

La CPAM Dordogne s'engage à :

- accompagner les professionnels de santé dans l'équipement et l'utilisation des outils de télétransmission (des actions sont déjà déployées et se développeront en 2015 et 2016) ;
- enrichir la base de coordonnées des assurés pour développer les modes de contact, notamment les échanges SMS et courriels ;
- faire bénéficier les assurés de services d'accompagnement en santé SOPHIA pour les aider à mieux vivre avec leur pathologie chronique par la promotion auprès des diabétiques (campagnes d'appels

téléphoniques auprès des éligibles, relais d'informations auprès des professionnels de santé via l'info lettre électronique, relais d'informations dans l'espace prévention du site ameli.fr et dans la page AMELI locale « votre caisse », mise en lien du site sophia.fr sur les sites des partenaires) et l'élargissement à d'autres pathologies chroniques ;

- étendre le programme d'accompagnement de retour à domicile à la suite d'une hospitalisation (PRADO)
- sur le volet « maternité » (concerne le CH de Périgueux : élargissement des conditions d'éligibilité aux accouchements sous césarienne ; relais dans le cadre du Contrat Local de Santé de Périgueux, relais d'informations auprès des professionnels de santé via l'info lettre électronique, présentation de l'offre par des conseillers de l'Assurance Maladie au Centre Hospitalier auprès des parturientes, campagnes d'appels auprès des femmes au 6^{ème} mois de grossesse pour une offre de préinscription au service) ;
- sur le volet « orthopédie » (concerne la Clinique du Parc dans l'immédiat, mais l'élargissement à la Polyclinique Francheville est programmé : relais dans le cadre du CLS de Bergerac, relais d'informations auprès des professionnels de santé via l'info lettre électronique, relais auprès des structures d'assistance à domicile) ;
- en élargissant à d'autres pathologies (insuffisance cardiaque, asthme) ;
- poursuivre et enrichir les parcours attentionnés (ex : 1^{ère} affiliation, CMU-C/ACS, participation au « Plan Proximité Autonomie de l'Avancée en Age » (P3A) piloté par la CARSAT,...).

Objectif n°6 : Favoriser le développement de la prévention par la promotion du dépistage du cancer du sein et colorectal par l'intermédiaire du médecin traitant. Améliorer la participation des publics vulnérables à la réalisation de l'examen de santé. Poursuivre et développer les actions de prévention et d'accompagnement sur des thèmes identifiés (vaccinations, bucco-dentaire, addictologies, nutrition, risques liés à l'âge essentiellement)

La CPAM Dordogne s'engage dans les domaines suivants :

- Dépistage colorectal : mise en œuvre du nouveau test (réunions de formation et informations auprès des professionnels de santé) ; promotion (dépliants, insertion presse,...) ;
- Dépistage cancer du sein : promotion (invitations individuelles assurées, manifestations conjointes avec La ligue contre le cancer et Le comité féminin Dordogne, relais auprès des partenaires et structures, informations des professionnels de santé). Ces actions sont déjà déployées ou à réaliser en 2015/2016.

Elle s'engage à :

- poursuivre des invitations individuelles à l'examen de santé ;
- poursuivre, étendre et développer la prise en charge de transports collectifs auprès des centres de formation (jeunes apprentis), auprès des structures d'insertion (public précaire) et auprès des bénéficiaires de la CMU-C ou ACS des quartiers de la politique de la ville.

> Les engagements des bailleurs sociaux



> L'AROSHA

(Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat en Aquitaine)

Lieu ressources sur les questions relatives au logement social, fédérant les opérateurs aquitains de logement social, l'AROSHA a vocation à accompagner :

- ses adhérents dans l'adaptation de leurs pratiques professionnelles aux attentes et évolutions de l'environnement social et réglementaire,
- et leur participation aux politiques locales de l'habitat, de la phase diagnostic à la mise en œuvre des plans d'actions.

Aux côtés des organismes bailleurs, l'AROSHA s'engage dans ce contrat de ville à travers les interventions suivantes :

- Contribution, en collaboration avec les bailleurs, à :
 - l'étude-diagnostic sur l'occupation des logements sociaux et sur la demande, et à l'élaboration de la convention intercommunale de mixité sociale, notamment grâce à l'observatoire régional de l'occupation sociale qu'elle a mis en place en son sein ;
 - la préparation du plan intercommunal de gestion partagée et d'information du demandeur.
- Coordination en tant que de besoin des réflexions et travaux des bailleurs, notamment dans les perspectives :
 - de la mise au point des conventions relatives à l'abattement de TFPB et de leur articulation avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité ;
 - du développement d'une offre de logements diversifiés ;
 - d'une optimisation des commandes (clauses d'insertion, SIAE,...) au service de l'insertion professionnelle des habitants des quartiers.

> Périgueux Habitat

En tant qu'Office Public de l'Habitat, principal bailleur des quartiers de l'agglomération périgourdine, Périgueux Habitat s'implique dans le Contrat de Ville 2015-2020.

La redéfinition des territoires d'intervention prioritaires, les territoires de veille ou fragilisés, confirment l'importance du logement social dans ces espaces urbains et le rôle de l'acteur public du logement qu'est Périgueux Habitat.

Les contributions de Périgueux Habitat s'articulent autour des piliers du contrat de ville :

- La "cohésion sociale" car la principale mission de l'Office vise à favoriser l'intégration de tous dans la ville ;
- Le "cadre de vie et renouvellement urbain" pour que les transformations urbaines, les mutations et la valorisation des immeubles existants œuvrent pour le quotidien apaisé des habitants ;
- Le "développement de l'activité économique et de l'emploi" puisque Périgueux Habitat est créateur d'emplois et d'activités dans ses services et dans les locaux professionnels loués au cœur des quartiers, puisque des clauses d'insertion sont développées dans les marchés passés avec les prestataires de travaux et de services.

La prise en compte des priorités transversales (jeunesse, égalité hommes-femmes, lutte contre les discriminations, valeurs républicaines) est au cœur des actions présentées.

Dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération du Grand Périgueux, Périgueux Habitat s'engage :

1- Sur la gestion et le développement patrimonial

A travers l'orientation stratégique 1 – *Transformer l'image des territoires urbains en difficulté en favorisant une meilleure diversité sociale et en valorisant l'attractivité résidentielle en lien avec les habitants* et les priorités 1 - *Développer l'attractivité résidentielle en privilégiant la rénovation de l'habitat* et 3 - *Faire de la mixité sociale un objectif majeur pour assurer un équilibre entre les territoires de l'agglomération*, Périgueux Habitat s'engage, avec les concours du Grand Périgueux, des collectivités locales et de l'Etat, à :

- favoriser l'intégration des enjeux de développement urbain, social et économique de l'agglomération périgourdine dans sa stratégie patrimoniale ;
- renforcer le suivi de l'entretien dans les immeubles d'habitation des quartiers et espaces urbains identifiés ;
- favoriser des programmes exemplaires en termes d'exigences environnementales pour faire des quartiers stigmatisés des modèles dans le domaine.

Ces actions portent sur les quartiers de la politique de la ville (QPV) de Coulounieix-Chamiers (Espace d'habitat Jacqueline Auriol – Etude urbaine et sociale, opération de renouvellement urbain intégrant un programme conventionné régional de l'ANRU et un programme de rénovation énergétique), de Périgueux (Gour de l'Arche – démolition des 220 logements de Saltgourde, reconstitution d'une partie de l'offre locative sociale sur site), de Boulazac (Les Hauts d'Agora – renouvellement urbain et amélioration du cadre de vie).

2- Sur la Gestion Urbaine de Proximité au service des habitants

Condition indispensable au développement des projets urbains, la Gestion Urbaine de Proximité se concrétise à Périgueux Habitat par la mise en place d'antennes de quartier et la création d'un pôle dédié qui assurent une grande proximité avec les locataires, la transversalité dans le suivi des interventions sur le cadre bâti et ses abords, une meilleure réactivité dans les réponses données aux réclamations locatives ou sociales et dans les échanges avec les services des collectivités et de l'Etat.

La Gestion Urbaine de Proximité se manifeste notamment au travers des thématiques et actions suivantes :

- Vivre ensemble et tranquillité publique (animations, concertation locative, prévention de la délinquance,...) ;
- Valorisation du cadre de vie dans les quartiers en coordination avec les services municipaux ;
- Application des chartes de Gestion Urbaine de Proximité établies avec les villes de Périgueux, Coulounieix-Chamiers et Boulazac ;
- Partenariats avec les acteurs associatifs (animation sociale et/ou culturelle, prévention spécialisée, ...) ;
- Suivi des travaux des conseils citoyens ;
- Réponses aux initiatives citoyennes (ex. des jardins partagés)

3- Sur le développement des partenariats institutionnels

Associé aux comités de pilotage du contrat de ville, Périgueux Habitat s'engage à contribuer plus avant aux réflexions relatives à l'habitat dans l'agglomération périgourdine, à la définition et à la mise en œuvre des documents d'orientation stratégique intercommunaux (élaboration du PLH, convention de mixité sociale, ...).

A la suite de la charte nationale cosignée par l'Etat, les associations d'élus et l'Union Sociale pour l'Habitat, Périgueux Habitat s'engage à élaborer avec les collectivités locales des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB qui permettront de répondre aux besoins spécifiques des quartiers.

Périgueux Habitat soutient la présence de nombreuses associations dans les quartiers (86 locaux concernés en 2014 dans l'ensemble du parc, dont 47 dans les quartiers du Toulon et du Gour de l'Arche à Périgueux, à Coulounieix-Chamiers et à Boulazac). L'Office s'engage à soutenir cet effort pour renforcer le tissu associatif des quartiers.

> Dordogne Habitat

L'office apportera sa connaissance du fonctionnement des quartiers, de leur attractivité et des tendances d'évolutions par son expertise et la production d'indicateurs précis.

Dans le cadre des enjeux liés à l'habitat et au cadre de vie :

L'office poursuivra ses efforts pour transformer les quartiers (dont particulièrement PAGOT) et souhaite être pleinement associé à la conception de futurs quartiers en renouvellement urbain, en tant qu'acteurs ayant acquis une véritable culture urbaine de la reconstruction de la ville sur elle-même.

L'office s'engagera à rénover son quartier tout en tenant compte des impératifs économiques, de développement durable et de besoins sociaux. La performance énergétique, la maîtrise des charges et la lutte contre la précarité énergétique sont au cœur de nos préoccupations.

Dans le cadre des enjeux liés à la sécurité et la prévention de la délinquance :

L'office confirme la nécessité d'être associé aux comités de pilotage stratégiques du CLSPD ou CILSPD. En effet, l'office souhaite travailler sur le sentiment d'insécurité qui est un thème récurrent et qui dégrade fortement l'image des quartiers. Nous souhaiterions avancer concrètement sur le traitement efficace des dépôts de plainte et sur la question des expulsions et des mutations contraintes en cas de troubles de voisinage.

Dans le cadre des enjeux liés à la gestion des quartiers :

Nos quartiers demeurent fragiles et tout particulièrement, PAGOT. Ainsi, une attention particulière doit être apportée à la gestion sociale et urbaine des quartiers à travers une Gestion Urbaine de Proximité forte qui doit améliorer le cadre de vie, éviter les basculements et traiter des situations difficiles. L'enjeu de la GUP pour l'office est d'assurer une meilleure coordination des différents acteurs d'un quartier et/ou de clarifier les responsabilités de gestion de chacun.

Sur les enjeux liés au fonctionnement social, l'office s'engagera dans une démarche de mixité sociale et d'équilibre des peuplements. Cette question centrale sera à traiter à travers une nouvelle contractualisation à venir avec le Grand Périgueux et l'Etat.

Dans le cadre des enjeux liés au développement économique :

L'office participera à sa manière en tant qu'employeur potentiel de personnes en insertion professionnelle et en tant que donneur d'ordres en travaillant à la mise en place de clauses d'insertion dans ses marchés.

> PERIGORDIA Habitat – MESOLIA

Dans le cadre de ce nouveau Contrat de Ville, PERIGORDIA Habitat, établissement territorial de MESOLIA envisage l'étude de développement de l'offre locative sur le territoire de l'agglomération du Grand Périgueux en respectant un bon équilibre financier et économique des projets.

D'autre part, PERIGORDIA s'engage sur l'agglomération du Grand Périgueux à maintenir et améliorer ses actions de bailleur social et notamment :

- La recherche permanente d'équilibre de peuplement et de mixité sociale
- L'amélioration du service rendu aux locataires avec une organisation de gestion centralisée, des collaborateurs mobiles et une écoute permanente, des actions au quotidien, des échanges réguliers avec les locataires et une évaluation permanente des performances avec notamment des enquêtes de satisfaction tous les 2 ans.
- L'amélioration dans le cadre de sa charte de Développement Durable de la qualité de service pour notamment une meilleure efficacité énergétique, une gestion durable des déchets, la réduction du bruit, la qualité des espaces extérieurs et l'utilisation des matériaux écologiques et sains.
- La recherche de solutions satisfaisantes pour l'adaptation des logements existants aux demandes de locataires relatives à des besoins particuliers d'adaptation du logement liés au vieillissement et au handicap.
- La recherche d'actions préventives dans le cadre du traitement social des impayés et l'accompagnement des locataires en difficulté financière et ce en étroite collaboration avec les différents services d'aides spécialisés de ce Département.

PERIGORDIA Habitat poursuivra son travail de collaboration avec tous les partenaires concernés sur les engagements de la Convention, les engagements n'étant réalisables que dans le cadre de ce partenariat avec tous.

> Domofrance

Domofrance gère un parc de 465 logements dans l'agglomération du Grand Périgueux depuis les années 2000 et livrera d'ici 2017, 176 logements avec une orientation vers les publics jeunes en apprentissage, formation professionnelle ou étudiants. Domofrance n'a pas de patrimoine dans les nouveaux périmètres des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. Pour autant, elle s'engage aux côtés des différents signataires et se donne comme priorité :

- D'être un partenaire du Grand Périgueux dans l'élaboration des politiques locales de l'habitat en contribuant :
 - à l'élaboration de la convention intercommunale de mixité sociale et du plan intercommunal de gestion partagée de la demande et d'informations des demandeurs ;
 - à l'élaboration du PLH.
- De maintenir la qualité de service dans son patrimoine en application de la Charte Domofrance ;
- D'accompagner les locataires les plus fragiles en collaboration avec les acteurs locaux (tissu associatif des quartiers ou institutionnels proposant des services d'aide) ;
- D'être vigilant sur la question du vieillissement de ses locataires et de l'adaptation des logements pour accompagner l'avancée en âge ;
- De favoriser l'insertion par l'activité économique et la formation professionnelle par différents leviers et notamment, en insérant la clause sociale dans ses marchés ;
- De développer une offre de logement adaptée aux besoins et notamment ceux des plus modestes (comme les PLAI très sociaux).

> Clairsienne

Bailleur social, présent sur la Dordogne depuis 2003 et notamment sur 6 communes de l'agglomération du Grand Périgueux, Clairsienne s'engage, dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, à :

- Participer à l'impulsion donnée en matière d'offre locative sociale et très sociale, dans le but de favoriser les parcours résidentiels ;
- Participer à la démarche concertée en matière d'attribution des logements afin d'assurer une mixité du peuplement, adaptée au territoire ;
- Maintenir la qualité de ses logements à travers une politique d'entretien du patrimoine, adaptée ;
- Assurer un suivi personnalisé des locataires dans le cadre des difficultés de paiement et de la prévention des impayés locatifs ;
- Permettre le maintien des personnes âgées dans le quartier en engageant des travaux d'adaptation du logement, en cas de nécessité médicale ;
- Poursuivre son implication dans le partenariat institutionnel (Gestion urbaine de Proximité, CORA, etc.).

> La chambre des métiers et de l'artisanat d'Aquitaine (CMARA) – Section Dordogne et la chambre de commerce et d'industrie de la Dordogne (CCID)

Concernant le développement et l'essor des quartiers prioritaires et de veille de l'agglomération périgourdine, et compte tenu des engagements entre l'Etat et l'APCMA, et l'Etat et CCI France, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Aquitaine Section Dordogne (CMARA 24) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne, soutiendront 3 objectifs :

Objectif 1 : Promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires par la sensibilisation des jeunes et par l'accompagnement des habitants vers les Métiers de l'Artisanat, du Commerce, des Services et de l'Industrie.

Objectif 2 : Renforcer la dynamique économique de la politique de la ville dans les quartiers (artisanale, commerciale, prestation de services et industrielle)

Objectif 3 : Mobiliser leur réseau, leurs partenaires et leurs financeurs dans la préparation et la mise en œuvre du contrat de ville







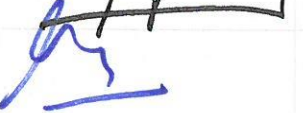


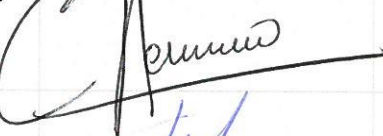

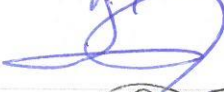

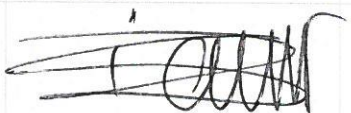

Pour atteindre ces objectifs, la **CMARA 24** et la **CCI Dordogne**, s'engagent à :

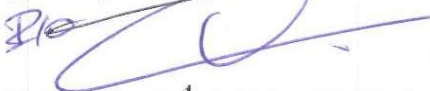
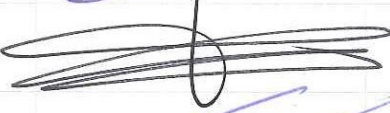



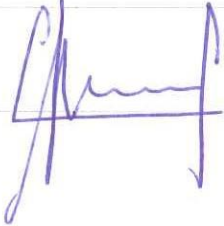
- 1- Promouvoir la formation par alternance vers les jeunes des quartiers prioritaires
- 2- Renforcer l'accompagnement des habitants à la création/reprise d'entreprise
- 3- Soutenir les implantations, le développement et la transmission d'entreprises
- 4- Assurer un suivi des dirigeants d'entreprises lors de leur inscription au répertoire des métiers et au Registre du Commerce et des Sociétés

Concernant la mise en œuvre effective des projets prioritaires et spécifiques, et pour mener à bien les priorités visées, la **CMARA 24** et la **CCI Dordogne**, s'engagent à :

- 1- Mettre à disposition les données statistiques sur l'offre économique dans les quartiers prioritaires et, selon des modalités à préciser, réaliser ou participer à la réalisation de toutes études ou observatoires relatifs au développement économique
- 2- Participer à l'élaboration et à la réalisation des plans d'actions en mobilisant leurs réseaux dans l'objectif d'assurer la bonne mise en œuvre des actions prioritaires
- 3- Affecter leurs financements « politique de la ville » issus des conventions entre l'Etat, l'Europe, la Région, le Conseil Départemental et les collectivités, comme contreparties financières aux projets qu'elles pourraient mener au profit de la politique de la ville
- 4- Pour garantir pleinement le développement économique des quartiers prioritaires, le collectif CMARA et CCI, s'associera à Initiative Périgord pour structurer une démarche globale d'accompagnement favorable à l'obtention de prêts et à la bancarisation d'un plus grand nombre de projets de création/reprise d'entreprise

> Les signatures

Institution / Organisme	Signature	Date
Le Préfet de la Dordogne Christophe BAY		29 JUIN 2015
Le Président de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux Jacques AUZOU		29 JUIN 2015
Le Maire de Périgueux Antoine AUDI		29 JUIN 2015
Le Maire de Coulounieix-Chamiers Jean-Pierre ROUSSARIE		29 JUIN 2015
Le Maire de Boulazac Jacques AUZOU		29 JUIN 2015
Le Président du Département de la Dordogne Germinal PEIRO		29 JUIN 2015
Le Président de la Région Aquitaine Alain ROUSSET		27 NOV. 2015
Le délégué territorial de l'ANRU Christophe BAY		29 JUIN 2015
Le directeur de l'agence régionale de santé d'Aquitaine (ARS) Michel LAFORCADE		29 JUIN 2015
Le directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Dordogne (CPAM) Bernard SERVAUD		24 JUL. 2015
La directrice des services départementaux de l'éducation nationale Jacqueline ORLAY		29 JUIN 2015
Le procureur de la République Jean-François MAILHES		29 JUIN 2015
Le directeur territorial de Pôle Emploi Abdelhak NACHIT		29 JUIN 2015
L'adjointe au directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations Sophie TIANO		29 JUIN 2015
Le directeur de la caisse d'allocations familiales de Dordogne Michel BEYLOT		29 JUIN 2015

Institution / Fonction	Signature	Date
L'Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat en Aquitaine Emmanuel PICARD		29 JUIN 2015
Le directeur général de Périgueux Habitat Philippe TILLOUX		29 JUIN 2015
Le Président de Dordogne Habitat Michel TESTUT		29 JUIN 2015
Le directeur général de la SA Domofrance François CORNUZ		29 JUIN 2015
Le directeur général de la SA Clairsienne Daniel PALMARO / Angèle JONEAU DECONPIS		27 AOUT 2015
Le directeur général de Mésolia Emmanuel PICARD		29 JUIN 2015
Le Président de la chambre des métiers et de l'artisanat régionale d'Aquitaine (CMARA) – Dordogne Patrick MEYNIER		29 JUIN 2015
Le Président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Dordogne Christophe FAUVEL		29 JUIN 2015